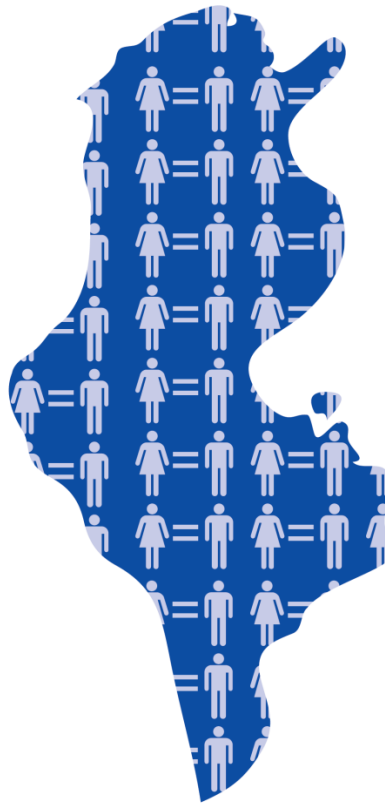




Profil Genre de la Tunisie

2014



Document rédigé dans le cadre de la « mission d'identification d'un programme de promotion de l'égalité homme-femme en Tunisie », financé par l'Union européenne.

- Version longue -

Présentation et remerciements

Le "Profil Genre de la Tunisie" a été préparé dans le cadre de la coopération de l'Union européenne avec le Gouvernement de la République tunisienne, dans l'objectif de mieux prendre en considération les questions liées au genre dans l'identification d'un nouveau programme de promotion de l'égalité homme- femme-en Tunisie.

Ce document est un diagnostic de la situation socio-économique et politique des femmes et des hommes, du cadre législatif et juridique en rapport avec la question d'égalité, des mécanismes institutionnels, des principales politiques publiques et des interventions de la communauté internationale en appui à l'égalité de genre en Tunisie.

Le diagnostic est sous-tendu par une analyse de l'insertion des femmes tunisiennes dans les politiques de gouvernance et les processus de développement, mettant l'accent sur les obstacles qui entravent le plein bénéfice par les femmes de leurs droits.

Démarré en janvier et validé en juillet 2014, le profil présente des données actualisées jusqu'à juin 2014. La Délégation de l'Union européenne en Tunisie exprime ses vifs remerciements à toutes les personnes consultées représentant les institutions étatiques, en particulier le Secrétariat d'Etat au Développement et de la Coopération Internationale et le Secrétariat d'Etat de la Femme et de la Famille, ainsi qu'à la société civile, du niveau central et local, aux partenaires techniques et financiers, aux médias, aux experts et chercheurs, dont la précieuse collaboration et le professionnalisme ont permis l'élaboration de ce document.

Date du rapport : Juin 2014

Equipe de formulation: Madame Boutheina Gribaa et Madame Giorgia Depaoli

<p>Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de son auteur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de la Commission européenne</p>
--

Acronymes

AECID	Agence de Coopération Espagnole
AFTURD	Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement
ANC	Assemblée Nationale Constituante
ATFD	Association Tunisienne des Femmes Démocrates
BAD	Banque Africaine de Développement
BSG	Budgétisation Sensibles au Genre
BTS	Banque Tunisienne de Solidarité
CAWTAR	Centre de Recherche et de Formation pour la Femme Arabe
CEDAW	Convention for Elimination of All Discrimination Against Women
CFD	Commission Femme et Développement
CGTT	Confédération Générale Tunisienne du Travail
CNFCE	Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises
CNFF	Commission Nationale Femme et Famille
CRDA	Commissariat Régional au Développement Agricole
CREDIF	Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme
CSP	Code de Statut Personnel
EBT	Enquête Budget Temps
ENDA	Abréviation anglaise pour «Action pour l'environnement et le développement»
FAO	Food and Agriculture Organization
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unis pour la Population
GDA	Groupement de Développement Agricole
GIZ	Coopération Technique Allemande
IDH	Indice de Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
LTDH	Ligue Tunisienne pour la défense des Droits de l'Homme
MAFF	Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille
MAFFEPA	Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, des Enfance et des Personnes âgées
MAS	Ministère des Affaires Sociales
MDCI	Ministère du Développement et de la Coopération Internationale
ME	Ministère de l'Education
MEFP	Ministère de l'emploi
MENA	Middle East and North Africa
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

NDI	National Development Institute
OMD	Objectifs Millénaires du Développement
ONFP	Office National de la Famille et de la Population
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unis
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
RDC	Rassemblement Constitutionnel Démocratique
OHCHR	Office of the High Commissioner for Human Rights
PFG	Point Focal Genre
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
SEFF	Secrétariat d'Etat aux Affaires de la Femme et de la Famille
SC	Société civile
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SNJT	Syndicat national des Journalistes
UE	Union européenne
UGTT	Union Générale des Travailleurs Tunisiens
UTICA	Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
UTT	Union des Travailleurs de Tunisie
VFF	Violence Faite aux Femmes
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Table des Matières

RESUME ANALYTIQUE.....	1
1. INTRODUCTION.....	3
1.1 CONTEXTE.....	3
1.2-CARTE DE LA TUNISIE	8
2. LA SITUATION DES FEMMES.....	9
2.1 LES ROLES SOCIAUX ET LE BUDGET TEMPS	9
2.2 SANTE DE LA REPRODUCTION	11
2.3 LA VIOLENCE FONDEE SUR LE GENRE.....	12
2.4 EDUCATION	18
2.5 ECONOMIE ET EMPLOI.....	23
2.5.1 Chômage et taux d'activité	23
2.5.2 Les postes de prise de décision économiques	29
2.5.3 L'emploi informel.....	31
2.5.4 La pauvreté et les disparités entre les milieux rural et urbain, et entre les régions.....	31
2.5.5 Agriculture.....	34
2.5.6 L'accès au financement	35
2.5.7 Mobilité, sécurité et politiques de proximité	36
2.6 PARTICIPATION A LA VIE PUBLIQUE ET POLITIQUE.....	41
2.6.1 Syndicats.....	41
2.6.2 Femmes et société civile	42
2.6.3 Femmes et politique	43
3. LE CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL	51
3.1 CADRE LEGISLATIF	51
3.1.1 Droits intrafamiliaux	51
3.1.2 Droits économiques	52
3.1.3 Droits politiques.....	52
3.1.4 Discriminations dans les lois	53
3.1.5 Les dispositions législatives d'après 2011	55
3.2 LES MECANISMES INSTITUTIONNELS	56
3.3 POLITIQUES DE GENRE : STRATEGIES, PROGRAMMES ET PLANIFICATION	58
3.4 PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	60
ANNEXE 1: BREF APERÇU DE LA TUNISIE	65
ANNEXE 2: REPERTOIRE DES ACTIONS SUR LE GENRE EN TUNISIE	70
ANNEXE 3: LISTE DES PERSONNES INTERVIEWEES LORS DE LA MISSION EN TUNISIE	99
ANNEXE 4: LE CADRE DE LONGWE SUR L'HABILITATION DES FEMMES ET L'EGALITE (WOMEN EMPOWERMENT AND EQUALITY FRAMEWORK (WEEF)	107
BIBLIOGRAPHY	109

Tableau 1: Les indicateurs de pauvreté par grande région

Tableau 2: Taux net de scolarisation au primaire (2013)

Tableau 3: Taux net de scolarisation au collégial (2013)

Tableau 4: Taux de chômage selon le sexe 2006-2013 et taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur

Tableau 5: Activité, emploi et chômage selon le sexe, Tunisie 2007-2011

Tableau 6: Synthèse Commissions Parlementaires (en place dans le période octobre 2011 – janvier 2014)

Tableau 7: Présence des femmes dans les gouvernements de transition

Tableau 8: Présence des femmes dans la fonction administrative

Tableau 9: Pistes d'intervention possibles pour promouvoir l'égalité entre femmes et hommes en Tunisie

Graphique 1: répartition d'une journée entre travail domestique et travail professionnel par sexe et état matrimonial, Tunisie 2005

Graphique 2: Répartition des effectifs élèves par niveau d'enseignement, année d'étude, genre (2012-2013)

Graphique 3: Fréquentation de l'école secondaire (Pourcentage d'enfants d'âge scolaire secondaire fréquentant l'école secondaire), 2012

Graphique 4: Fréquentation de l'école secondaire, répartition par genre

Carte 1: Taux d'activité et de chômage selon le sexe dans les régions (2012-2013)

RESUME ANALYTIQUE

La Tunisie a vu la naissance d'un courant féministe déjà avant l'indépendance, qui a participé au mouvement de l'indépendance du pays à côté des autres organisations nationales, en particulier le syndicat et le patronat. Sous l'égide du premier président de la République tunisienne, Habib Bourguiba, (1956-1987), un code de la famille a été promulgué, interdisant la polygamie et la répudiation, favorisant le mariage consensuel et présentant des démarches égales de divorce; des amendements additionnels au code du statut personnel, au code de travail, ainsi qu'au code pénal, avaient renforcé les droits des femmes. Sous le régime du Président Ben Ali (1987 – 2011) un « féminisme d'Etat » a vu le jour, laissant les peu d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) présentes et les partis politiques de l'opposition dans la quasi impossibilité d'agir. En janvier 2011, Ben Ali a été évincé après des semaines de protestations en raison du niveau élevé du chômage, des prix des produits alimentaires, de la pauvreté et de la corruption; ce qui a donné naissance à une période de transition démocratique qui n'est pas encore terminée, mais qui - fortement appuyée par la communauté internationale - a permis la promulgation d'une nouvelle Constitution avec des articles innovateurs pour la protection et le renforcement des droits des femmes.

Actuellement, l'observation des indicateurs statistiques existants démontre une évolution de la situation de la femme ; l'Indice Synthétique de Fécondité¹ de 2,2 (en 2012 tandis que en 1966 était de 7,15) et un taux de mortalité maternelle de 44,3 sur 100,000 (en 2013). L'éducation apparaît mieux développée auprès des filles qui ont un taux net de scolarisation du primaire de 98,8% et de 76,6% dans l'école secondaire². 62% des diplômés de l'enseignement du supérieur sont des femmes mais elles sont majoritairement orientées vers les filières qui généralement débouchent sur une longue période de chômage (sections lettres ou sciences sociales par exemple). Seulement 7% des directeurs d'écoles du cycle préparatoire général et de l'enseignement secondaire sont des femmes et 28,2% des femmes (de 15 ans et plus) sont analphabètes (en 2011)³.

La situation économique des femmes n'est cependant pas allée de pair avec les progrès en termes de santé et d'éducation. Le chômage est plus sévère chez les femmes (21,9%) que chez les hommes (12,8%) (en 2013) et seulement 6,5% de la totalité des chefs d'entreprises enregistrés à l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, sont des femmes. Leur accès aux financements est plus difficile par rapport aux hommes, ce sont majoritairement les femmes qui apportent leur aide dans la famille, elles travaillent souvent dans le secteur informel, dans l'agriculture et/ou dans des conditions très précaires dans les usines et les activités du tertiaire. La syndicalisation des femmes reste faible. Leur présence

¹ L'indice synthétique de fécondité (ISF) représente/illustre le nombre d'enfants qu'aurait une femme au cours de sa vie féconde si elle respectait les taux de fécondité par groupe d'âge du moment.

² «Suivi de la situation des enfants et des femmes. Enquête par grappe à des indicateurs multiples 2011-2012 (MICS4) », Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, Institut National des Statistiques, UNICEF- Juin 2013

³ « Statistiques scolaires. Année scolaire 2012-2013 », République Tunisienne. Ministère de l'Education, Secrétariat général, Direction générale des Etudes, de la Planification et des Systèmes d'information, Tunis

dans les instances décisionnelles ne dépasse pas 8% dans les syndicats de base et les bureaux régionaux (2013) et malgré une société civile féminine et féministe assez dynamique (surtout après 2011), on observe une quasi absence des femmes dans le gouvernement (janvier 2014). Le taux des femmes parmi les agents de la fonction publique qui sont dans les postes de décision, reste très faible, à savoir 0.76%. Elles sont deux ministres (Commerce et Artisanat et Tourisme) sur un total de 22 membres du gouvernement actuel et un secrétaire d'Etat sur huit (pour la Femme et la Famille) portefeuille précédemment occupé par une Ministre des Affaires de la Femme et de la Famille. Le fait qu'un Secrétariat d'Etat pour la Femme et la Famille soit institué auprès du Ministre de la Jeunesse, du Sport, de la Femme et de la Famille, incite à poser des questions quant à l'avenir de ce mécanisme. A titre indicatif, le budget alloué au Ministère (avant de devenir Secrétariat d'Etat), dans le cadre du budget 2014 ne représente que 0,37% du budget national.

Bien que le problème de la Violence Fondée sur le Genre ait été reconnu par le gouvernement, ses actions concrètes pour l'éradiquer restent limitées et très peu durables. 47,6% des femmes interrogées au cours de l'Enquête Nationale (2008) sur la prévalence du phénomène ont déclaré avoir subi au moins une forme de violence au cours de leur vie; la pression sociale et la banalisation de la violence restent encore très significatives: 55% des femmes déclarent que la violence est un fait ordinaire qui ne mérite pas que l'on en parle.

Il y a un fort besoin de données plus actualisées qui puissent nous décrire la situation des femmes en Tunisie à la lumière des changements politiques sociaux et économiques récents. Les versions 2012 et 2013 du *Global Gender Gap Report* n'ont pas pu classer la Tunisie par manque des données statistiques ventilées par genre (en 2011 la Tunisie a été classée 108^{ème} sur 135 pays avec des inégalités majeures concernant la présence au Parlement et l'occupation des postes ministériels⁴). En 2012, l'indice de développement humain (IDH) du PNUD, classait la Tunisie 94^{ème} sur 187 pays⁵, mais l'indice de développement humain (IDH) ajusté aux inégalités n'a pas pu être calculé par manque de données statistiques, édifiantes sur la situation des femmes.

Nous pouvons faire état d'une situation révélatrice à ce propos : malgré la ratification par la Tunisie de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW) en 1985 et que ses réserves aient été abrogées en octobre 2011 par décret-loi (officiellement communiqué au secrétariat de la CEDAW en avril 2014), un groupe de députés de l'Assemblée Constituante tunisienne (ANC) s'est activé, en janvier 2014, pour l'annulation de l'application de ce décret.

⁴ «The Global Gender Gap Report 2011», World Economic Forum, 2013

⁵ «Human Development Report 2013», United Nations Development Program, 2013

1. Introduction

1.1 Contexte

La Tunisie est un pays du nord d'Afrique, bordée au nord et à l'est par la mer Méditerranée, et frontalier de l'Algérie à l'ouest et de la Libye au sud-est. Plus de 30% de la superficie du territoire est occupée par le désert du Sahara, le reste étant constitué de régions montagneuses et de plaines fertiles.

La Tunisie a gagné son indépendance en 1956 après la colonisation française. Elle a une économie diversifiée, qui inclut l'agriculture, l'exploitation, le tourisme et l'industrie. Presque la totalité (10.780.000 en 2012) des Tunisiens est de confession musulmane sunnite (98%)⁶. Le taux de croissance démographique annuel moyen est de l'ordre de 1% (2012)⁷, l'Indice Synthétique de Fécondité⁸ est passé de 7,15 en 1966 à 2,2 en 2012.

La Tunisie a vu la naissance d'un courant féministe déjà avant l'indépendance, qui a participé au mouvement de l'indépendance du pays à côté des autres organisations nationales, en particulier le syndicat et le patronat. Sous l'égide du premier président de la République tunisienne, Habib Bourguiba, (1956-1987), un code de la famille a été promulgué, interdisant la polygamie et la répudiation, favorisant le mariage consensuel et présentant des démarches égales de divorce; des amendements additionnels au code du statut personnel, au code de travail, ainsi qu'au code pénal, avaient renforcé les droits des femmes. Sous le régime du Président Ben Ali (1987 – 2011) un « féminisme d'Etat » a vu le jour laissant les peu d'ONG présentes et les partis politiques de l'opposition dans la quasi impossibilité d'agir. En janvier 2011, Ben Ali a été évincé après des semaines de protestations en raison du niveau élevé du chômage, des prix des produits alimentaires, de la pauvreté et de la corruption; ce qui a donné naissance à une période de transition démocratique qui n'est pas encore terminée, mais qui - fortement appuyée par la communauté internationale - a permis la promulgation d'une nouvelle Constitution avec des articles innovateurs pour la protection et le renforcement des droits des femmes.

Depuis le 14 janvier 2011, la transition économique de la Tunisie est caractérisée par l'incertitude et les risques engendrés par l'environnement domestique et le contexte international. Sur le plan macroéconomique ces contraintes se sont traduites par une croissance faible et une détérioration des soldes des comptes budgétaires et externes. En 2013, le taux de croissance économique a atteint 2,6%, contre 3,5%⁹ pour 2012. Les finances publiques ont enregistré une hausse du déficit budgétaire qui a atteint 6,3% du PIB à la suite de recettes moins élevées qu'attendues et d'une hausse rapide des dépenses de rémunération. En 2014, le retour

⁶ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Tunisie>. Le mot sunnite est basé sur le mot « sunna » qui représente la ligne de conduite de Mahomet, dernier prophète de l'Islam. Ses actes ont donc valeur de loi et sont tous compilés en différents récits appelés « hadith » dont les principaux recueils sont le Sahih al-Bukhari et le Sahih Muslim, considérés comme quasiment authentiques ou totalement par l'ensemble des musulmans sunnites.

⁷ Banque Mondiale

⁸ L'indice synthétique de fécondité (ISF) représente/illustre le nombre d'enfants qu'aurait une femme au cours de sa vie féconde si elle respectait les taux de fécondité par groupe d'âge du moment.

⁹ Selon l'Institut National des Statistiques

progressif de la confiance des opérateurs devrait permettre une reprise de l'activité mais les équilibres budgétaires et externes demeurent fragiles, ainsi les déficits courant et du budget devraient demeurer supérieurs à 7% du PIB en 2014.

Le taux de chômage est de 18,18%¹⁰ au troisième trimestre de 2013. Le RNB (revenu national brut) de la Tunisie est inférieur au revenu intermédiaire de la tranche supérieure depuis 2007 (données Banque Mondiale).

Les infrastructures du pays sont assez développées. Le taux de branchement des ménages en eau potable (en 2012) est de 85,8%, en courant électrique de 99,5% et le taux de branchement des ménages au réseau d'assainissement est de 84,2%¹¹. Le taux de pauvreté le plus récent est celui du 2011, qui s'élève à 24,7%¹² et avait été établi selon les standards internationaux qui fixent le seuil de la pauvreté à 2 dollars par jour par tête d'habitant. Les données régionales disponibles sont anciennes, mais de nouvelles données sont en train d'être élaborées (au mois de janvier 2014) par le gouvernement tunisien.

Pour l'année 2010, l'Institut National des Statistiques présente les données ci-après, ventilées par grande région:

Tableau 1 - Les indicateurs de pauvreté¹³ par grande région:

	Seuil de pauvreté	Seuil de pauvreté extrême
National	15,5%	4,6%
Grand Tunis	9,1%	1,1%
Nord-Est	10,3%	1,8%
Nord-Ouest	25,7%	8,8%
Centre-Est	8%	1,6%
Centre-Ouest	32,3%	14,3%
Sud-Est	17,9%	4,9%
Sud-Ouest	21,5%	6,4%

Source : INS (Enquête consommation des ménages), 2010

En ce qui concerne les avancements réalisées par la Tunisie pour atteindre en 2015 les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)¹⁴, son bilan jusqu'à 2010 avait été qualifié de positif puisque, selon les indicateurs, la Tunisie aurait atteint trois OMD (OMD 1, 2 et 3, spécifique au genre) et aurait été bien placée pour en atteindre trois autres (OMD 4, 7 et 8).

¹⁰ Selon l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI)

¹¹ Selon l'institut national des statistiques

¹² Selon le Ministère des Affaires Sociales en Tunisie

¹³ Le seuil de pauvreté est constitué de deux composantes : une composante alimentaire est calculée sur la base du besoin énergétique recommandé (2200 Kcal/J) et du coût unitaire de la calorie et une composante non alimentaire qui est estimée sur la base d'un modèle de régression expliquant le Log de la dépense totale. Pour plus des détails voir : <http://www.social.gov.tn/fileadmin/user1/doc/docseminaire110921/panel02/DOC2.2.pdf>

¹⁴ Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) constituent une feuille de route adoptée par la communauté internationale en septembre 2000 à New York, en vue de réduire la pauvreté et d'accélérer le développement dans le monde d'ici à 2015.

Seuls les OMD 5 et 6 risquaient de ne pas être atteints. En avril 2014 la Tunisie a présenté un rapport actualisé sur les OMD qui déclare improbable l'atteinte de la cible visée par la plus grande partie des objectifs en 2015.

Il est important de souligner qu'un programme de modernisation et de réforme présenté par le premier président postindépendance de la Tunisie, le Président Habib Bourguiba, avait permis des avancées rapides sur les droits légaux et l'éducation des femmes, inégalées par les autres pays arabes. En 1956, le gouvernement a modifié l'ancien Code de la Famille en quelques mois, interdisant la polygamie et la répudiation, favorisant le mariage consensuel et présentant des démarches légales de divorce. Des amendements additionnels au code du statut personnel, au code de travail, ainsi qu'au Code Pénal, ont renforcé les droits de la femme en Tunisie.¹⁵

En parallèle, l'inscription des filles dans les écoles primaires et secondaires a été accélérée, pour atteindre en 2013 un taux de scolarisation de 99%¹⁶ pour les filles et pour les garçons de la tranche d'âge 6-11 ans. Au niveau de la santé maternelle un fort progrès a été enregistré pour ce qui concerne le taux de mortalité maternelle qui est descendu à 44,3 (sur 100.000) en 2010. Mais les évolutions des droits de la femme en termes d'accès à l'éducation et à la santé maternelle ne se sont pas traduites par une intégration plus significative des femmes dans les activités économiques et politiques. Par exemple, le taux des femmes actives occupées est de seulement 24,7% (2013)¹⁷.

Pour mener une analyse genre il ne s'agit pas seulement d'avoir une quantité de données ventilées par sexe (pas toujours disponibles), il faut également les analyser avec une approche genre, c'est-à-dire, identifier les inégalités à leur origine et analyser la volonté des pouvoirs publics à les changer et adapter les lois afin d'atteindre l'égalité des chances et des droits. Nous partons de l'examen de toutes les disparités de conditions, de besoins, de taux de participation, d'accès aux ressources, de développement, de gestion de patrimoine, du pouvoir de décision et de la perception entre les femmes et les hommes par rapport aux rôles qui leur sont assignés en raison de leur sexe.¹⁸ Quand une approche genre est adoptée, les données statistiques permettent une interprétation additionnelle comme cela peut être constaté ci-dessous.

Pour les inégalités de genre telles que mesurées par l'Indice des institutions sociales et de genre (SIGI)¹⁹, la Tunisie se situe en 2012 au 22^{ème} rang sur 86 pays, tandis qu'en 2009, elle

¹⁵ Ben Salem, 2010

¹⁶ Statistiques du Ministère d'éducation

¹⁷ Enquête Nationale sur l'Emploi (2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012), INS

¹⁸ 100 mots pour l'égalité : Glossaire de termes sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Commission européenne, 1998

¹⁹ *SIGI social institutions and gender index*. Cet indice est élaboré par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et est composé des sous-indicateurs se référant à : l'âge légal de mariage, le mariage des mineurs, l'autorité parentale, l'héritage, la violence à l'égard des femmes, les mutilations génitales féminines, l'intégrité reproductive, les femmes « disparues », la préférence de fertilité, l'accès à la terre, au crédit et aux autres propriétés différentes de la terre, l'accès à la vie publique et politique. <http://genderindex.org/content/team>.

occupait le 25^{ème} rang sur 102. Si l'on considère le *Global Gender Gap Report 2011*²⁰, la Tunisie est située à la 108^{ème} position sur 135 pays avec un indice de 0,6255. Les inégalités majeures qui sont révélées dans ces rapports concernent la présence au Parlement (l'indice de proportion femmes/hommes au Parlement est de 0,128, 1 indiquant l'égalité parfaite) et l'occupation des postes ministériels (0,04). Par contre, le *Global Gender Gap Report 2012 et 2013* n'ont pas pu classer la Tunisie par manque de données statistiques ventilées par sexe.

En 2012, l'indice de développement humain (IDH), du PNUD, était de 0,712 (94^{ème} sur 187 pays) et l'indice d'inégalité de genre de 0,261 (46^{ème} sur 148 pays). Cependant, l'indice de développement humain (IDH) ajusté aux inégalités n'a pas pu être calculé par manque de données statistiques.

Le manque de données statistiques fiables est un problème qui se présente dans tous les domaines et qui rend plus difficile la tâche des décideurs politiques sur le «quoi faire» dans une phase de transition qui est en même temps caractérisée par l'instabilité politique, sociale et économique et par des priorités, voire des urgences, qui demandent une prise de décision rapide.

Après la révolution de 2011, on a assisté en fait à une sorte de «blocage» en termes de planification: après le dernier Plan de Développement quinquennal de 2007-2011, à l'époque de Ben Ali, le gouvernement tunisien a formulé des plans «d'urgence» pour faire face aux priorités du pays dans la période de transformation/transition. Un Plan "mobile" a été formulé en avril 2010 par la Commission Femme et Développement, qui, depuis 2009, est sous la tutelle de l'actuel Ministère pour le Développement et e la Coopération Internationale (MDCI), après avoir été sous la tutelle du Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille (MAFF)), mais qui comportent des principes très généraux de «développement» concernant les femmes tunisiennes et qui, toutefois, n'a jamais été adopté.

Sur le plan juridico-législatif, la nouvelle Constitution approuvée en janvier 2014, montre des signes positifs en termes de défense des droits des femmes. Ses articles 21 et 46 traitent, la question de l'égalité. L'art 21 dispose que *"tous les citoyens et les citoyennes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans discrimination aucune"*. L'Art 46 dispose que *«l'Etat s'engage à garantir les droits acquis des femmes et œuvre à les soutenir et développer. L'Etat garantit l'égalité des chances entre l'homme et la femme pour assumer les différentes responsabilités et dans tous les domaines (...) et qu'il "prend les mesures nécessaires pour éliminer les violences faites aux femmes"*.

Le principe d'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas énoncé en réalité dans toutes ses dimensions et l'égalité "devant la loi" n'assure qu'une égalité de traitement face au juge, mais pas une égalité par la loi. De plus, tout dépendra de l'interprétation qui sera faite de la Constitution et donc des nouvelles lois (d'interprétation et d'application de la Constitution)

²⁰ Qui mesure l'écart entre les hommes et les femmes sur une série d'indicateurs spécifiques <http://reports.weforum.org/global-gender-gap-report-2013/>

qui seront mises en place. De ce fait, on peut dire que la nouvelle Constitution contient une démarche globalement positive de défense et de protection des droits des femmes. La question de la suprématie de la Constitution et des lois nationales sur les traités et conventions internationales signés et ratifiés par la Tunisie, reste posée.

La Tunisie a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW) en 1985, mais avec des réserves à l'article 9(2), concernant le droit de la femme de transmettre sa nationalité à ses enfants; l'article 15(4), concernant le droit de la femme de choisir sa résidence et son domicile; l'article 16 (c), (d), (f), (g) and (h) relatif à l'octroi du nom de famille aux enfants et à l'acquisition de la propriété par voie successorale; et l'article 29, concernant l'arbitrage des conflits résultant de la convention. Plus important, la Tunisie a aussi émis une déclaration générale selon laquelle le gouvernement « ne prendra aucune décision organisationnelle ou législative conformément aux conditions de cette convention où une telle décision serait en conflit avec les dispositions du chapitre I de la Constitution Tunisienne ». En août 2011, le Conseil des ministres tunisien a adopté un projet de décret-loi relatif à la levée des réserves à la CEDAW, cependant selon le projet de décret la déclaration générale (mentionnée ci-dessus) demeurerait. En avril 2014, la levée des réserves de la Tunisie a été officiellement notifiée au Secrétaire General de l'ONU. Le protocole facultatif a été ratifié en 2008, faisant de la Tunisie l'un des deux seuls pays avec la Lybie de la région à avoir ratifié le protocole. La Tunisie a aussi ratifié le protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur les droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo).

Des mécanismes institutionnels pour l'intégration du genre ont été mis en œuvre depuis les années 1990 pour institutionnaliser la question du genre et des progrès ont été visibles. Actuellement (janvier 2014), la structure institutionnelle pour la défense des droits des femmes est cependant à considérer avec précaution du moment que le ministère de la Femme et de la Famille a été transformé en un secrétariat d'Etat à la Femme et à la Famille auprès du ministère de la Jeunesse, du Sport, de la Femme et de la Famille.

Même le cadre juridique favorable institué par Bourguiba est resté parfois méconnu au niveau des communautés de base, mais aussi des groupes de personnes plus instruites et des membres de la société civile. La soumission à la coutume en matière d'héritage a plongé certaines femmes dans une situation de dénuement et de dépendance totale vis-à-vis de leurs frères, démontrant que le poids de la tradition est encore présent. Les femmes sont encore faiblement représentées, tant dans l'Assemblée Constituante²¹ que dans le gouvernement transitoire actuel²² et cette période de transition caractérisée par l'effervescence de la société tunisienne et la liberté d'expression a remis sur scène, par certains courants de pensées, des questions considérées résolues depuis longtemps en relation avec les acquis de la femme ; ces derniers se sont révélés menacés et attaqués dans ce qu'ils portent comme valeurs universelles de liberté et d'égalité.

²¹ Salma Abida, Première Conférence nationale annuelle de l'Association Tunisienne des Femmes Juristes, « *Le renforcement du leadership féminin dans la sphère politique et judiciaire* », Tunis, 16 mai 2012,

²² Ibidem

1.2-Carte de la Tunisie



2. La situation des femmes

2.1 Les rôles sociaux et le budget temps

La Tunisie est créditée d'un taux d'électrification de 99%. Selon la publication gouvernementale dénommée MICS4²³, 96% de la population a recours à une source améliorée d'eau potable. L'accès y est quasi général en milieu urbain (100%) contrairement au milieu rural où la proportion de ménages utilisant une source améliorée d'eau potable est de 88%. Pour 91% des ménages, la source d'eau potable se trouve sur place. Pour 2% de l'ensemble de ménages, il faut moins de 30 minutes pour se rendre à la source d'eau, prendre l'eau et revenir. 5% des ménages consacrent 30 minutes ou plus à cette fin. A Kasserine et Sidi Bouzid, cette proportion est respectivement de 24 % et 17 %²⁴. La femme et les filles se chargent de la corvée de l'eau, et dans le milieu rural cela a un impact sur leur charge de travail quotidien. Les données disponibles se réfèrent, malheureusement, à l'année 2005. Selon l'Enquête Budget Temps (EBT) de 2005, les hommes en « *âge sous pression* »²⁵ consacrent presque 3 fois plus de temps que les femmes au travail (4h15 contre 1h30). Les femmes mettent 8 fois plus de temps que les hommes dans l'accomplissement du travail domestique, soins aux enfants et aux personnes dépendants de la famille²⁶.

La répartition des rôles assigne aux femmes une charge de travail totale dépassant de près de 40% celle des hommes et il s'avère que l'amélioration du niveau d'instruction réduit le temps consacré au travail professionnel et réduit les écarts entre les femmes et les hommes, mais il ne réduit pas les écarts de genre dans le travail non rémunéré. Il n'a presque pas d'effet sur l'implication des hommes actifs dans le travail domestique.

En fait, les femmes, toutes catégories confondues, consacrent huit fois plus de temps que les hommes à l'accomplissement du travail domestique et aux soins dispensés aux enfants et aux personnes âgées ou dépendantes vivant avec la famille, soit 5h16 minutes contre 39 minutes (respectivement 21,9% contre 2,7% d'une journée).²⁷ La valeur globale du travail domestique, des soins et des services rendus non rémunérés était estimée à 47,4% du PIB en 2006.

Ces différences en matière d'utilisation du temps peuvent expliquer les différences entre femmes et hommes en terme d'égalité des chances : pour donner un exemple, le faible accès des femmes au marché du travail quel que soit leur niveau d'instruction, est souvent une conséquence de cette répartition du temps. L'enquête a, en fait, montré que les femmes en

²³ « Suivi de la situation des enfants et des femmes. Enquête par grappe à des indicateurs multiples 2011-2012 (MICS4) », Ministère du Développement et de la Coopération International, Institut National des Statistiques, UNICEF, Juin 2013

²⁴ « Suivi de la situation des enfants et des femmes. Enquête par grappe à des indicateurs multiples 2011-2012 (MICS4) », Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, Institut National des Statistiques, UNICEF, Juin 2013

²⁵ L'âge sous pression chez une femme est l'intervalle 35 à 44 ans

²⁶ « Résumé de l'étude sur « Budget temps des femmes et des hommes en Tunisie 2005 – 2006 » Préparé par Hanen Benzarti (2011).

²⁷ « Budget-temps des ménages ruraux et travail invisible des femmes rurales en Tunisie », CREDIF (Centre de Recherches d'Études, de Documentation, d'Information sur les Femmes), Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille, 2000

situation de chômage passent moins de temps à chercher du travail (4 minutes par jour) que les hommes chômeurs (38 minutes par jour) ; ceci s'explique d'abord, par le fait qu'elles sont moins disponibles du fait de leurs charges domestiques et puis parce que, en conséquence, elles sont contraintes à être moins mobiles pour chercher du travail.

L'enquête nationale budget temps de 2005 mériterait d'être actualisée, reprise régulièrement et accompagnée d'approfondissements qualitatifs, car elle a permis de saisir l'ampleur des écarts de genre et pointe les mesures à adopter pour les réduire.

Mme Souad Triki²⁸ souligne que *“Cette enquête dans ses conclusions, a notamment attiré l'attention sur l'insuffisance des services d'aide aux familles qui auraient pour rôle d'alléger les tâches des femmes et de réduire les inégalités entre les sexes en termes d'accès au travail et à la participation politique, en considérant que la création de garderies scolaires qui assureraient le suivi scolaire, l'accompagnement, les activités de vacances pourraient être aussi une source d'emploi pour les jeunes tant recherchée. Elle pose clairement le problème de la concurrence vie professionnelle vie familiale ou carrière professionnelle carrière maternelle, un problème qui en apparence se pose seulement et d'abord aux femmes et à la famille, alors que le problème reste fondamentalement un problème sociétal. L'enquête a enfin révélé qu'il y a une démission des hommes dans le partage des tâches domestiques et dans l'éducation des enfants. En fait, la démission est aussi et surtout celle des institutions et des acteurs économiques et sociaux face à la question de la prise en charge au sein des ménages des personnes dépendantes et des soins des membres du ménage”*. Le régime de Ben Ali depuis le milieu des années 2000, n'a jamais montré une volonté politique d'agir sur ces aspects et après 2011, le caractère provisoire des institutions et de la politique nationale, n'a pas aidé à entrevoir une visibilité et à accorder l'importance requise aux questions liées aux droits des femmes.

En citant encore une fois, Souad Triki, *“à l'âge économique où nous vivons, les grandes mutations socio démographiques et technologiques auxquelles nous assistons, engendrent des dérèglements au niveau du marché du travail, voire des déficits au niveau des besoins de certains secteurs émergents, notamment dans les services, malgré l'étendue générale du chômage... et ce déficit on va chercher à le combler en puisant dans les réservoirs traditionnels de la main d'œuvre féminine, depuis la sphère domestique, par l'attrait des femmes aux emplois les plus «flexibles» ou carrément précaires, et par le maintien des mères de famille sur le marché du travail. Le vieillissement des populations tend, par ailleurs, à augmenter les taux de dépendance des personnes à charge dans les populations, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées ou affectées ... Les populations féminines de plus en plus instruites, et émancipées, en Tunisie, représentent 52% des élèves du secondaire et plus de 60% des étudiantes dans les universités, confrontées au chômage galopant, se trouvent de plus en plus tiraillées, d'une part, par des forces centripètes du marché de l'emploi pour combler le déficit croissant du marché des services au niveau des activités émergentes et d'autre part, par les forces centrifuges du champ domestique et du travail impayé, pour combler le déficit social au niveau de la prise en charge des personnes dépendantes. C'est ainsi qu'on observe une*

²⁸Souad Triki, « L'enquête budget temps des femmes et des hommes de 2005 en Tunisie et les défis de sa traduction dans des politiques publiques », New York, Commission de la condition de la femme, 57ème session, mars 2013

tendance chez les femmes diplômées à regagner le foyer. C'est précisément, là où la régulation par le marché est inopérante et défaillante, et c'est là où le rôle de l'État est primordial en faveur des stratégies nationales qui associent la société civile et les autres acteurs économiques et sociaux pour réhabiliter, reconnaître et mesurer la portée de ce potentiel des femmes, longtemps resté invisible et non reconnu, et pour mettre en place des stratégies nationales de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Si la production domestique avait été incluse dans le système des comptes macro-économique, soit comme partie intégrante du Système de Comptabilité Nationale, soit comme élément distinct mais comparable, dans des comptes satellites des ménages, les pouvoirs publics auraient eu une image différente du développement économique et auraient peut être mis en œuvre des politiques économiques différentes. Des politiques d'encouragement pour une distribution égalitaire des salaires entre hommes et femmes et des programmes de prise en charge des enfants pourraient être envisagés pour réduire la précarité de l'emploi féminin''²⁹.

2.2 Santé de la reproduction

La politique tunisienne de planification familiale a donné aux femmes la capacité de contrôler leur fécondité, condition fondamentale pour l'émancipation. Plus des deux tiers des femmes recourent à la contraception moderne et l'Indice Synthétique de Fécondité³⁰ est passé de 7,15 en 1966 à 2,2 en 2012. 62,5% des femmes mariées utilisent une méthode contraceptive. La région du Nord-Ouest (70%) a le taux le plus élevé et la région du Centre Ouest a le taux de 55%³¹. Ces droits s'accompagnent toutefois du maintien d'un contrôle social sévère sur la vie des jeunes femmes célibataires qui peut constituer un handicap dans la recherche d'emploi, l'accès aux opportunités de formation, de promotion professionnelle ou simplement de participation à la vie publique.

Au niveau de la santé maternelle un fort progrès a été enregistré pour ce qui concerne le taux de mortalité maternelle est de 44,3 (sur 100,000) en 2013. La couverture des soins prénataux (par un médecin, une infirmière ou une sage-femme) est élevée, avec 98,1% des femmes recevant des soins prénataux au moins une fois durant la grossesse. Près de 99% des naissances survenues au cours de 2011-2012 ont été assistées par un personnel qualifié. Sidi Bouzid a le pourcentage le plus faible (88%).

Il serait intéressant de comparer ces données officielles avec celles d'autres sources, car les données produites par le Gouvernement ne reflètent pas toujours la réalité dans sa complexité. Selon une recherche menée en février 2014 avec l'aide de 2016 femmes rurales, ces dernières font en moyenne 4,12 km pour se rendre au dispensaire le plus proche d'elles, en mettant en moyenne 1h12 ; elles s'y rendent dans un cas sur deux à pied ou prennent un moyen de transport rural.

En ce qui concerne l'incidence de VIH et SIDA, on relève que, depuis la notification des premiers cas en fin 1985 et jusqu'à la fin de l'année 2012, les cas enregistrés arrivent à un

²⁹ *ibidem*

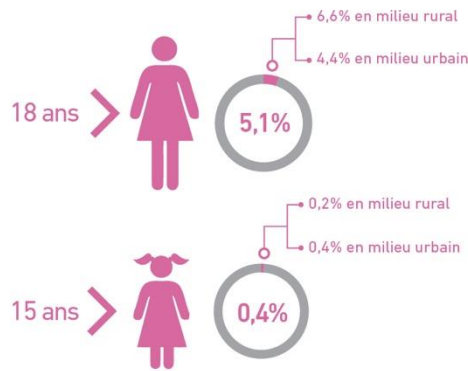
³⁰ L'indice synthétique de fécondité (ISF) représente/illustre le nombre d'enfants qu'aurait une femme au cours de sa vie féconde si elle respectait les taux de fécondité par groupe d'âge du moment.

³¹ « Présentation PPP du Rapport National de suivi des OMD – 2013 », République Tunisienne Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, 2014

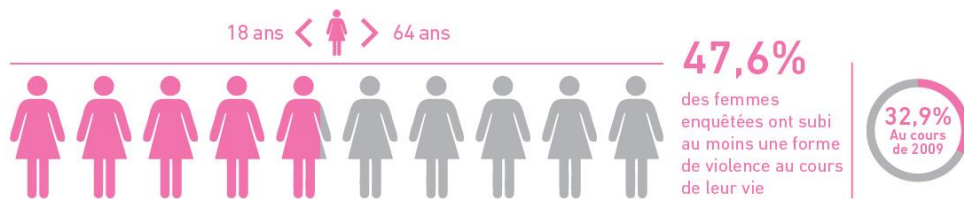
total de 2300³². Le taux de prévalence chez les adultes de 15 à 49 ans est inférieur à 0,1%³³. Selon le MICS4, une moyenne de 75 nouveaux cas est enregistrée chaque année. Concernant la séroprévalence du VIH chez les populations à haut risque, en 2011, le taux était de 0,43% chez les travailleurs/travailleuses de sexe, 3,1% chez les usagers de drogues injectables, et 4,9 % chez les homosexuels de sexe masculin.³⁴

2.3 La Violence Fondée sur le Genre

La prévalence des mariages de mineurs en Tunisie reste assez limitée. Seulement 0,4% des femmes mariées se sont mariées quand elles avaient moins de 15 ans et 5,1% à moins de 18 ans (qui est l'âge légal pour le mariage).



La violence familiale est un crime, suivant les amendements introduits au code pénal, en 1993. Cependant, la violence familiale est généralement perçue comme une affaire privée et la police refuse parfois d'intervenir, souvent parce qu'elle manque de formation ou de ressources pour mener des investigations ou pour protéger effectivement les femmes survivantes à la violence. Les résultats de l'Enquête Nationale sur la violence à l'égard des femmes en Tunisie³⁵ révèlent que 47.6% des femmes âgées de 18 à 64 ans déclarent avoir subi au moins une des multiples formes de violence pendant toute leur vie.



C'est dans la région du Sud-Ouest que le taux de prévalence de la violence est le plus élevé (72.2%) et c'est dans la région du Centre Est qu'il est le plus faible (35.9%). Le faible

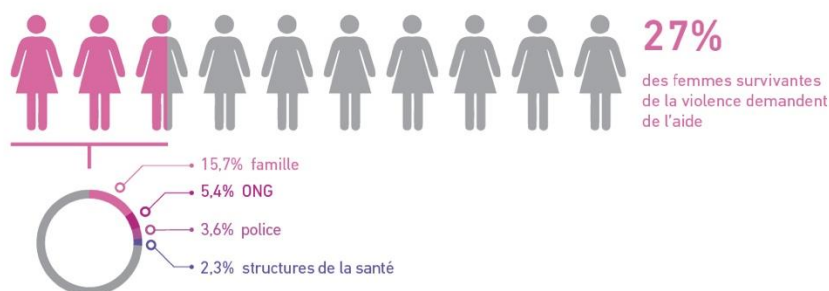
³² « Présentation PPP du Rapport National de suivi des OMD – 2013 », République Tunisienne Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, 2014

³³ <http://www.unaids.org/fr/regionscountries/countries/tunisia/>

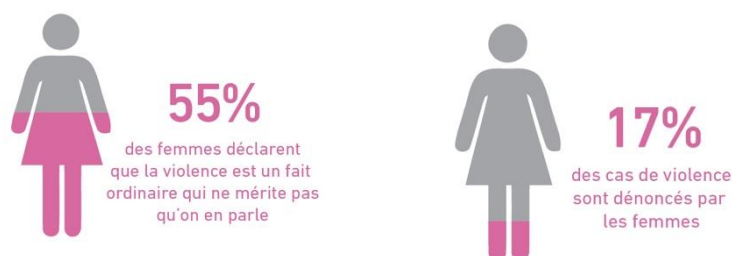
³⁴ Abid, F. « Situation épidémiologique des IST/SIDA dans le monde et en Tunisie, Lutte contre l'exclusion et la discrimination », 2012

³⁵ « Promotion de l'Equité de Genre et Prévention de la Violence à l'Egard des Femmes ». Enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes en Tunisie, Projet de Coopération ONFP/AECID, 2010

recours aux services officiels (police, services de santé, ONG) témoigne en partie de l'offre limitée de services et de la méconnaissance des services existants.



Cela démontre aussi la réticence des femmes à dénoncer ou même à admettre l'acte de violence. La pression sociale ou la banalisation de la violence devient significative.



La « Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (VVF) à travers le cycle de vie », finalisée en 2013 par le MAFF avec le soutien de la coopération internationale, représente un pas important vers la diminution de la problématique. La plus grande partie des services existants, limités en termes de présence sur le territoire et en terme de qualité et intégration de la prise en charge des femmes survivantes à la violence, sont toutefois encore gérés et soutenus par les bailleurs des fonds internationaux qui actuellement soutiennent aussi l'élaboration d'une loi-cadre visant à prévenir et réprimer les violences commises à l'encontre des femmes et des filles, et à assurer une prise en charge des survivantes de violences.

Le cadre qui suit, appelé aussi «*cadre de Longwe sur l'habilitation des femmes et l'égalité*»³⁶, fait une analyse de cinq niveaux d'égalité par lesquels on peut évaluer le niveau de l'habilitation des femmes dans un domaine spécifique. Cet outil aide aussi à réfléchir sur les pistes d'interventions pour améliorer le niveau d'égalité dans le même domaine. Il est présenté ici à

³⁶ Le cadre de l'égalité et de l'habilitation des femmes (Longwe) présente le concept de cinq niveaux d'égalité par lesquels on peut évaluer le niveau de l'habilitation des femmes dans tout domaine du développement économique et social, notamment : 1. Contrôle : égal pouvoir dans la prise de décision au-dessus des facteurs de production ; 2. Participation : participation égale aux processus décisionnels liés à l'élaboration de la politique, à la planification et à l'administration ; 3. Conscientisation : atteignant la compréhension égale des rôles de genre et une répartition de genre de tâches qui sont justes et agréables ; 4. Accès : Accès égal aux facteurs de la production en enlevant les dispositions discriminatoires dans les lois ; 5. Bien-être : avoir l'égalité d'accès au bien-être.

propos du domaine de la violence fondée sur le genre et il sera présenté aussi pour les autres domaines stratégiques choisis.

Cadre 1: la violence fondée sur le genre

	BIEN-ETRE	ACCES	CONSCIENTISATION	PARTICIPATION	CONTROLE
ETAT des LIEUX	<ul style="list-style-type: none"> - 47,6% des femmes âgées de 18 à 64 ans enquêtées³⁷ déclarent avoir subi au moins une des formes de violence au cours de leur vie (32,9% au cours de 2009) - Dans 78,2% des cas de violence sexuelle et dans 77,9% de la violence économique, l'auteur est le partenaire intime ou il appartient à la sphère intime (conjoint, fiancé, ami ...) - Dans 43% des cas les membres de la sphère familiale (père, autres hommes de la famille) sont désignés comme auteurs de la violence physique - Seulement 17% des cas de violence sont dénoncés par les femmes - Le harcèlement sexuel au travail est déclaré par 6% des femmes qui travaillent ou ont travaillé - Dans l'espace public et au travail les violences exercées sont pour 21,3% sexuelles et 14,8% psychologiques - 73% des femmes interrogées disent ne rien pouvoir attendre des structures et services en place - Selon le MICS4, 5,1% des femmes se sont mariées avant l'âge de 18 ans (6,6% en milieu rural et 4,4% en milieu urbain) et 0,4% avant l'âge de 15 ans (0,2% en milieu rural et 0,4% en milieu urbain)³⁸ 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Centres de halte :</u> 1 Tunis (Beity) 1 Centre Zahrouni (MAS) - <u>Centres d'écoute:</u> 1 à Ben Arous (ONFP) 3 à El Kef, Jendouba, Beij(AFTURD) 1 à Gafsa (Médecins du monde) 2 à Tunis (AFTURD, Beity) 1 à Sidi Thabet (MAFF) - La Ligne verte nationale n'est pas opérationnelle - Le recours le plus plausible pour les femmes survivantes à la violence est la famille ; les ONG ne sont citées que par 5,4%, la police par 3,6% et les structures de la santé par 2,3% des enquêtées 	<ul style="list-style-type: none"> - 55% des femmes survivantes à la violence déclarent que la violence est un fait ordinaire qui ne mérite pas qu'on en parle. Deuxième raison pour ne pas porter plainte ou demander de l'aide est la « peur d'entacher la réputation de la famille » - En milieu urbain « sans raison » (24,6%) et « difficultés économiques » (23,5%) sont présentées par la femme comme circonstances principales de la violence. Dans le milieu rural, les deux circonstances prioritaires sont « divergence de points de vue » (26,4%) et « difficultés économiques » (20,4%) - 13,7% des femmes du milieu urbain avancent comme circonstance de la violence l'« effet de l'alcool », contre 6,9% des femmes du milieu rural. - Par contre, 16,20% des femmes rurales avancent le « problème avec la famille » comme circonstance de la violence contre 7% des femmes urbaines - Chaque année il y a une 	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques intermédiaires / prestataires de services non étatiques accompagnent les femmes survivantes à la violence (FSV) dans la finalisation de procédures de prise en charge 	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes survivantes de violence (FSV) n'ont pas de contrôle sur le peu de ressources disponibles ; par contre les intermédiaires / prestataires de services ont mis en place une démarche de coordination et concertation sur la prise en charge intersectorielle et sur les ressources existantes - Il y a peu initiatives spécifiques de réinsertion économique et sociale des FSV

³⁷ « Enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes en Tunisie », Office National de la Famille et de la Population (ONFP), Tunis, 2010

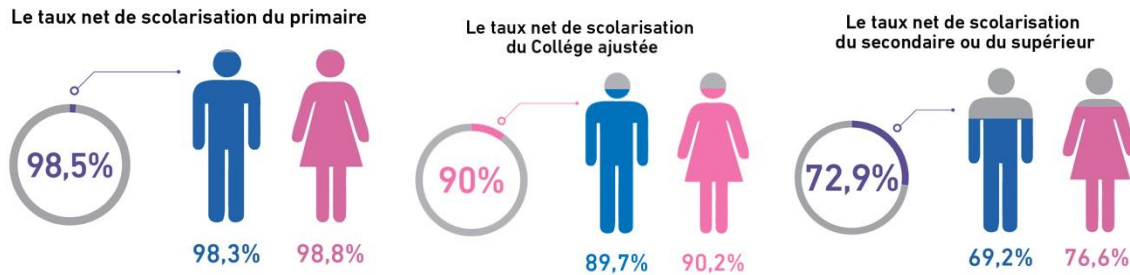
³⁸ « Suivi de la situation des enfants et des femmes. Enquête par grappe à des indicateurs multiples 2011-2012 (MICS4) », Ministère du Développement et de la Coopération internationale, Institut national des statistiques, UNICEF, Juin 2013

	BIEN-ETRE	ACCES	CONSCIENTISATION	PARTICIPATION	CONTROLE
			campagne des 16 jours contre la violence (UN)		
IDENTIFICATION des PROBLEMES/ ANALYSE	<ul style="list-style-type: none"> - La législation en vigueur est limitée - L'enquête réalisée en 2010 n'est pas exhaustive dans la mesure où elle ne couvre pas tous les aspects et toutes les régions - Il n'y a pas de registre commun pour le suivi standardisé des femmes survivant à la violence - Dans la démarche de prise en charge il n'y a pas le même engagement de la part des différents acteurs concernés (exemple : au ministère de la justice il n'y a pas une cellule d'écoute) - Il y a un manque de coordination entre les différents intervenants et prestataires de services. - La Collecte des données n'est pas intégrée et standardisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les centres existants n'assurent pas une couverture totale des services sur le territoire national - Les services existants n'offrent pas une réponse intégrée - Le staff dans les centres existants n'est pas formé/outillé pour assurer une prise en charge standardisée - La plus grande partie des centres/actions existent grâce à des ressources hors budget national, d'où le problème de pérennisation des services - Le système de protection des personnes violentées et de prévention des risques de récurrence, comme celui de pénalisation sont faibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes survivantes ne connaissent pas leurs droits et les services existants en référence à la violence - Il n'y a pas d'enquêtes qui nous donnent la perception de la violence par les femmes et les hommes - La violence est banalisée et à la fois considérée comme une affaire privée - Les médias ne parlent pas de la violence faite aux femmes - Les actions de sensibilisation ne couvrent pas tout le pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Le manque de services (ressources, sensibilisation, etc..) limite la participation des femmes survivantes à la définition de la prise en charge d'elles-mêmes 	<ul style="list-style-type: none"> - La réinsertion économique et sociale des FSV est absente des projets et initiatives réalisés par les différentes parties prenantes qui réalisent plutôt des activités d'assistance
OPPORTUNITES	<ul style="list-style-type: none"> - La Commission « vérité et dignité » fera une enquête sur la violence faite aux femmes pendant la période 2011-2013 - Une « Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (VFF) à travers le cycle de vie » a été finalisée par le MAFF avec le FNUAP. - Différentes parties prenantes ont réalisé une démarche pour finaliser une loi-cadre sur la violence - Forte intervention des acteurs étatiques, de la société civile et de la coopération bilatérale et multilatérale après l'enquête de 	<ul style="list-style-type: none"> - Différentes parties prenantes ont réalisé une démarche pour mieux standardiser leur prise en charge des FSV - Le système onusien s'est engagé à un soutien permanent aux services de prise en charge - Décentralisation des interventions 	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs campagnes de sensibilisation sont réalisées - En 2014 un nouveau recensement sera réalisé, dont le questionnaire est censé être gendérisé grâce à l'assistance technique des agences de coopération - Sensibilisation au niveau international à l'occasion de la journée mondiale contre la VFG et les 16 jours de campagne 		<ul style="list-style-type: none"> - Il y a des projets de la société civile ou de la communauté internationale visant l'habilitation économique des femmes

	BIEN-ETRE	ACCES	CONSCIENTISATION	PARTICIPATION	CONTROLE
	l'ONFP - Expertises existantes: Beity/ cellules/ centres d'écoute de l'AFTURD, ATFD/ modules de formation de Cawtar				
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la revue et l'application des lois pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes - Améliorer et compléter les statistiques relatives à la VFF - Mettre en place un système de veille relatif aux violences faites aux femmes - Adopter un système de suivi, évaluation des programmes existants 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un accueil et une prise en charge de qualité aux femmes survivantes de violence - Mettre en place un système de référence de qualité multisectoriel pour l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des femmes survivantes à la violence - Adopter un référentiel commun sur les violences - Améliorer les compétences, structures et services de la prise en charge de violences 	<ul style="list-style-type: none"> - Briser le silence sur la violence faite aux femmes, la dénoncer et limiter sa perpétuation - Améliorer la prise de conscience sur la violence à l'égard des femmes au sein de la famille et de la société - Garantir une meilleure connaissance des lois 		<ul style="list-style-type: none"> - L'auto- habilitation des femmes et leur réinsertion socio-économique sont améliorées
STRATEGIE	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la « Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (VFF) à travers le cycle de vie », via l'appui technique et financier de « volets » spécifiques. - Opérationnalisation des composantes de la stratégie en dotant les acteurs nationaux (étatiques et non étatiques) et internationaux (notamment FNUAP) de plus de moyens. - Coordonner/standardiser les interventions 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la « Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (VFF) à travers le cycle de vie » », pour : - Une prise en charge intégrée - La décentralisation des foyers d'hébergement / haltes - La formation du personnel - La concrétisation du partenariat intersectoriel - La pérennisation et durabilité des centres de prise en charge des femmes victimes de VFG 	<ul style="list-style-type: none"> - Des actions de conscientisation et de sensibilisation pour la diffusion de la stratégie 		<ul style="list-style-type: none"> - Financer des initiatives spécifiques de réinsertion sociale et économique des femmes survivantes (FSV) à travers la capacitation des services intéressés, via le jumelage et/ou l'échange d'expériences et de bonnes pratiques

2.4 Education

L'égalité en termes de scolarisation des filles et garçons en Tunisie apparaît presque atteinte, comme le montrent les figures ci-dessous :



Les données administratives révèlent un taux net de scolarisation du primaire ajusté³⁹ de 98,5%, soit 98,8% pour les filles et 98,3% pour les garçons.

Tableau 2 : Taux net de scolarisation au primaire (2013)

	Filles	Garçons	Ensemble
Primaire			
Population d'âge primaire scolarisée au primaire	486 382	514 026	1 000 408
Population d'âge scolaire primaire	498 059	528 019	1 026 078
Taux net de scolarisation au primaire	97,7%	97,3%	97,5%
Population d'âge primaire scolarisée au Collège	5 607	5 030	10 637
Taux net de scolarisation du primaire ajusté	98,8%	98,3%	98,5%

Source : ME, INS, 2012

En Tunisie, le taux de scolarisation du primaire atteint les taux universels, et ceci quel que soit le profil des enfants: les variables de milieu, de niveau d'éducation de la maman et de niveau de vie ne sont, en effet, pas significatifs.

Les données révèlent que le taux net de scolarisation au niveau du collège ajusté est de 90,0%, soit 90,2% pour les filles et 89,7% pour les garçons.

³⁹ Défini comme le nombre d'élèves ayant l'âge de fréquenter l'école primaire et inscrits dans une école primaire ou secondaire, exprimé en pourcentage de la population totale dans ce groupe d'âge

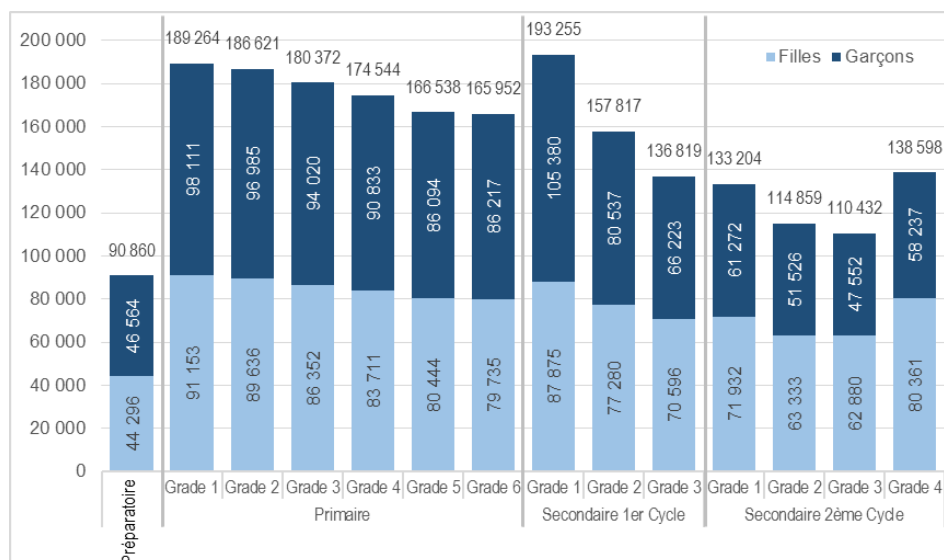
Tableau 3 : Taux net de scolarisation au collège (2013)

	Filles	Garçons	Ensemble
Collégial			
Population d'âge du Collège scolarisée au Collège	193 766	192 536	386 302
Population d'âge scolaire du Collège	238 799	253 255	492 054
Taux net de scolarisation au Collégial	81,1%	76,0%	78,5%
Population d'âge du Collège scolarisée au Primaire	18 565	32 362	50 927
Population d'âge du Collège scolarisée au Secondaire	3 111	2 334	5 445
Taux net de scolarisation du Collège ajusté	90,2%	89,7%	90,0%

Source: ME, INS, 2012

Les données MICS4 nous indiquent qu'à la différence du primaire, les variables de contexte et de région jouent de façon significative dans l'accès au collège, au lycée et au supérieur. On enregistre ainsi une différence de 21,4% entre milieu rural (59,3%) et milieu urbain (80,7%) et une différence de 26% entre Kasserine (55,1%) et le District de Tunis (80,9%). La variable du genre joue également de façon plus significative que dans le primaire puisqu'on enregistre une différence de 10% entre filles et garçons dans le taux de fréquentation de l'école secondaire (collège et lycée). Si les effectifs diminuent sensiblement au fil des cycles du primaire, les chutes d'effectifs les plus importantes sont enregistrées à partir du collège.

Graphique 2 : Répartition des effectifs élèves par niveau d'enseignement, année d'étude, genre (2012-2013)

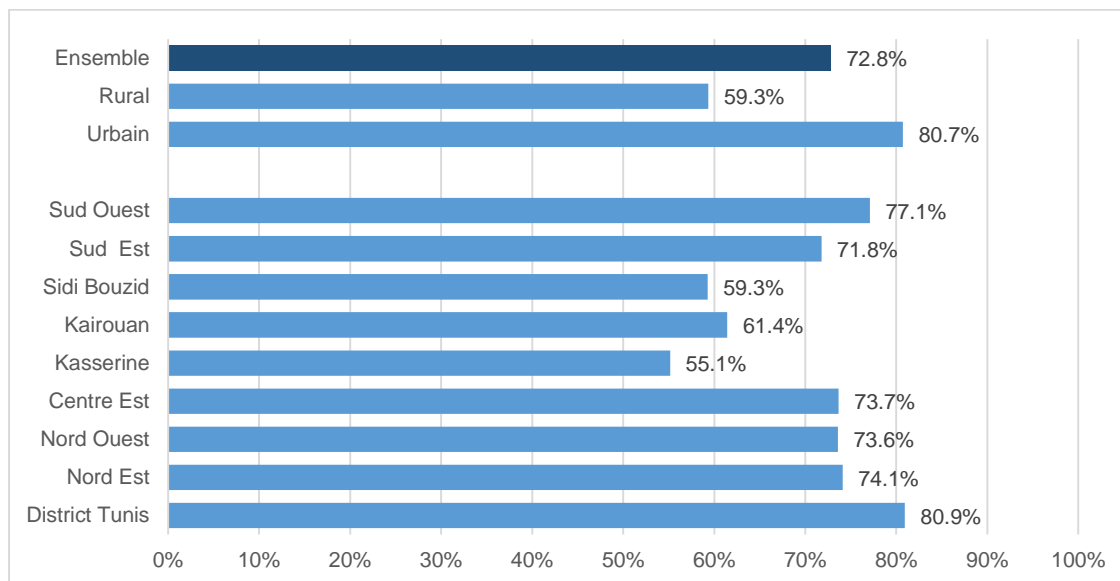


Source : Données du ME et du MAFF pour le secteur privé de l'année préparatoire

Les filles sont donc davantage scolarisées que les garçons, et cela est particulièrement vrai à partir du collège, même s’il est indispensable de prendre en compte la répartition par milieu et/ou par gouvernorat pour pouvoir analyser plus profondément le phénomène (la variable genre ne joue pas dans les mêmes proportions selon le milieu urbain ou rural).

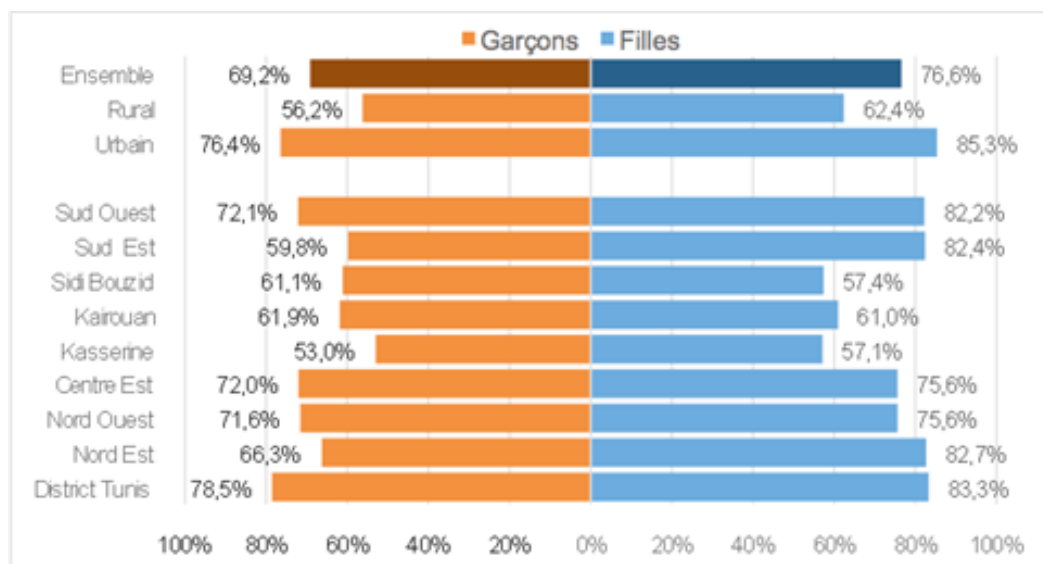
En ce qui concerne l’école secondaire, les données révèlent un taux net de scolarisation de 72,9%, soit 76,6% pour les filles et 69,2% pour les garçons.

Graphique 3 : Fréquentation de l'école secondaire (Pourcentage d'enfants d'âge scolaire secondaire fréquentant l'école secondaire), 2012



Source : MICS4, 2012

Graphique 4 : Fréquentation de l'école secondaire, répartition par genre



Source: MICS4

Dans l'enseignement supérieur, sur un ensemble de 22 filières, 14 sont particulièrement féminisées : les sciences sociales et humaines, les langues, l'économie, le journalisme, le droit, l'agriculture, les services. Les filles sont relativement moins représentées dans les diplômes d'ingénieur (29%), d'architecte (34,5%), de vétérinaire (35,9%), de sciences physiques (45,9%), d'informatique (47,4%), de mathématiques et de statistiques (49,4%)⁴⁰.

Pourcentage des filles dans les diplômes



Les filles sont donc majoritairement orientées vers les filières qui, généralement, débouchent sur une longue période de chômage: elles sont 20% dans les sciences techniques par rapport à 72,9% dans les lettres. Au cours des dernières années il y a une multiplication des filières professionnalisées (plus de 850) mais certaines continuent d'être considérées comme féminines et d'autres comme plutôt masculines⁴¹. Les filles ont des choix de filières professionnelles de plus en plus diversifiées et des possibilités d'accéder à des spécialités de leur choix même celles qui sont réputées «masculines», mais le changement ne s'est pas répercuté sur les milieux de l'emploi qui, en majorité, n'attendent pas la même chose des femmes et des hommes et restent influencés par les stéréotypes professionnels masculins et féminins. De leur côté, les jeunes filles (et leurs parents) continuent de privilégier les filières de formation et les professions perçues comme appropriées à leur sexe (enseignement, santé, service social, etc.) où elles pensent trouver de meilleures opportunités d'emploi et surtout la possibilité de pouvoir articuler leur vie familiale et leur vie professionnelle. Ce qui limite aussi leurs chances professionnelles et renforce les stéréotypes de genre.

L'abandon scolaire par contre reste limité en pourcentage, mais en chiffres, exprimé par milliers, il devient plus significatif. 98.774 élèves ont, en fait, quitté l'école en 2010-2011 ; ce chiffre est de 111.000 en 2011-2012 et entre 100.000 et 108.000 en 2012-2013. 87% des élèves ayant abandonné l'école sont âgés de moins de 16 ans⁴².

Dans le cycle primaire en 2012-2013, le taux d'abandon était de 1,1% des garçons et de 0,9% pour les filles, mais dans la même année, le taux d'abandon pour le cycle préparatoire général et l'enseignement secondaire, ensemble, atteint de 11,1 % (non disponibilité des données ventilées par sexe)⁴³. Les taux d'abandon scolaires les plus élevés sont enregistrés dans les régions de l'intérieur, notamment Kasserine, Kairouan et Sidi Bouzid, chez les garçons beaucoup plus que chez les filles et au secondaire plus qu'au primaire.

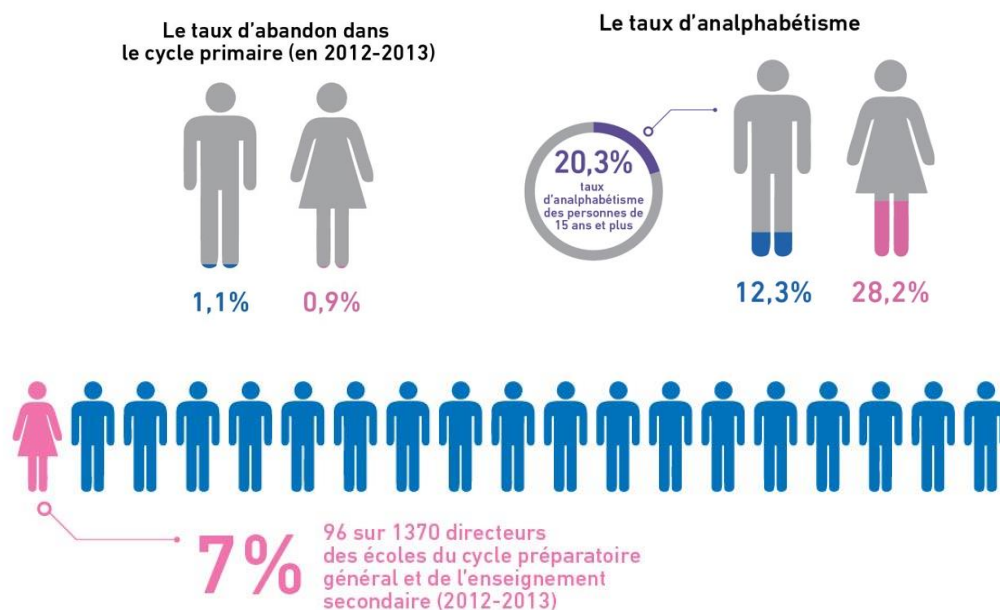
⁴⁰ Mahfoudh Draoui, D. « La question du genre et la promotion de l'emploi des jeunes. Rapport Final », GIZ, Tunis, 2012

⁴¹ *ibidem*

⁴² <http://directinfo.webmanagercenter.com/2013/09/10/abandon-scolaire-lunft-tire-la-sonnette-dalarme/>

⁴³ « Annuaire de Statistiques scolaires 2012-2013 », Ministère de l'Education, Tunis, 2014

Le taux d'analphabétisme national des personnes de 15 ans et plus est de 20,3% en 2011 avec 28,2% des femmes analphabètes contre 12,3% des hommes⁴⁴.



Il est à noter aussi que sur 1370 directeurs des écoles du cycle préparatoire général et de l'enseignement secondaire (2012-2013), seulement 96 sont des femmes⁴⁵ et sur 1194 professeurs de l'enseignement supérieur (2012-2013) seulement 199 sont des femmes⁴⁶.

Le MICS4 donne aussi des informations à propos de l'accès à internet : 40,7% des femmes de 15-24 ans ont utilisé Internet au moins une fois par semaine, durant le mois précédent l'enquête. De ces femmes, 53,5% vivent en milieu urbain tandis que 17,1% est en milieu rural. Le graphique qui suit montre la différence au niveau des régions⁴⁷.

⁴⁴ Données mises à disposition par le Ministère des Affaires Sociales

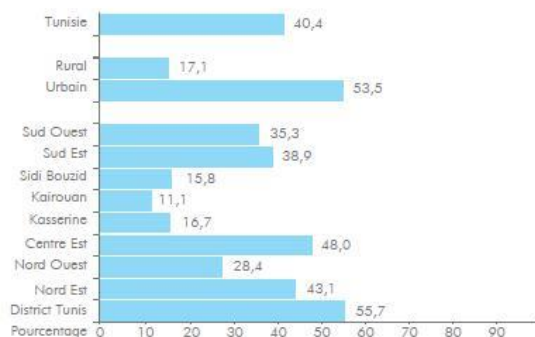
⁴⁵ République Tunisienne Ministère de l'Éducation, Secrétariat général, Direction général des Etudes, de la Planification et des Systèmes d'information « Statistiques scolaires. Année scolaire 2012-2013 », Tunis

⁴⁶ Données du Ministère de l'enseignement supérieur:

http://www.mes.tn/francais/donnees_de_base/2014/brochure_fr_2012_2013.pdf

⁴⁷ « Suivi de la situation des enfants et des femmes. Enquête par grappe à des indicateurs multiples 2011-2012 (MICS4) », Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, Institut National des Statistiques, UNICEF- Juin 2013

Graphique MT.1:
 Pourcentage de jeunes femmes de 15-24 ans qui ont utilisé
 Internet au moins une fois par semaine durant le mois dernier,
 selon le milieu et la région,
 Tunisie 2011-2012



On peut donc résumer la situation des filles et garçons dans l'éducation, en disant que si d'un côté les filles étudient de plus en plus, de l'autre côté, leur choix de filière des études, continue d'être influencé par la « culture » dominante qui les confine à une ségrégation horizontale qui se reflète d'ailleurs dans le marché du travail.

2.5 Economie et emploi

2.5.1 Chômage et taux d'activité

Comme anticipé dans l'introduction, le contexte économique actuel est caractérisé par un taux de croissance économique de 3,5% (2012)⁴⁸, un taux d'inflation de +6,1% (en 2013)⁴⁹ et un taux de chômage national de 18,18% (au troisième trimestre de 2013)⁵⁰. La crise économique et les effets économiques post-révolutionnaires (diminution drastique des revenus liés au tourisme, fuite des investisseurs étrangers, etc.) ne favorisent pas l'équilibre et le bien-être du secteur économique et donc les opportunités de travail ni de l'égalité entre femmes et hommes par rapport à l'emploi.

Depuis 20 ans, la diminution des inégalités entre femmes et hommes dans ce secteur, reste peu significative, et ce en dépit des avancées dans la scolarisation où les filles surclassent les garçons, et en dépit de la maîtrise de la fécondité et de la santé reproductive des femmes.

Le chômage⁵¹ est plus sévère chez les femmes que chez les hommes ; il touche deux fois plus de diplômés du supérieur femmes (que de diplômés hommes). Selon les données les plus récentes (2013) de l'Institut National des Statistiques (INS), le chômage⁵² est plus sévère chez les femmes ((21,9%) % au quatrième trimestre de 2013) que chez les hommes (12,8%), et il touche deux fois plus de diplômés du supérieur femmes (41,9%) que de diplômés hommes

⁴⁸ Selon l'Institut National des Statistiques

⁴⁹ Banque Centrale de Tunisie (<http://www.bct.gov.tn/bct/siteprod/francais/actualites/evenement.jsp>)

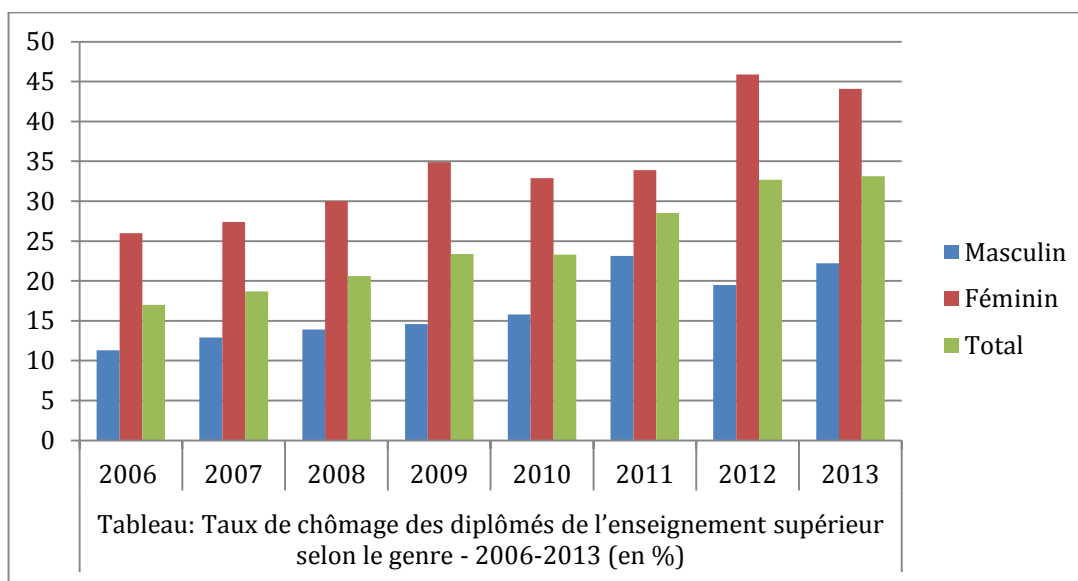
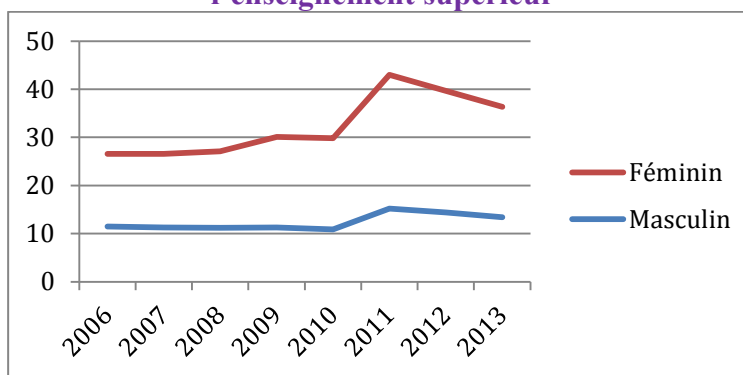
⁵⁰ Selon l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI)

⁵¹ Institut national des statistiques (2013 Trimestre 4)

⁵² Le taux de chômage est le pourcentage des personnes faisant partie de la population active qui ne travaillent pas. La population active est la population en âge de travailler et qui travaille ou souhaite travailler.

(21,7%). En 2012, ces taux étaient de 15,6% pour les hommes diplômés et 39,1% pour les femmes diplômées. En fait, l'aggravation du chômage féminin est constante et rapide dans le temps, comme le montrent les tableaux ci-dessous.

Tableau 4 : Taux de chômage selon le sexe 2006-2013 et taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur



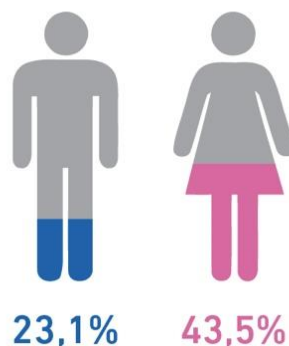
Source: INS 2006-2013

Ces chiffres restent cependant bien en-deçà de la réalité du chômage chez les Tunisiennes, car elles sont peu présentes sur le marché officiel du travail. En 2011, 66,3% des jeunes femmes sont déclarées inactives⁵³, mais seulement 18% des femmes non qualifiées sont estimées être au chômage. La moitié des jeunes femmes diplômées, mettent actuellement beaucoup plus qu'une année pour trouver un premier emploi contre 32% de leurs homologues masculins⁵⁴.

⁵³ Femmes inactives âgées de moins de 64 ans par rapport à la population en âge de travailler (les personnes âgées de 15 à 64 ans).

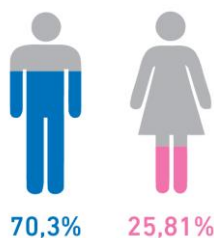
⁵⁴ Triki S., Touiti H. « Réglementation du travail et participation des femmes au marché du travail en Tunisie », GIZ, 2013.

Taux de chômage chez les diplômés du supérieur



L'appréciation de la population active⁵⁵ féminine est évidemment fonction du taux d'activité⁵⁶ du sexe féminin, qui était estimé en 2012 à 25,81% contre 70,3% pour le sexe masculin et aux alentours de 47% pour l'ensemble des deux sexes.

Taux d'activité



La même année, parmi les jeunes femmes (25-34 ans), seulement 41% se trouvent sur le marché du travail, contre 89% des hommes du même groupe d'âge⁵⁷. Or, comme Habib Touhami le dit «*le taux d'activité du sexe féminin est en-deçà de son niveau réel si l'on prend en considération les perturbations occasionnées par le passé, de façon systématique, à la demande d'emploi additionnelle globale par la réserve de population active composée essentiellement par le sexe féminin*»⁵⁸. Les enquêtes de l'INS montrent en fait que la demande d'emploi additionnelle féminine atteindrait, par exemple en 2010, 21% de la demande additionnelle globale. Mais si on considère le nombre de diplômées femmes de l'enseignement supérieur (qui est à lui seul de l'ordre de 34.000 diplômées supplémentaires par an, dont au moins 27.000 à la recherche d'un premier emploi) on constate qu'il dépasse largement les milliers de demandes d'emploi additionnelles émanant des femmes. C'est-à-dire, les prévisions du taux de chômage féminin seront au-delà de ce que les statistiques prennent en considération. Les données confirment, en

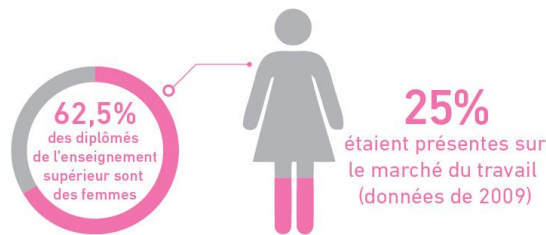
⁵⁵ La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs

⁵⁶ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante

⁵⁷ Ref. note nr.27

⁵⁸ Habib Touhami Economiste et ancien Ministre, à l'occasion de la table ronde organisée par l'association « la Voix de la femme » et la Konrad-Adenauer-Stiftung à l'Hôtel Africa, le 24 Décembre 2011

fait, un accès difficile pour les femmes à l'emploi. A titre d'exemple, en 2009, des 62,5% de femmes qui sortaient de l'enseignement supérieur, seulement 25% étaient présentes sur le marché du travail.



De même, parmi les femmes de 20 à 29 ans, moins de 35% étaient présentes sur le marché de travail. Cette tendance paradoxale aurait pour cause l'existence d'une forme de forte discrimination sur le marché du travail contre les femmes. Il y a également lieu de souligner qu'en dépit de leur part croissante parmi les diplômés, 16% des femmes de la tranche 25-29 ans et 24% des femmes de la tranche 30-34 ans sont analphabètes, contre 6 % et 8 % respectivement, chez les hommes. Ainsi, la performance en matière d'égalité des sexes est nettement en-deçà des normes internationales, et ce en raison essentiellement de la faible participation des femmes à l'activité économique⁵⁹ et aussi pour les questions d'autonomisation (*empowerment*)⁶⁰».

Tableau 5 : Activité, emploi et chômage selon le sexe, Tunisie 2007-2013

		2007	2008	2009	2010	2013
Population active	Hommes (000)	2570,9	2630,1	2693,2	2758,2	2872,8
	Femmes (000)	950,8	973,7	996	1011	1105,8
	en %	27	27	27,9	26,8	27,7
Population active occupée	Hommes (000)	2279,3	2336,8	2391,4	2457,8	2505,6
	Femmes (000)	805,8	818,6	807,5	819,6	863,1
	en %	26,1	25,9	25,2	25	25,6
Population en chômage	Hommes (000)	291,6	293,3	301,8	300,4	367,2
	Femmes (000)	145	155,1	188,5	191,4	242,7

⁵⁹ « L'intégration mondiale de la Tunisie – Une nouvelle génération de réformes pour doper la croissance et l'emploi », Banque mondiale, 2009

⁶⁰ « Rapport annuel sur la compétitivité 2010 », Institut tunisien de la compétitivité et de l'économie quantitative (ITCEQ), 2010

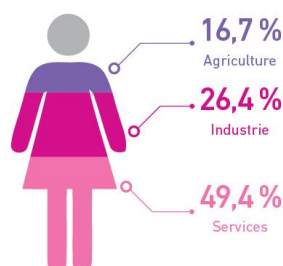
	en %	33,2	34,6	38,4	38,9	39,7
Chômage des diplômés	Hommes (en%)	12,9	13,9	14,6	15,8	21,7
	Femmes (en%)	27,4	30,0	34,9	32,9	41,9
	Total (en%)	18,7	20,6	23,4	23,3	31,9

Source : Enquête Nationale sur l'Emploi 2007, 2008, 2009, 2010, 2011. INS

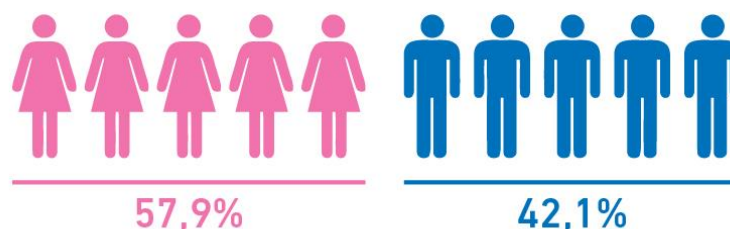
La proportion la plus importante de femmes occupées, en 2011, est celle des salariées, en tête avec près de 79,5% (68,6% des hommes occupés sont salariés), suivie des indépendantes 12,5% (28,2% des hommes occupés) et des aides familiales, 8% (3,2% des hommes occupés). La montée du salariat féminin trouve son origine dans la politique économique encourageant les investisseurs étrangers et la promulgation de la loi 1972⁶¹ qui avait favorisé un emploi de masse d'une main d'œuvre féminine faiblement qualifiée.

Alors que l'emploi masculin se déploie de manière diversifiée entre plusieurs secteurs, les 2/3 des femmes employées se trouvent concentrées dans trois secteurs principaux à forte main d'œuvre féminine, notamment les services (contribution féminine de 49,4%), l'industrie manufacturière (26,4%) et l'agriculture (16,7%)⁶²; il s'agit d'activités qui pâtissent davantage des aléas climatiques et économiques et des retournements de conjoncture.

Faible diversification sectorielle de l'emploi féminin



Aides familiales agricoles



Les femmes qui travaillent dans le secteur agricole sont assez vulnérables et sont, dans la majorité des cas, des aides familiales sans percevoir de rémunération. Le secteur des services emploie des femmes dans le commerce, elles exercent assez souvent un travail informel et incertain, les femmes instruites étant plus engagées dans le secteur public (enseignement, santé). Cette faible diversification sectorielle de l'emploi féminin diminue les chances des femmes d'accès au marché du travail, et se traduit par leur ségrégation horizontale. Comme l'étude de la GIZ⁶³ le met en lumière, et comme nous l'avons anticipé plus haut dans ce paragraphe, la

⁶¹ La loi 1972 a été mise en place pour créer un cadre juridique facilitant la migration des entreprises de confection européennes vers la Tunisie afin de bénéficier d'une main-d'œuvre bon marché. Il s'agit d'entreprises totalement exportatrices travaillant sous contrôle douanier.

⁶² «L'autonomisation économique des femmes : un pari à gagner », La Revue du CREDIF, Tunis, Août 2013

⁶³ « Plaidoyer pour une approche managériale adaptée : l'économie tunisienne et la diversité des genres », GIZ, Tunis, 2013

ségrégation horizontale commence par les choix éducatifs : les étudiantes tunisiennes sont plus fortement représentées dans les domaines d'études tels que les services sociaux (87%) et la santé (71%)⁶⁴. Cette préférence se reflète également dans les choix du secteur professionnel et du type d'emploi : la main d'œuvre féminine tunisienne se retrouve principalement dans l'éducation, les services de santé, l'administration, dans l'agriculture et l'industrie textile (surtout pour les femmes ne détenant pas de diplôme de l'enseignement supérieur).

Bien que les femmes représentent 62% de l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur, elles sont sous-représentées dans les domaines de l'ingénierie, de la technologie (34%) et de l'architecture et du bâtiment (37%)⁶⁵, alors qu'il s'agit de secteurs qui correspondent aux besoins nationaux du marché du travail. En conséquence, seulement 13% des femmes travaillent dans l'industrie, soit la moitié de la proportion des hommes (25%)⁶⁶.

Les Tunisiennes représentent 30% des ingénieurs (2013)⁶⁷, 33% des magistrats du pays, 42,5% des avocats et 47% des chercheurs⁶⁸, 42% des médecins et 53% des pharmaciens (2014)⁶⁹, 56,8% des instituteurs, 47,7% des enseignants de l'enseignement technique, 17,6% des inspecteurs pédagogiques, 38,9% des enseignants du secondaire et 47,2% des enseignants du supérieur, 0% des directeurs (2012)⁷⁰. Cependant, elles ne représentaient, dans la même année, que moins de 8,9% des membres de l'exécutif, du corps législatif et des cadres supérieurs de l'administration publique; 17,4% des directeurs; 10,8% des dirigeants et gérants. Par contre, elles représentaient 49,7% des employés de bureaux et 74% des conducteurs de machine et ouvriers de l'assemblage⁷¹.

Un certain nombre de femmes sont bénéficiaires des divers programmes d'encouragement à l'emploi (elles étaient, en 2009, 30% des bénéficiaires du Fonds National de l'emploi 21-21; 61,7% des bénéficiaires du stage d'initiation à la vie professionnelle ou SIVP; 65,2% des bénéficiaires du contrat d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur ou CIDES; 66% des bénéficiaires du contrat d'adaptation et d'insertion professionnelle ou CIAP; 51% des bénéficiaires de la prise en charge par l'Etat d'une part des salaires versés au titre des nouveaux recrutements des diplômés de l'enseignement supérieur ou PC50; 65,3% des bénéficiaires du stage d'initiation et d'adaptation pour la création d'entreprise ou SIACE et enfin près de 31% des projets financés par la Banque Tunisienne de Solidarité). *«Les données récentes sur le chômage féminin montrent que ces programmes ont atteint une certaine limite et qu'ils coûtent finalement trop cher par rapport à leur rendement réel. Certes, les femmes tunisiennes ne rencontrent pas, en théorie, de vrais obstacles réglementaires à l'emploi ou à la création d'entreprise, mais la somme des rétentions sociales et culturelles continue à jouer considérablement en leur défaveur. Le chômage qui frappe plus durement les femmes diplômées*

⁶⁴ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, 2012

⁶⁵ *Ibidem*

⁶⁶ Banque Mondiale, 2013 (données de 2011)

⁶⁷ Ordre des ingénieurs, 2013

⁶⁸ «Femmes et homes en Tunisie: chiffres et indicateurs», CREDIF, 2010

⁶⁹ Ordre des médecins (2014)

⁷⁰ « Annuaire de Statistiques scolaires 2012-2013 », Ministère de l'Education, Tunis

⁷¹ Habib Touhami, économiste et ancien ministre, à l'occasion de la table ronde organisée par l'association « la Voix de la femme » et la Konrad-Adenauer-Stiftung à l'Hôtel Africa, le 24 Décembre 2011

du supérieur constitue à cet égard un révélateur essentiel. De plus, une enquête menée en 2004 sur les déterminants des salaires des diplômés du supérieur révèle que les hommes sont mieux rémunérés que les femmes quel que soit le niveau du diplôme: plus de 30% pour les ingénieurs hommes; plus de 23% pour les maîtrisards hommes; plus de 25% pour les techniciens supérieurs hommes. En tout cas, ces différences se retrouveront forcément aussi au niveau des retraites des femmes, problème sous-estimé jusqu'ici. Entre-temps, la société et les canons sociaux ont évolué plus rapidement que l'appareil productif. L'emploi est devenu pour la Tunisienne un gage d'autonomie et d'indépendance financière. Il représente aussi un point d'ancrage dans la société, un motif de valorisation et la juste rétribution des efforts scolaires et universitaires des femmes dans la mesure où l'emploi et le salaire incarnent un juste retour sur l'investissement en capital humain. De ce point de vue, les Tunisiennes sont doublement «perdantes»⁷².

On peut ajouter à cette réflexion, que, selon une enquête nationale menée en 2004, 42% des personnes interrogées (48% des hommes et 35% des femmes)⁷³ avaient déclaré que le travail des femmes était la cause du chômage. Plus récemment, il a été révélé que 26,7% des femmes en chômage ne cherchent pas à intégrer la vie active⁷⁴, et seulement 20% des Tunisiens pensent que le travail est un droit pour la femme⁷⁵. De plus, certains discours politiques se sont attaqués au célibat des femmes pour avancer l'hypothèse que, dans un moment de crise de l'emploi, cette catégorie de femmes provoque une réduction de disponibilité d'emploi pour les hommes. Mais le célibat des femmes, comme celui des hommes d'ailleurs est, dans les effets, globalement en baisse, et en tout cas relativement stable. Ce taux est passé de 38% en avril 2004 à 37,8% en mai 2008 et à 35,7% en mai 2011. Il faudrait donc se pencher sur l'analyse du phénomène, région par région, pour se convaincre que des motifs socioéconomiques et culturels sont à l'origine des inégalités de sexe.

2.5.2 Les postes de prise de décision économiques

En ce qui concerne les postes de prise de décision dans le secteur privé, on constate que dans les conseils d'entreprise, la proportion des femmes est toujours faible: sur les 30 grandes entreprises tunisiennes, 4 seulement comptent une femme ou plus dans leur conseil et seules 11 comptent une femme ou plus dans leur conseil d'administration⁷⁶. Concernant les chefs d'entreprises, les données statistiques révèlent un taux de participation des femmes encore plus déconcertant. La Tunisie compte entre 14.000-15.000 femmes chefs d'entreprises estimées, c'est-à-dire seulement 6,5% de la totalité des chefs d'entreprises enregistrés à l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA).

⁷² Habib Touhami (Ref. note nr 32)

⁷³ Dorra Mahfoudh, GTZ, « Etat des lieux de la question du genre sur le plan social, économique et politique, Table ronde 16 Novembre 2011 »

⁷⁴ D. Ben Salem, GTZ, La question du genre, Table ronde 16 Novembre 2011

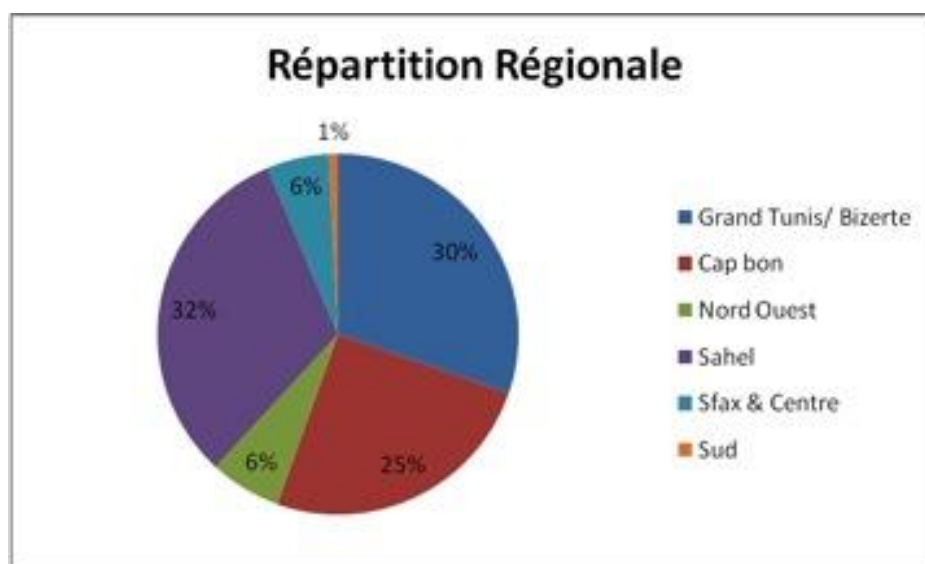
⁷⁵ Ref. note nr 62

⁷⁶ « Plaidoyer pour une approche managériale adaptée : l'économie tunisienne et la diversité des genres », GIZ, Tunis, 2013

Chefs d'entreprises enregistrés à l'UTICA (2010)



Selon une étude réalisée par la Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises (CNFCE) en 2010⁷⁷, le plus grand nombre des femmes chefs d'entreprises serait concentré au Sahel (32%), le Grand Tunis (30%) et le Cap Bon (25%).



Source : Enquête de la CNFCE, 2010

Il est intéressant de noter qu'à Sfax, un pôle économique et industriel du pays les plus importants, le taux des femmes chefs d'entreprises est réduit à la portion d'un simple 6%. Le Nord-Ouest (plutôt réputé pour l'activité agricole non incluse dans l'étude citée) est bien présent avec une pondération égale à celle de Sfax. Le Sud est plutôt absent avec à peine 1%. Les entreprises gérées par des chefs femmes sont jeunes, dynamiques et disposent d'un potentiel de développement élevé. Les femmes chefs apparaissent d'ailleurs confiantes en leurs perspectives de croissance futures malgré une conjoncture qu'elles qualifient de très mauvaise et sont en général conscientes du risque. Elles ont une faible adhésion aux différentes aides publiques (notamment le Programme de Mise à Niveau), leur potentiel d'exportation n'est pas exploité au mieux et elles sont, dans leur grande majorité, peu tournées vers l'export. De plus, selon cette étude, moins d'une entreprise sur onze se trouve engagée dans une procédure de mise en place d'une démarche qualité. Les femmes chefs d'entreprises demeurent, en outre, peu informées sur plusieurs programmes lancés à l'échelle nationale : notamment le système national de défense de

⁷⁷ "Femmes Chefs d'Entreprises : Bilan et Perspectives", Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises (CNFCE), Tunis, 2010

la propriété intellectuelle et le système judiciaire (et du droit administratif en particulier). Beaucoup encore reste à faire donc pour le développement de l'entrepreneuriat féminin.

2.5.3 L'emploi informel

L'emploi informel représente, en Tunisie, entre 43% et 50% de l'emploi non agricole total et pour les jeunes instruits autant que pour les autres, le travail dans ce « secteur » n'offre aucune garantie de sécurité ; il est sous-payé, parfois même non rémunéré, sans droits sociaux (contrat, couverture sociale), sans profil de carrière. Le travail informel touche particulièrement les femmes. Des statistiques officielles n'existent pas dans le pays, mais des études sont en cours, même s'ils ne sont pas des enquêtes nationales. Une étude de l'AFTURD (réalisée en 2011) sur un échantillon limité de femmes (229) révèle que la précarité⁷⁸ touche 84% des enquêtées qu'elles soient salariées ou gestionnaires de leur propre projet. Seulement 4% de ces femmes gagnent bien leur vie avec un revenu mensuel supérieur ou égal à 600 DNT (à peu près 300 Euro). La plus grande partie des femmes qui travaillent dans le secteur informel exercent leur activité à domicile (60% à peu près).

Le secteur de l'artisanat fait souvent partie du marché de l'emploi informel mais malheureusement des données statistiques ventilées par sexe ne sont pas disponibles auprès du Ministère du Commerce et de l'Artisanat. A titre d'exemple, toutefois, le Gouvernorat de Kébili compte un nombre estimé de 10 mille artisans, dont 80% de femmes⁷⁹. Si on considère que l'artisanat tunisien exporte pour une valeur de 75.000 millions d'euro (2012)⁸⁰ par an et que les femmes artisanes y contribuent fortement, nous pouvons donc en déduire la valeur de la contribution économique des femmes dans ce secteur.

2.5.4 La pauvreté et les disparités entre les milieux rural et urbain, et entre les régions

En 2011, La Banque Africaine de Développement (BAD) a pu accompagner l'INS dans la revue et la mise à jour de sa méthodologie de mesure de la pauvreté. Ces travaux ont abouti à l'estimation d'un taux de pauvreté de 15,5% en 2010 contre 23,3% en 2005 et 32,4% en 2000.

En mai 2011, le Ministère des Affaires Sociales a publié son propre taux de pauvreté national, estimé à 24,7 % selon les standards internationaux de 2 dollars par jour et par personne et calculé sur la base d'informations recueillies auprès de familles nécessiteuses et de bénéficiaires du programme social. Ce qui signifie qu'un Tunisien sur quatre vit au-dessous du seuil de pauvreté. Ce seuil a connu une forte augmentation dans les régions de l'Ouest du Pays⁸¹. Si cette publication a provoqué un débat public sur la transparence des données, reste que son fondement méthodologique n'était pas solide.

Cependant, il a été noté que les disparités régionales persistent. La baisse de la pauvreté relative aux années 2000-2010, n'a pas bénéficié aux régions de l'Ouest du pays (Nord, Centre et Sud) qui ont vu leurs écarts par rapport au reste du pays s'accroître au cours de la décennie

⁷⁸ Selon les indicateurs relatifs à l'absence de qualification et des contrats de travail, le taux de couverture sociale et l'ancienneté dans le métier.

⁷⁹ <http://directinfo.webmanagercenter.com/2014/01/26/tunisie-lartisanat-a-kebili-probleme-de-commercialisation-et-manque-dinnovation/>

⁸⁰ Ministère du Commerce et de l'Artisanat : <http://www.commerce.gov.tn/Fr/les-indicateurs-de-lartisanat> 11 319

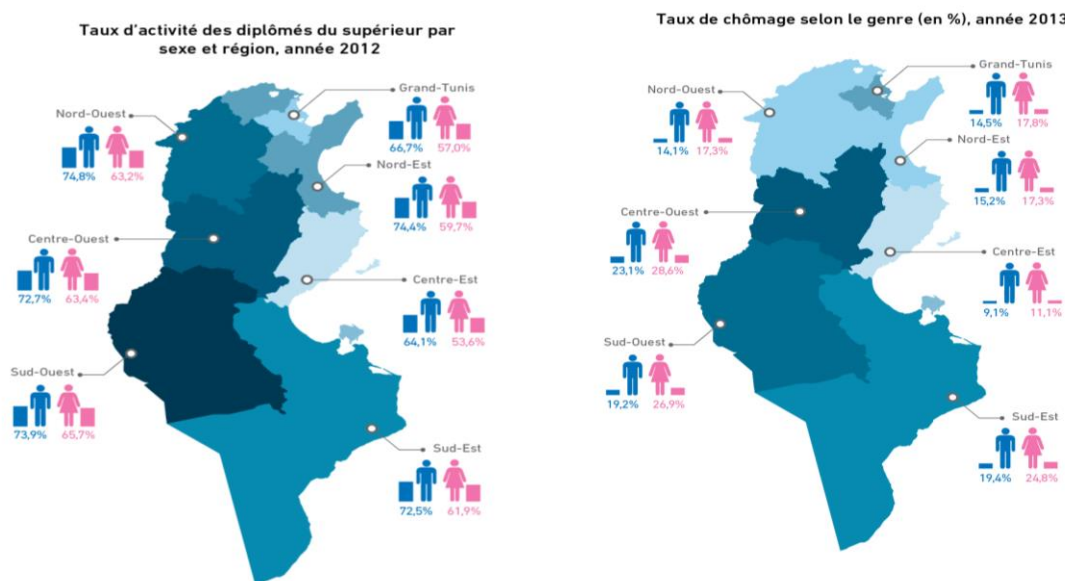
⁸¹ Ref .note nr 49

étudiée et même après. En 2005, l’INS estimait un taux de pauvreté de 1,9% en milieu urbain et 7,1% en milieu rural⁸². Les disparités entre les zones rurales elles-mêmes, et entre les régions côtières et l’Ouest et le Sud du pays sont connues et des données statistiques plus actualisées sont en train d’être finalisées par le gouvernement tunisien.

On observe déjà, toutefois, une hausse du chômage dans les régions de l’intérieur qui sont, de surcroît, les plus pauvres. Le taux de chômage, en 2012, était supérieur à la région du Sud Est (26,1%), Sud-Ouest (25,3%) Centre-Ouest (23,1%), du Nord-Ouest (16,7%), Centre-Est (12,4%) et au Nord-Est (12,6%), alors que la moyenne nationale était de 19,85 % en 2012⁸³.

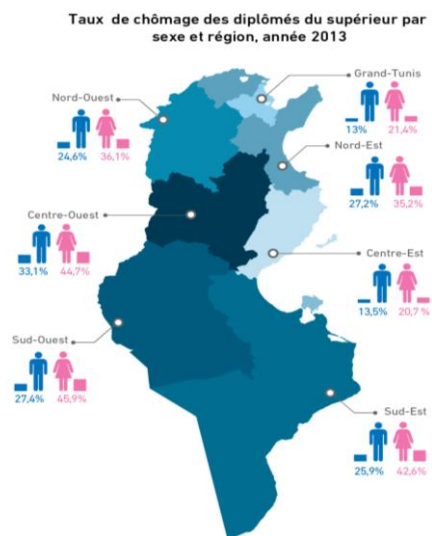
La situation du chômage dans les régions s’avère encore plus importante en termes de disparité de genre:

Carte 1 : Taux d’activité et de chômage selon le sexe dans les régions (2012-2013):



⁸² Ces taux sont fournis par l’INS selon une approche absolue de pauvreté monétaire et pouvant conduire à la sous-estimation du taux de pauvreté (note des auteurs)

⁸³ « Principaux Indicateurs du Développement Social en Tunisie » Novembre 2012, Tunis et Banque Africaine de développement “Tunisie: Défis Économiques et Sociaux Post – Révolution”, République Tunisienne Ministère des Affaires Sociales- Bureau des Etudes, de la Planification et de la Programmation, 2012



Source : INS, 2013

D'autres données ventilées par sexe ne sont pas disponibles et empêchent d'analyser la situation des femmes quant au taux de pauvreté.

Nous pouvons tout de même constater que le phénomène, par exemple, des *mères célibataires* est en constante augmentation en Tunisie: en 1962 il y avait 152 naissances hors mariage. Ces dernières années on recense 1600 naissances annuelles hors mariage (office national de la famille et la population). Le profil de la mère célibataire en Tunisie est celui d'une jeune fille âgée de 23 -25 ans, avec un faible niveau d'études, issue de milieu défavorisé, originaire des zones rurales périphériques ou urbaines, sans profession ou exerçant une profession peu valorisante. Le milieu familial est le plus souvent conflictuel, siège de promiscuité, de carence affective et de carence d'autorité surtout paternelle⁸⁴. L'association AMAL, qui assiste les femmes en situation de nécessité, compte dans son effectif, 37% de mères célibataires âgées de 30 ans et plus (en 2008), 44,5% (2009) et 38% (2010)⁸⁵. Une catégorie donc qui représente une partie significative des femmes en situation de besoins.

La pauvreté et la paupérisation des femmes, deux fois plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural, constituent une des préoccupations des autorités publiques. Les programmes de lutte contre la pauvreté se donnent pour objectif l'inclusion des femmes en situation de nécessité au marché du travail et leur accès aux services. Selon le Ministère des Affaires Sociales, 52,5% des familles nécessiteuses (15500 familles en 2013) aidées à travers le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN) ont une femme comme chef de famille. Le Ministère des Affaires Sociales gère aussi un « fond de garantie de la pension alimentaire et /ou rente de divorce » et des centres d'hébergement pour femmes célibataires nécessiteuses, mais les données officielles y afférentes ne nous sont pas parvenues.

⁸⁴ <http://www.africaine-sante.com/meres-celibataires-en-tunisie-lavis-du-psychiatre> (19 mai 2013, consulté en janvier 2014)

⁸⁵ <http://nawaat.org/portail/2012/05/09/meres-celibataires-trentenaires-en-tunisie-lemergence-de-nouvelles-moeurs> (09 mai 2012, consulté en janvier 2014)

2.5.5 Agriculture

Les femmes rurales représentent, en 2012, 35% de la gent féminine tunisienne⁸⁶. Elles sont présentes et actives tout au long de la chaîne de production agricole : du travail aux champs et la conduite du bétail à la transformation et la conservation des produits pour l'autoconsommation ou le marché. Elles s'occupent de l'entretien des cultures, de la cueillette des olives, du semis des légumineuses, de la récolte des produits maraîchers et de l'élevage des petits ruminants. Traditionnellement, le labour, la taille des arbres et le semis des céréales sont réservés aux hommes⁸⁷. L'artisanat fait également partie des activités féminines en milieu rural.

La part du travail rémunérée est généralement faible dans le volume horaire moyen quotidien des activités des populations rurales. Une deuxième enquête sur l'emploi du temps (après celui de 2005) a été réalisée dans le cadre du Ministère de l'Agriculture («L'enquête budget temps des femmes et des hommes de 2005 en Tunisie et les défis de sa traduction dans des politiques publiques») et ses résultats ont confirmé les tendances et les résultats de l'enquête précédente, notamment en matière d'activité agricole, où il est apparu clairement que le temps que consacrent les femmes aux travaux agricoles est plus important que celui consacré par les hommes, mais il reste invisible et non rémunéré. Alors que le travail non rémunéré, représentait 48% du Budget Temps quotidien moyen des activités productives des chefs de ménages ruraux masculins, celui des épouses représentait 97%, celui des filles 89% et celui des fils 61%⁸⁸. Cette forte participation des femmes dans les activités productives rurales est néanmoins peu reconnue et faiblement valorisée. Elle représente en fait 57,9% de la catégorie d'aide familiale permanente qui désigne la main-d'œuvre de la petite agriculture domestique peu rémunérée.

De plus, selon une recherche avec un échantillon de 2016 personnes⁸⁹ présentée en Février 2014, à peine un cinquième des femmes rurales (19,7%) disposent d'un revenu propre contre plus des deux tiers des hommes (65,3%). Une enquête réalisée en 2000 a permis de donner les premières estimations par des travaux académiques⁹⁰, sur le travail non rémunéré pour le milieu rural (dont la population représente 34% de la population totale). Cette estimation de la valorisation du travail non rémunéré de ces ménages ruraux, représentait près de 16% du PIB en 1995 dont 80% réalisés par les femmes. Cet essai d'estimation était une réponse aux sceptiques de la mesurabilité des activités non marchandes des ménages et en particulier des femmes. Ces résultats remettent en cause les statistiques nationales sur les taux d'activité des femmes dans l'agriculture qui affichaient des taux d'activité féminine inférieurs aux taux masculins.

La constatation que très peu de femmes arrivent à un haut niveau de décision et d'autonomie dans l'entrepreneuriat agricole est directement liée à la faible « visibilité

⁸⁶Déclaration du Ministre de la formation professionnelle et de l'emploi : <http://directinfo.webmanagercenter.com/2013/03/08/tunisie-emploi-femme-rurale-et-emploi-le-duo-desassorti/>

⁸⁷ BAD-PISEAU, Problématique de genre

⁸⁸ Souad Triki, « L'enquête budget temps des femmes et des hommes de 2005 en Tunisie et les défis de sa traduction dans des politiques publiques », New York, Commission de la condition de la femme, 57^{ème} session, mars 2013

⁸⁹ « Recherche sur la situation des femmes en milieu rural tunisien et leur accès aux services publics dans onze gouvernorats de la Tunisie (Résumé) », République Tunisienne : Secrétariat d'Etat de la Femme et de la Famille, 2013

⁹⁰ « Budget-temps des ménages ruraux et travail invisible des femmes rurales en Tunisie », CREDIF (Centre de Recherches, d'Études, de Documentation et d'Information sur les Femmes), Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille, 2000

économique » des femmes en milieu rural. Seulement 4,07% de la population des promoteurs de projets agricoles sont des femmes (statistiques de l'agence de promotion des investissements agricoles entre 1985 et 2012), 6,4% sont des exploitantes agricoles⁹¹ et seuls 4% parmi les entrepreneurs agricoles détiennent des titres de propriétés foncières⁹². Les femmes rurales sont de ce fait victimes d'inégalité en matière de propriété foncière. Les textes en vigueur dans le foncier leur donnent pourtant un accès équitable à la propriété foncière⁹³, mais dans la pratique, elles acceptent souvent de céder leur part d'héritage à leurs frères contre des dédommagements financiers ou, dans le cadre du mariage, la propriété revient dans 85% des cas à l'homme⁹⁴.

2.5.6 L'accès au financement

Le Code du Statut Personnel (1956) a officiellement accordé aux femmes le droit de travailler, de voyager, d'ouvrir un compte bancaire et de créer une entreprise sans autorisation de leur mari ; mais la disponibilité du capital reste toujours plus restreinte pour les femmes que pour les hommes. Bien qu'ENDA interarabe et la BTS - ainsi que d'autres institutions spécialisées (surtout après 2011) - facilitent l'accès des femmes au micro-crédit, il n'en demeure pas moins qu'il existe très peu de programmes qui répondent aux besoins des femmes qui veulent aller encore plus loin et agrandir leurs entreprises. Pourtant, une étude sur le décalage du respect des délais des échéances prévues a montré que, à titre d'exemple, pour le secteur du tissage et de l'habillement, les femmes sont plus régulières dans le remboursement des échéances à hauteur de 18,4% contre 9,9% pour les hommes. «*Les femmes rurales représentent 26 % des bénéficiaires de microcrédits. Mais elles souffrent encore d'un manque de formation à l'emploi, d'alphabétisation, de problèmes d'accès à la santé et à la sécurité sociale et d'égalité de salaire dans les domaines non qualifiés*»⁹⁵.



Selon la « Société Financière Internationale », 75% des femmes propriétaires d'entreprises en Tunisie, ont demandé, en 2011, des crédits bancaires, mais seules 47% d'entre elles ont reçu un financement auprès d'une institution officielle, souvent avec des conditions bien moins avantageuses que celles accordées aux hommes.

⁹¹ <http://directinfo.webmanagercenter.com/2013/03/08/tunisie-emploi-femme-rurale-et-emploi-le-duo-desassorti/>

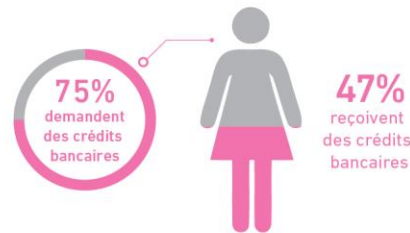
⁹² «L'autonomisation économique des femmes : un pari à gagner », La Revue du CREDIF, Août 2013, Tunis

⁹³ *Ibidem*

⁹⁴ Mahfoudh Draoui, D. (2012) « La question du genre et la promotion de l'emploi des jeunes. Rapport Final », GIZ, Tunis

⁹⁵ «*Le statut de la femme en Tunisie est-il menacé ? Entretien avec Sihem Badi, ministre de la Femme et de la Famille tunisienne*», 8 mars 2012 : Lemonde.fr (http://www.lemonde.fr/journee-de-la-femme/chat/2012/03/06/le-statut-de-la-femme-en-tunisie-est-il-menace_1652366_1650673.html)

Femmes propriétaires d'entreprises et crédits bancaires



Après 2011, de nouveaux projets offrant des conditions plus favorables d'assistance technique et financière pour les femmes entrepreneurs, surtout développés par la communauté internationale sont apparus, mais cela restent des initiatives isolées, pilotes et souvent non durables.

2.5.7 Mobilité, sécurité et politiques de proximité

La mobilité géographique visant la recherche du travail concerne les deux sexes même si elle a été plus rapide pour les hommes. La migration de l'Ouest tunisien (moins développé et urbanisé, à dominante agricole) vers l'Est et le littoral, a concerné surtout les hommes qui ont un meilleur niveau d'instruction que les femmes. Aussi, ces dernières sont-elles de plus en plus nombreuses à prendre la relève des hommes pour assurer la survie des familles et occupent le statut d'aide familiale fournissant un travail gratuit sur l'exploitation familiale. Par contre, les régions de l'Est et du littoral industrialisé (où se concentrent les projets économiques) attirent les catégories de femmes les plus instruites. On les trouve dans les secteurs de l'industrie manufacturière, l'enseignement, la santé et la fonction publique. La plupart des études montrent qu'il y a une sorte de « répartition régionale du travail féminin ». La mobilité féminine n'obéit pas seulement à des motivations d'ordre familial mais elle devient aussi une mobilité d'ordre professionnel. Il n'est pas rare en effet que dans les professions de l'enseignement, de la santé ou des télécommunications, la première affectation soit dans une zone éloignée du lieu de résidence. Dans un contexte de chômage, les femmes, y compris celles qui sont mariées et mères de familles n'ont plus le choix pour refuser les opportunités qui se présentent⁹⁶.

La participation à la vie économique et la recherche du travail a créé aussi de nouvelles formes de mobilités transnationales. Cette émigration, qui a longtemps concerné principalement les hommes, touche aussi les femmes qui, traditionnellement, quittaient le pays soit pour étudier soit pour rejoindre un membre de la famille. Mais des femmes tunisiennes émigrent aussi de leur propre gré pour travailler ou pour échapper au contrôle social. L'émigration vers un autre pays, européen ou occidental surtout, moins les pays du Golfe même s'ils sont demandeurs, représente pour les célibataires, en particulier, la possibilité d'acquérir une autonomie économique mais surtout de concrétiser un désir d'émancipation et de liberté.

Dans ce cadre, on ne peut pas éviter de citer la problématique de la traite illégale des jeunes filles et femmes en Tunisie. Le rapport 2009 au comité de CEDAW déclare que « le trafic humain n'est pas un problème en Tunisie », mais la Tunisie est à la fois une source et un pays

⁹⁶ Mahfoudh Draoui, D. (2012) « La question du genre et la promotion de l'emploi des jeunes. Rapport Final », GIZ, Tunis

destinataire pour un nombre restreint de femmes, d'hommes, et d'enfants trafiqués aux fins du travail forcé et de l'exploitation sexuelle commerciale. Phénomène négligé jusqu'à récemment, il a été étudié pour la première fois par la République de la Tunisie et l'Organisation Internationale pour la Migration, qui ont diffusé en 2013 les premières données officielles au niveau national. AFTURD avait mené une étude en 2008 sur les jeunes filles dans le travail domestique illégal. Apparemment - en raison du fait que la traite et le trafic sont très difficiles à relever- le nombre des victimes des deux phénomènes est, en Tunisie, limité (même si des associations les estiment en milliers). Toutefois, des cas de traite ont été détectés de jeunes filles (parfois âgées de moins de 10 ans) issues de la région du Nord-Ouest envoyées par leur père/familles dans des familles du Grand Tunis, des villes de la côte et plus récemment aussi à Jendouba. Leur niveau d'éducation ne dépasse pas, très souvent, la troisième année de l'enseignement primaire.

Selon le Ministère de l'Intérieur, il n'existe pas en Tunisie de réseau interne de *trafic* pour la prostitution forcée des femmes. Néanmoins, au cours des quatre premiers mois de 2012, la première cour d'instance à Tunis, a relevé un nombre de cas liés à la prostitution illégale en augmentation (1 ou 2 cas par semaine). En outre, le Ministère de l'Intérieur a détecté en 2012, en collaboration avec l'Interpol, un réseau de prostitution de 85 femmes tunisiennes au Liban. Le phénomène mérite donc d'être observé car les jeunes filles du Nord-Ouest, les femmes et les mineures prostituées, les mères célibataires, divorcées ayant des difficultés financières, ainsi que les femmes rurales, représentent des catégories vulnérables à risque d'exploitation dans toutes ses formes.

Actuellement, aucune étude spécifique n'a été enregistrée sur les violences faites aux femmes dans le milieu de travail ou public. L'enquête menée par l'ONFP en 2010 ne donne pas de détails sur la violence en dehors de la sphère intime et de la famille, mais deux études sont en train d'être finalisées (par le CREDIF et l'ONFP et par le DCAF) sur la violence dans les espaces publics.⁹⁷

En ce qui concerne les politiques de proximité, le MICS4 révèle que le taux de couverture pour la prime enfance – entre 3 et 5 ans – par les jardins d'enfants, sur le plan national, est passé de 28,38% en 2011 à 31,12% en 2012 grâce à la prise en charge d'un total de 1.120 enfants.

⁹⁷ Voir Annexe 2

Cadre 2: l'habilitation économique des femmes et l'égalité

	BIEN-ETRE	ACCES	CONSCIENTISATION	PARTICIPATION	CONTROLE
ETAT des LIEUX	<p>Taux d'activité du sexe féminin, est de 24,9,% contre 70,1% pour le sexe masculin (2011)</p> <p>Le chômage est plus sévère chez les femmes (22,5 % troisième trimestre de 2013) que chez les hommes (13.1 %), et il touche deux fois plus de diplômées (du supérieur) femmes (43.5%) que de diplômés hommes (23.1 %)</p> <p>Faible diversification sectorielle de l'emploi féminin : trois secteurs principaux à forte main d'œuvre féminine notamment les services (contribution féminine de 49,4 %), l'industrie manufacturière (26,4 %) et l'agriculture (16,7 %)</p> <p>Les hommes sont mieux rémunérés que les femmes quel que soit le niveau du diplôme: plus de 30% pour les ingénieurs hommes ; plus de 23% pour les maîtres artisans hommes ; plus de 25% pour les techniciens supérieurs hommes (enquête de 2004)</p> <p>L'emploi informel représente, en Tunisie, entre 43% et 50 % de l'emploi non agricole et touche particulièrement les femmes</p> <p>Les femmes rurales représentent, en 2012, 35% de la gent féminine et 57,9% de la catégorie d'aide familiale permanente qui désigne la main-d'œuvre de la petite agriculture domestique peu rémunérée</p> <p>Jeunes filles et femmes dans l'exploitation du travail domestique et la prostitution</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes rurales représentent 26% des bénéficiaires de microcrédits en 2011 - 75% des femmes propriétaires d'entreprises en Tunisie ont demandé des crédits bancaires, mais seules 47% d'entre elles ont reçu un financement auprès d'une institution officielle - Pas de données disponibles sur le harcèlement sexuel subi par les femmes dans le poste de travail ou dans les lieux publics - Les femmes ne connaissent pas les "mesures positives" ou les projets existants orientés aux femmes entrepreneurs - Les taux d'analphabétisme national des personnes de 15 ans et plus sont de 20,3% en 2011 avec 28,2% des femmes analphabètes contre 12,3% des hommes 	<ul style="list-style-type: none"> - Stéréotypes négatifs sur les femmes : elles sont considérées être moins "orientées au risque d'entreprise" - Pas d'appui par la famille à l'entrepreneuriat féminin - Certains citoyens croient que les femmes "volent" le travail des hommes - Le travail non rémunéré, représentait (en 2005) 48% du Budget temps quotidien moyen des activités productives des chefs de ménages ruraux masculins, celui des épouses représentait 97%, celui des filles 89% et celui des fils 61% - Une estimation de la valorisation du travail non rémunéré de ces ménages ruraux, lui attribue près de 16% du PIB en 1995, dont 80% réalisés par les femmes - 42% des personnes interrogées à l'occasion d'une enquête de 2004, avaient déclaré que le travail des femmes est la cause du chômage des hommes (48% des hommes et 35% des femmes). Plus récemment, il a été révélé que 26,7% des femmes au chômage ne cherchent même pas à intégrer la vie active, et seulement 20% des Tunisiens pensent que le travail est un droit pour la femme 	<ul style="list-style-type: none"> - Des 62,5% diplômées de l'enseignement supérieur (femmes), seules 25% étaient présentes sur le marché du travail (données du 2009) - 48% des adhérentes de l'UGTT (2013) sont des femmes mais il n'y a pas de femmes au bureau exécutif de l'UGTT, ni dans ses commissions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les 30 grandes entreprises tunisiennes, 4 seulement comptent une femme ou plus dans leur conseil d'entreprise et seules 11 comptent une femme ou plus dans leur conseil d'administration - 6,5% des chefs d'entreprises enregistrés à l'UTICA (2010) sont femmes - Le nombre des femmes chefs d'entreprises serait concentré au Sahel (32%), le Grand Tunis (30%) et le Cap bon (25%) - Seulement 4,07% de la population des promoteurs de projets agricoles sont des femmes, 6,4% sont des exploitantes agricoles seules 4% parmi les entrepreneurs agricoles détiennent des titres de propriétés foncières

	BIEN-ETRE	ACCES	CONSCIENTISATION	PARTICIPATION	CONTROLE
IDENTIFICATION des PROBLEMES/ ANALYSE	<ul style="list-style-type: none"> - Ségrégation horizontale liée aux choix éducatifs (service social et santé) - Les entreprises féminines sont peu engagées dans une procédure de mise en place d'une démarche qualité et peu connectées aux programmes lancés à l'échelle nationale - Faiblesse des programmes ciblant la femme rurale - Absence de l'aspect genre dans les politiques publiques de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises féminines ont, dans leur grande majorité, des problèmes de commercialisation - Les entreprises féminines sont peu tournées vers l'export - Problèmes d'accès au crédit / financement - Les entreprises féminines ont une faible adhésion aux différentes aides publiques (notamment le Programme de Mise à Niveau) - Petites interventions sans coordination, sans vision globale ni stratégie pour garantir la durabilité - Besoin d'améliorer les compétences générales (auto-estime, ..) et spécialisées (choix éducatifs, secteur de travail, ..) des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Media et décideurs font des discours démagogiques - Stéréotypes fondés sur le genre qui entravent l'entrepreneuriat féminin - Décalage des salaires entre femmes et hommes aux mêmes niveaux de travail et de spécialisation - Absence d'un plan d'action pour la conscientisation quant à l'égalité économique femmes-hommes - Rôles traditionnels associés au genre et ségrégation horizontale 	<ul style="list-style-type: none"> - Discrimination dans l'emploi des femmes surtout dans le secteur privé - Surcharge du rôle reproductif au détriment du travail productif et rémunéré 	<ul style="list-style-type: none"> - Très peu de femmes dans les postes de prise de décision des entreprises - Dans le milieu rural, les femmes n'ont pas de contrôle sur les ressources - La précarité de l'emploi et le statut d'aide familiale non rémunéré - Discrimination salariale - Faible présence aux instances décisionnelles des syndicats - Faible accès aux ressources (terres, financement ...)
OPPORTUNITES	<ul style="list-style-type: none"> - Un certain nombre de femmes sont bénéficiaires des divers programmes d'encouragement à l'emploi dans plusieurs régions, avec une forte concentration dans les zones dites vulnérables - Résultats de l'étude sur les Femmes Rurales (14 gouvernorats) 	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2011, de nouveaux projets, surtout initiés par la communauté internationale ont été lancés, offrant des conditions plus favorables d'assistance technique et financière pour les femmes entrepreneures, mais cela restent des initiatives isolées et pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2011, plusieurs projets visant à promouvoir les droits sociaux et économiques des femmes ont été mise en ouvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Au sein de l'UGTT il y a une proposition (que doit encore être approuvée) de loi interne pour garantir un nombre de femmes dans toutes les instances de prise de décision 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de la CNFCE

	BIEN-ETRE	ACCES	CONSCIENTISATION	PARTICIPATION	CONTROLE
STRATEGIE	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le genre dans la politique de l'Emploi au niveau central et régional - Mettre en place un mécanisme pour la promotion et le suivi de l'entreprenariat Féminin (MEFP/CNFCE) - Favoriser les liens avec des FCE à l'étranger 		-	-	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner l'initiative du SEFF concernant la femme rurale et celle du Bureau de la femme rurale concernant les Plans de développement communautaires dans les régions (PDC) du Ministère de l'Agriculture

2.6 Participation à la vie publique et politique

La participation effective de la femme dans la vie publique est intimement liée à sa situation socio-économique ainsi qu'au niveau de développement de la culture politique dans la société au sein de laquelle elle vit. Les retombées de la culture traditionnelle constituent souvent un obstacle à une telle participation aussi bien dans la sphère publique que privée. En même si la Tunisie s'est dotée d'un ensemble de lois et de législations représentant une base juridique assez progressiste, ceci n'a pu encore engendrer un saut culturel qualitatif au sein de la société de nature à éliminer toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme.

2.6.1 Syndicats

En 1984 un groupe des femmes syndicalistes au sein de l'UGTT⁹⁸ a mis en place une première commission de la femme travailleuse, mais il a fallu attendre le 2000 pour que cette commission devienne statutaire. Même si cette commission soutenue par la centrale syndicale, n'a qu'une fonction consultative, elle a joué un rôle important dans la formation et la sensibilisation sur le droit au travail, sur la question des quotas et sur l'impact positif de l'adhésion des travailleuses aux syndicats. Les responsables de la Commission Femme ont mené des actions de lobbying et de formation pour augmenter les nombres d'adhésion des femmes et leur relative participation aux structures de base. Cependant, la coupole du Syndicat reste encore inaccessible.

En 2007, les femmes ne représentent que 1,8% des personnes syndiquées dans l'ensemble des syndicats nationaux. Dans la Commission Administrative Nationale (87 membres) la coordinatrice du Bureau de la Femme Travailleuse assiste avec un statut d'observatrice. Dans les fédérations sectorielles, les femmes syndicalistes représentent 0,8% (en 2008) contre 3,4% en 2004. Le taux de représentation des femmes dans les unions régionales et locales du travail était respectivement de 1,3% et 0,15%.

Au cours du dernier congrès de la centrale syndicale tenu en 2011, les femmes syndicalistes représentaient un taux de 4,2% (13 sur 511 congressistes). Aucune femme n'a été élue au sein du bureau exécutif de la centrale syndicale. Par ailleurs, sur 24 unions régionales, seules 2 unités comprennent des femmes (Ben Arous et Ariana). La syndicalisation des femmes reste faible. Leur présence dans les instances décisionnelles ne dépasse pas encore 8% dans les syndicats de base et les bureaux régionaux⁹⁹.

Aujourd'hui, 48 % des adhérentes de l'UGTT (2013) sont femmes mais seulement 5% d'entre elles sont dans les instances de prise de décision. Aucune femme n'est présente dans le bureau exécutif qui compte 13 membres, ni dans le bureau exécutif élargi qui en compte 37.

Par ailleurs, il est important de souligner, qu'aucune syndicaliste élue n'a occupé le poste de secrétaire générale ni dans les syndicats nationaux (même dans les secteurs où le taux de

⁹⁸ Union General des Travailleurs Tunisiens, le syndicat plus important avec à peu près 650 mille adhérents (en 2011)

⁹⁹ « La participation des femmes à la vie publique et syndicale aux pays du Maghreb. Rapport de synthèse des études par pays », USTMA, Tunis, 2012

participation est très élevée: éducation, santé, textile, services, agriculture), ni dans les fédérations sectorielles, ni dans les unions régionales et locales¹⁰⁰.

Les femmes se trouvent en fait dans la difficulté de concilier entre les tâches domestiques, l'activité salariée et les exigences de l'engagement syndical. Ceci, d'autant plus que le contexte social global est marqué par le chômage et les difficultés d'accéder aux responsabilités dans la vie professionnelle¹⁰¹.

« Il n'y a pas de femmes au bureau exécutif de l'UGTT, ni dans ses commissions. La femme était présente pendant la révolution et elle milite dans les syndicats de base. On représente 48% des adhérents et 60% dans l'enseignement et 70% dans le textile ».

Wassila Ayachi, Candidate en Décembre 2011 à l'élection du bureau national de l'UGTT

La Commission Femme de l'UGTT a récemment travaillé sur un projet de loi interne qui prévoit un quota d'au moins 2 femmes dans toutes les structures de l'UGTT. Ce projet de loi sera voté au Congrès National prévu en avril 2014.

La présidente du Syndicat National des Journalistes Tunisiens (SNJT) est une femme ainsi que la Présidente du Syndicat de Magistrats, mais sur les autres principaux syndicats tunisiens (Union des Travailleurs de Tunisie (UTT) et la Confédération Générale Tunisienne du Travail (CGTT) nous n'avons que très peu d'informations.

2.6.2 Femmes et société civile

Les femmes tunisiennes participent activement à la vie associative qui a connu une impulsion décisive dans le cadre de la consolidation du processus démocratique, le renforcement des assises de la société civile et la volonté de faire participer davantage la femme à la vie publique.

Le nombre d'associations de la société civile a évolué de 173 en 2010, à 1939 en 2011 et à 3228 en 2012. En 2014, on parle de près 16000 associations enregistrées dans le pays (selon IFEDA, 2013).

En ce qui concerne les associations féminines et/ou féministes existantes, le CREDIF a publié en 2013 une étude sur 700 associations¹⁰². Sur les 224 associations observées par l'étude, il y a 1837 membres des bureaux directeurs, soit 7 à 8 personnes par bureau d'association. Une majorité (59%) des membres des bureaux directeurs sont des femmes, mais ce pourcentage est à mettre en rapport avec le degré de mixité de l'association elle-même. Le quota des femmes

¹⁰⁰ Bel Hajzekri, R. « La participation des femmes dans les syndicats en Algérie, au Maroc et en Tunisie », UN-INSTRAW&CAWTAR, Tunis, 2010

¹⁰¹ Mahfoudh Draoui, D. « Genre et participation des femmes à la vie publique en Tunisie », Ministère de la Femme et de la Famille, Tunis, 2008

¹⁰² « Observatoire genre et égalité des chances : rapport sur les associations œuvrant pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en Tunisie » CREDIF, 2013

dépassant 70% des membres de l'association, se trouve dans les gouvernorats de Jendouba, le Kef, l'Ariana, Tunis, Beja, Sfax et Gabès. A l'inverse, les associations avec moins de 60% des membres femmes se situent dans les gouvernorats de Kasserine, Médenine, Gafsa, Tataouine, Kairouan, Sousse et la Manouba.

2.6.3 Femmes et politique

Les femmes et les hommes ont le même droit de voter et de se présenter aux élections en Tunisie. Avant les élections présidentielles de 2009, le parti au pouvoir (le Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD) et les partis d'opposition principaux ont adopté des quotas de genre pour augmenter le nombre de candidates (de 30% dans le cas du RCD). A partir de fin 2010 (c'est à dire avant l'éviction du Président Ben Ali), il y avait 59 femmes dans la chambre des députés (27,6% sur 214), et 17 femmes dans la chambre des conseillers (15,2% sur 126).

Avant la Révolution du 14 janvier 2011, « la femme prenait place presque dans toutes les instances politiques (...). Au parlement, le pourcentage de la présence féminine est passé de 1,1% au sein de la chambre des députés en 1959 à 27,5% en 2009, tandis que le pourcentage de présence féminine au sein de la chambre des conseillers est égal à 19%. Au sein de la même chambre, une femme est vice-présidente». Les femmes représentent 25% du Conseil Constitutionnel et la première femme nommée gouverneur l'a été en 2004.¹⁰³

Pendant la révolution, les femmes manifestèrent dans la rue avec les hommes et depuis lors, nous avons assisté à une multiplication des associations féminines dans l'espace public. Leur présence sur la scène politique et aux plus hauts postes à responsabilité est toutefois restée très faible. La mobilisation des femmes dans la période post-révolution ne s'est pas traduite dans les faits puisque « sur les 1500 nominations à différents postes de décision on ne compte que 7% de femmes »¹⁰⁴.

Institutions de transition (2011-2013)



Il existe donc un décalage important entre la forte capacité d'engagement, de mobilisation et de participation et leur représentation effective dans les institutions politiques.

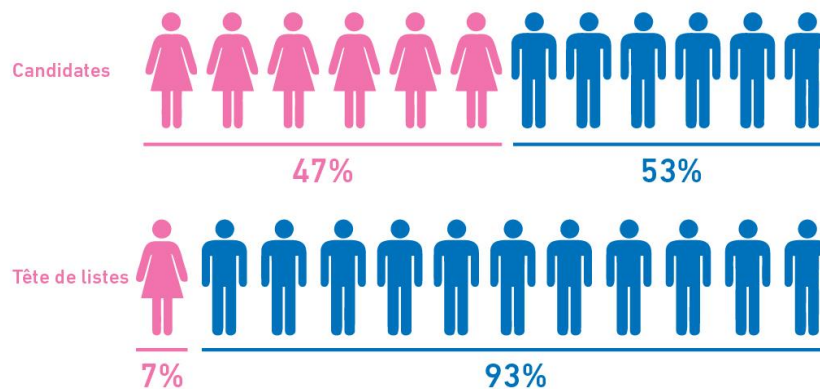
Dans l'objectif de favoriser la représentation des femmes, la loi sur la parité a été adoptée le 11 avril 2011, instituant la parité totale et l'alternance obligatoire des candidats sur toutes les listes lors de l'élection de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC). Mais à ces élections, les

¹⁰³ « La transition démocratique en Tunisie. Etat des lieux. Les thématiques », Observatoire Tunisien de la Transition Démocratique, Tunis, Diwen Edition, 2012

¹⁰⁴ Propos de Mme Nadia Châabane, représentante du Bloc démocratique à l'Assemblée constituante, in CREDIF, *Tunisienne et action politique*, Revue du CREFIF n° 45, Avril 2013, p. 26.

«femmes étaient conçues comme des chiffres », pour reprendre les termes d'un acteur de la société civile « sans véritable ambition d'en faire des élues de la République »¹⁰⁵.

Grâce au code électoral de 2011, 47% (soit 5502) des candidat(e)s (sur un total de 11686) sur les listes électorales étaient des femmes, mais seulement 7% étaient têtes de liste¹⁰⁶, dont: 3% pour les listes indépendantes; 7% pour les listes de partis ; 35% pour les listes de coalition. Le plus grand nombre de femmes en tête de listes était sur Tunis 1 (20%), cependant, 2/3 des 27 circonscriptions en présentaient un « taux inférieur à 5% »¹⁰⁷.



Nous pouvons en déduire qu'il n'existe pas de vraie volonté des partis politiques et des décideurs politiques de propulser les femmes aux postes politiques décisionnels et que les femmes sont souvent mises à l'écart de certaines activités et ne sont pas informées d'autres activités, etc. Lorsqu'elles sont candidates, elles sont souvent victimes des stéréotypes conduisant à la violence politique. Parmi les lacunes dénoncées, on peut relever le manque d'accès aux espaces publics conduisant à un manque d'information des femmes, ne facilitant pas la socialisation politique des femmes ou encore la persistance de stéréotypes fondés sur la division des rôles sociaux entre l'homme et la femme et la réticence à voter pour une femme en tête de liste¹⁰⁸.

Contrairement aux dispositions du décret-loi du 18 avril 2011, portant sur la création de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE), cette institution n'a pas obtenu la parité dans le recrutement de ses membres: 12,5% au niveau d'administration électorale 16% au niveau régional et 11% au niveau local sont femmes¹⁰⁹. Les femmes ne représentaient que 28% des membres des bureaux de vote.

A l'occasion des élections du 23 octobre 2011, 51% des ayant droits sont allés voter, mais sur la quantité de données et de rapports disponibles, très peu de données sont désagrégées par sexe. Il faut en particulier remarquer l'absence de données homme/femme concernant les

¹⁰⁵ Voir note nr. 80

¹⁰⁶ « Rapport relatif au déroulement des élections de l'ANC », République tunisienne / Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE), Février 2012

¹⁰⁷ « Tunisie. Rapport statistique final. Election de l'Assemblée Nationale Constituante », Union Européenne, Mission d'Observation Electorale, 23 octobre 2011

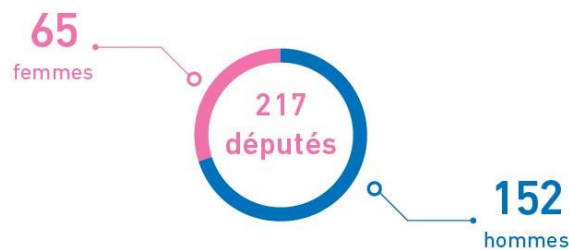
¹⁰⁸ *Ibidem*

¹⁰⁹ « Tunisie, Rapport final. Election de l'Assemblée Nationale Constituante 23 octobre 2011 », Union Européenne, 2012

votants. Mais d'après certaines ONGs de femmes ayant suivi le déroulement du scrutin, la participation des femmes a été plus faible dans les zones rurales. Deux raisons au moins peuvent être avancées: l'une concerne le coût généré par l'obtention d'une carte d'identité pour voter (25 Dinars Tunisiens = 12 Euro) et la seconde l'éloignement des bureaux de vote dans les zones rurales¹¹⁰.

Les résultats des élections de 2011 ont, enfin, donné naissance à une ANC composée par 217 députés élus, dont seulement 65 actuellement (soit 29,95%) femmes,. Aucune femme ne préside de groupe parlementaire.

Assemblée nationale constituante (2011-....)



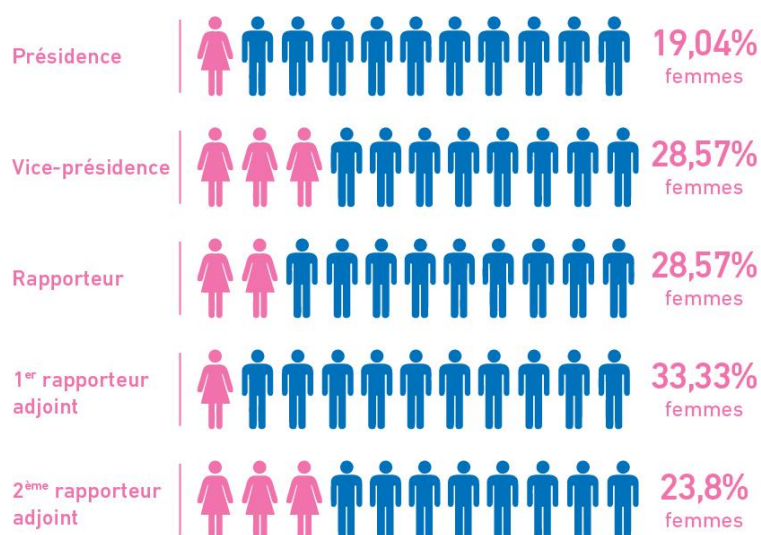
Sur les 21 commissions parlementaires, qui ont un nombre total de 101 membres, il y a seulement 28 femmes.

Tableau 6: Synthèse des Commissions Parlementaires (en place dans la période octobre 2011 – janvier 2014)¹¹¹

	Constituant es (6)	Législatives (8)	Spéciales (6)	Mixte (1)	Total	%
Présidence	1	2	1	0	4	19,04
Vice-présidence	3	2	1	0	6	28,57
Rapporteur	2	4	0	0	6	28,57
1er rapporteur adjoint	1	4	2	0	7	33,33
2ème rapporteur adjoint	3	1	1	0	5	23,8
Total	10	13	5	0		

¹¹⁰ « Participation politique et autonomisation économique des femmes en Tunisie : Un état des lieux des données existantes», ONU Femmes, Tunis, Décembre 2013

¹¹¹ *Ibidem*



Même au sein des gouvernements qui se sont succédé après la Révolution de 2011, la présence des femmes aux postes de pouvoir reste très limitée.

Tableau 7 : Présence des femmes dans les gouvernements de transition¹¹²

Présence des femmes dans les gouvernements de transition démocratique – Ministères				
Gouvernement	Total	Hommes	Femmes	Ministère
Ghannouchi 17 janvier-27 février 2011	37	35	2	Femme Culture
Caid Essebsi 27 février-13 décembre 2011	30	28	2	Femme Santé
Caid Essebsi 13 Décembre – 24 décembre 2011	30	28	2	Femme Santé
Jebali 24 décembre 2011-13 mars 2013	41	39	2	Femme Environnement
Larayedh 13 mars 2013- 9 janvier 2014	38	37	1	Femme
Jomaâ 27 janvier 2014-	22	20	2	Commerce et Artisanat Tourisme

¹¹² « Tunisienne et action politique », Revue du CREDIF n° 45, avril 2013

Présence des femmes dans les gouvernements de transition démocratique – Secrétariats d'Etat				
Gouvernement	Total	Hommes	Femmes	Secrétariat d'Etat
Ghannouchi 17 janvier-27 février 2011	-	-	-	-
Caid Essebsi 27 février-13 décembre 2011	-	-	-	-
Caid Essebsi 13 décembre – 24 décembre 2011	-	-	-	-
Jebali 24 décembre 2011-13 mars 2013	1	-	1	Habitat
Larayedh 13 mars 2013- 9 janvier 2014	2	-	2	Habitat Affaires étrangères
Jomaâ 27 janvier 2014-	8	7	1	Femme, Enfance et Famille

Quant à la **gouvernance locale**, les femmes semblaient gagner du terrain: leur taux, au sein des Conseils régionaux des gouvernorats avait été porté à 23%, avant le 14 Janvier 2011. Dans les Conseils municipaux, le taux des conseillères est passé de 13,3% en 1990 à 16,6% en 1995, pour arriver à 26% en 2005 et à 32,8 % en 2010 (dernières élections municipales en 2009). La proportion croissante de femmes dans les municipalités était toutefois liée à la décision du Président Ben Ali de porter le taux de présence des femmes au sein des conseils municipaux à un minimum de 25% des sièges. Cependant, les municipalités détenues par une femme demeuraient l'exception: 5 femmes seulement étaient présidentes de municipalités¹¹³.

Après la Révolution de 2011, aucune femme n'a été nommée à la tête des gouvernorats ainsi que des conseils municipaux, qui ont été remaniés temporairement en «délégations spéciales», dans l'attente des élections municipales; toutefois, nous ne disposons pas de données officielles ventilées par genre sur la composition des telles autorités locales.

L'activité politique et civile reste encore donc l'apanage de l'homme, illustrant ainsi la division traditionnelle du travail social au sein de la société. «*Le degré de conscience quant aux questions relatives au genre, a encore besoin de beaucoup de temps et de maturation pour s'incruster solidement dans l'inconscient collectif*».¹¹⁴

La participation de la femme dans les postes de prise de décision dévient d'une importance capitale, dans le sens qu'elle la met en position d'infléchir les orientations générales des politiques de développement vers des objectifs favorisant la réalisation de l'égalité entre les deux sexes.

Dans ce sens, la présence des femmes dans les postes de décision de l'administration publique mériterait aussi d'être renforcée. Les données mises à disposition par le SEFF (et mises à jour en janvier 2014) révèlent que le pourcentage des femmes dans les postes de décision par

¹¹³ « Rapport National d'analyse de la Situation : droits humains des femmes et égalité' hommes-femmes. Tunisie », *Euromed Gender Equality*, EU, Tunis, 2010

¹¹⁴ Alami Mchichi, H. « Recherches-action nationales sur la participation politique des femmes au niveau local. Synthèse des trois rapports nationaux », UN-INSTRAW&CAWTAR, Tunis, 2010

rapport aux femmes travaillant dans la fonction publique est à peine de 2.03% et que le pourcentage des femmes dans les postes de décision par rapport à la totalité des agents de la fonction publique est seulement de 0.76%.

Tableau 8: Présence des femmes dans la fonction administrative¹¹⁵

Indicateurs	Femme	Homme	Total	%
Répartition des agents de la fonction publique	216287	360650	577692	37.4
<i>Fonctionnaire selon la fonction administrative</i>				
Secrétaire Générale	2	43	45	4.4
Directeur Général (classe exceptionnelle)	5	17	22	22.7
Directeur Général	296	990	1286	23.0
Directeur (classe exceptionnelle)	35	65	100	35.0
Directeur	503	1764	2267	22.2
Sous- Directeur (classe exceptionnelle)	34	57	91	37.4
Sous- Directeur	972	2551	3523	27.6
Chef de Service (classe exceptionnelle)	28	38	66	42.4
Chef de Service	2533	5265	7798	32.5
Attaché de cabinet	0	11	11	0
Total	4408	10801	15209	29.0
Répartition des agents ne bénéficiant pas de fonction administrative	211879	349849	567128	60.7

¹¹⁵ Données fournies par le SEFF en Janvier 2014

Cadre 3: la participation des femmes à la vie publique

	BIEN-ETRE	ACCES	CONSCIENTISATION	PARTICIPATION	CONTROLE
ETAT de LIEU	<ul style="list-style-type: none"> - Grace au code électoral de 2011, 47% (soit 5502) des candidats (11686) sur les listes électorales étaient femmes, mais seulement 7% étaient têtes de liste -- l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) a recruté 16% de femmes au niveau régional et 11% au niveau local. Les femmes représentent 28% des membres des bureaux de vote - L'ANC est composée par 217 députés élus dont seulement 65 femmes (soit 29,95%) - Le gouvernement actuel (janvier 2014) compte 2 femmes Ministres (Commerce et Tourisme) sur 22 et une Secrétaire d'Etat (Femme, Enfance et Famille) sur 8 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les 21 commissions parlementaires, qui ont un nombre total de 101 membres, il y a seulement 28 femmes - La loi sur la parité (2011) avait prévu la parité totale et l'alternance obligatoire des candidats sur toutes les listes lors de l'élection de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) -Un bon nombre des associations féminines / féministes travaillent sur la participation des femmes à la vie publique 	<ul style="list-style-type: none"> - La politique est encore l'apanage de l'homme - Les cas de violence politique aux femmes sont limités 	<ul style="list-style-type: none"> - 48 % des adhérents de l'UGTT (2013) sont femmes mais seulement 5% sont dans les instances de prise de décision 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune femme n'est présente dans le bureau exécutif du UGTT qui compte 13 membres, ni dans le bureau exécutif élargi qui en compte 37 -La Présidente du Syndicat National des Journalistes Tunisiens (SNJT) est une femme ainsi que la Présidente du Syndicat des Magistrats
IDENTIFICATION des PROBLEMES/ANALYSE	<ul style="list-style-type: none"> -Difficulté de cibler les structures, notamment les syndicats et les partis politiques - Pas de vision pour le long terme - Il y a un manque de données séxo-spécifiques de présence des femmes dans les instances politiques (partis politiques, syndicats, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Interventions ponctuelles à l'occasion des élections du 23 Octobre 2011 - Interventions concentrées dans le Grand Tunis et les Grandes villes ciblant les candidats des Partis politiques - Non durabilité des projets - difficulté de mesurer l'impact des projets implémentés -Manque des ressources financières pour les femmes candidates à mener leur campagne électorale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Résistances culturelles à voter pour une femme, dont on questionne l'expérience et les capacités - Manque de visibilité positive des femmes politiques dans les media 	<ul style="list-style-type: none"> - Autocensure des femmes à participer dans la politique 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés des femmes dans les partis politiques et syndicats à avoir un poids politique - Résistances des hommes à laisser des places de pouvoir pour les femmes
OPPORTUNITES	<ul style="list-style-type: none"> - Bon nombre d'interventions depuis la révolution pour l'appui à la participation politique des femmes Les associations féminines / féministes travaillent sur les aspects de participation politique des femmes. - Des bailleurs de fonds intéressés à la thématique 	<ul style="list-style-type: none"> - Art. 46 de la constitution : de nouveaux horizons de participation pour les femmes - Une expérience du quota connue par la Tunisie 	<ul style="list-style-type: none"> - Lors des élections de 2011, les citoyens se sont habitués (et les partis politiques ont été obligés) à voir des femmes candidates sur les listes 	<ul style="list-style-type: none"> - Parité et alternance adoptées sur les listes électorales des élections de l'ANC 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de règlement interne à l'UGTT pour un quota femmes dans toutes les instances (au cours de 2014)

	BIEN-ETRE	ACCES	CONSCIENTISATION	PARTICIPATION	CONTROLE
STRATEGIE	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les initiatives d'appui à la participation politique des femmes et unir les efforts de plaidoyer pour l'adoption de quotas dans les instances de pouvoir - Soutenir la formation des femmes leaders 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la participation à la gouvernance locale par le biais de : la mise en place de commissions pour l'égalité des chances au niveau local (municipalité et régions) et élaboration d'une charte municipale qui appuie l'égalité des chances (sur les listes électorales et en termes de représentativité dans les instances élues) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des campagnes de communication en valorisant les femmes leaders - Impliquer les hommes qui croient dans l'égalité entre femmes et hommes même en politique pour des activités de visibilité positive des femmes leaders 	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour l'adoption de quotas dans les instances de pouvoir - Soutenir le travail des associations féminines/ féministes et leur expansion dans tout le Pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour l'adoption de quotas dans les instances de pouvoir - Promouvoir les dynamiques de dialogue et prise de décision participative, en donnant voix aux femmes, dans toutes les instances publiques

3. Le Cadre législatif et institutionnel

3.1 Cadre législatif

3.1.1 Droits intrafamiliaux

La législation tunisienne post-indépendance a été considérée favorable à la femme grâce au Code du Statut Personnel (CSP) promulgué au lendemain de l'indépendance (1956). Le code a interdit la polygamie et la répudiation, institué le divorce judiciaire, instauré une limite d'âge pour les femmes et les hommes concernant le mariage pour et exigé le consentement des deux époux pour tout mariage, ce qui en fait un mariage fondé sur leur libre choix.(correction non acceptée). Des amendements ont été introduits à ce code prévoyant notamment :

- L'obligation des deux époux de se traiter mutuellement avec bienveillance et de s'entraider dans la gestion du foyer en remplacement de la clause disposant que la femme doit respecter les prérogatives du mari et lui doit obéissance ;
- le consentement de la mère au mariage de sa fille encore mineure ;
- L'association de la mère à la conduite des affaires de ses enfants notamment la mère divorcée ayant la garde de ses enfants ;
- L'octroi du droit de gérer sa vie privée et ses affaires à la jeune fille mineure qui contracte mariage ;
- Depuis 2008, et dans le souci de protéger les femmes divorcées titulaires du droit de garde, le CSP a été amendé pour reconnaître aux mères gardiennes de leurs enfants le droit au maintien dans les lieux lorsque le père, propriétaire des lieux, est astreint à la loger avec l'enfant¹¹⁶ ;
- La répression de la violence conjugale : le lien matrimonial est désormais considéré comme circonstance aggravante ;
- La situation de la mère célibataire et de l'enfant né en dehors du mariage traitée par le CSP: la loi permet d'attribuer un nom patronymique à l'enfant né hors mariage;
- Depuis 1993 et afin d'éviter aux femmes divorcées et à leurs enfants de se retrouver dans le besoin, si les maris ne s'acquittent pas de la pension alimentaire ou de la rente de divorce, il a été créé un fonds de garantie de la pension alimentaire et de la rente de divorce ;
- La jeune fille percevra cette pension jusqu'à sa prise en charge par le travail ou le mariage;
- La communauté des biens après le mariage consacrée en tant que régime facultatif, pour lequel les époux peuvent opter au moment de la conclusion du mariage ou à une date ultérieure.

Deux autres mesures d'accompagnement du CSP sont venues renforcer les droits des femmes :

- L'adoption, reconnue aux hommes et aux femmes dans les mêmes conditions, à savoir la majorité, le mariage, la pleine jouissance de la capacité civile, la bonne moralité, la bonne santé physique et mentale et la garantie des moyens pour la satisfaction des besoins de l'adopté;
- L'avortement, introduit, en tant que droit dans la législation tunisienne depuis les premières années de l'indépendance. Libéralisé d'abord en 1965 pour les femmes qui sont mères de cinq enfants vivants et lorsque le fœtus n'a pas dépassé les trois mois d'existence,

¹¹⁶ Loi n°2008-20 du 4 mars 2008 porte amendement de certaines dispositions du code du statut personnel (article 56)

l'avortement a été définitivement instauré par le décret-loi du 26 septembre 1973. Le droit à l'avortement a contribué au renforcement de la liberté de la femme de disposer de son corps et de décider du nombre d'enfants désirés, l'habilitant à une meilleure conciliation entre sa vie familiale (privée) et sa vie professionnelle (publique). Il a été également considéré comme un moyen d'accompagnement du processus de développement de la Tunisie postindépendance.

D'autres lois sont venues renforcer l'égalité hommes-femmes aux niveaux socio-économique et politique. Nous en citons à titre indicatif l'article 5 bis du Code du Travail qui proscrit toute discrimination entre les hommes et les femmes dans le travail et le Code de la Nationalité qui permet à la femme de conserver et de transmettre sa nationalité à ses enfants.

3.1.2 Droits économiques

L'égalité hommes-femmes dans le travail est désormais constitutionnalisée : l'article 40 de la nouvelle constitution (2014) affirme que « *tout citoyen et toute citoyenne ont le droit au travail dans des conditions décentes et à salaire équitable* » et l'article 46 stipule que « (...) *l'Etat garantit l'égalité des chances entre la femme et l'homme pour assumer les différentes responsabilités et dans tous les domaines(...)* ».

- Le statut de la fonction publique, qui remonte à 1983, interdit la différenciation basée sur le sexe : l'article 11 cite que « sous réserve des dispositions spéciales commandées par la nature des fonctions et qui peuvent être prises à ce sujet, aucune distinction n'est faite entre les deux sexes pour l'application de la présente loi ».
- Depuis 1993, l'article 5 bis a été ajouté au code du travail pour intégrer expressément le principe de non-discrimination : « il ne peut être fait de discrimination entre l'homme et la femme dans l'application des dispositions du présent code et des textes pris pour son application ». L'article 5 bis énonce non seulement le principe de non-discrimination, mais confirme aussi son application au niveau de toutes les dispositions du Code et, contrairement à l'article 11 du Statut de la Fonction Publique, ne laisse pas de place aux dérogations.
- La non-discrimination socioprofessionnelle est consolidée par la protection des spécificités féminines : interdiction du travail des femmes dans les milieux souterrains et dans les parties d'établissements et chantiers où s'effectuent la récupération, la transformation ou l'entreposage de vieux métaux ; organisation de la grossesse et de la maternité des femmes : les travailleuses ont droit à un congé de maternité de 30 jours pouvant être prorogé deux fois sur présentation d'un certificat médical quand elles sont dans le privé ou para public et de deux mois quand elles sont dans le secteur public. Ce congé, de durée très limitée (huit semaines), est toujours post natal et ne peut s'accompagner que : NON ! d'un congé prénatal ; la mère travailleuse a droit à un congé d'allaitement, à raison de deux séances d'une demi-heure par jour, pendant les heures de travail. Dans le cas où les entreprises comptent au moins cinquante femmes, une pièce spéciale leur est réservée pour l'allaitement de leurs enfants en bas âge.

3.1.3 Droits politiques

Le droit de vote de la femme tunisienne a été reconnu par la Constitution de 1959. La nouvelle Constitution de 2014 stipule dans son article 34 que « les droits d'élection, de vote et de se porter candidat sont garantis, conformément aux dispositions de la loi et que l'État veille à garantir la représentation des femmes dans les assemblées élues ». De même que l'article 46 dispose que « l'État garantit l'égalité des chances entre la femme et l'homme pour assumer les

différentes responsabilités et dans tous les domaines et œuvre à réaliser la parité entre la femme et l'homme dans les conseils élus». (Paragraphe ajouté)

Le premier code électoral¹¹⁷ a reconnu la qualité d'électeur aux hommes et aux femmes, en disposant expressément dans son article 2: «Sont électeurs tous les Tunisiens et Tunisiennes âgés de vingt ans accomplis possédant la nationalité tunisienne depuis cinq ans, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévue par la loi ». Cette définition des électeurs, toujours en vigueur, en attendant les nouvelles lois à promulguer, permet, ainsi, aux femmes de jouir de leurs droits de vote et d'éligibilité, de se présenter aux élections présidentielles, législatives et municipales selon les conditions fixées par le Code électoral.

L'exercice de la liberté d'association est reconnu indistinctement aux hommes et aux femmes. Cependant, avant le 14 Janvier 2011, l'action des associations féminines dites « indépendantes » étaient freinées en raison du blocage exercé par le régime à l'encontre des forces démocratiques. (Paragraphe repris) Le décret-loi portant organisation des associations stipule dans son article 3 : «*Dans le cadre de leurs statuts, activités et financement, les associations respectent les principes de l'Etat de droit, de la démocratie, de la pluralité, de la transparence, de l'égalité et des droits de l'Homme tels que définis par les conventions internationales ratifiées par la République Tunisienne* ». ¹¹⁸

Après la révolution on a assisté à l'émergence d'un grand nombre d'ONG féminines au niveau central et régional, actives dans le domaine du développement, en général, et d'autres domaines plus spécifiques tels que les droits de l'homme, en particulier les droits des femmes. (Paragraphe ajouté)

Tels que présentés, les droits des femmes tunisiennes sont certes garantis, dans tous les domaines de la vie, par des lois non discriminatoires. Cependant, celles-ci demeurent parfois insuffisantes parce que, leur application se heurte à des résistances culturelles, sociales, économiques et politiques qui empêchent parfois les femmes de jouir réellement de leurs droits et limitent leur participation au processus de développement.

3.1.4 Discriminations dans les lois

Des discriminations entre femmes et hommes subsistent dans les textes de lois afférents aux relations intrafamiliales :

En ce qui concerne le CSP, la notion de chef de famille revient toujours à l'homme; la tutelle n'est accordée à la femme qu'à certaines conditions, et à l'instar de tous les pays musulmans, les droits successoraux demeurent inégalitaires. La réforme introduite par le biais de l'article 24 relatif à l'adoption du régime de communauté des biens réduit l'inégalité dont souffre la femme en matière d'héritage mais ne l'abolit pas. Nous enregistrons une action de plaidoyer pour la réforme de la loi sur l'héritage à l'initiative de la société civile. Il est à noter, par ailleurs, que, depuis 2006, un texte de loi est venu assouplir, voire contourner la règle de l'inégalité successorale par l'exonération des donations entre ascendants et descendants et entre époux.

Par ailleurs, le comité de suivi de la mise en œuvre de la CEDAW a, à l'occasion de l'examen des rapports de la Tunisie, invité la Tunisie à engager un débat pour faire avancer la question de

¹¹⁷ Loi n°59-86 du 30 juillet 1959 relative à l'élection du président de la République et des membres de l'assemblée Nationale constituante et les textes qui l'ont modifiée et complétée.

¹¹⁸ Décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011-Jort n°74 du 30 septembre 2011

l'égalité devant l'héritage, qui est «non seulement une question de parité mais également un enjeu économique de développement qui intéresse à la fois les hommes et les femmes».

L'article 5 du CSP pose comme condition au mariage que les deux futurs époux ne doivent pas se trouver dans l'un des cas d'empêchements prévus par la loi. Au vu d'une interprétation par le juge de cet article, le choix de l'époux par la femme se heurte au problème de la disparité de culte. Malgré le silence du code en la matière et l'absence de l'interdiction pour les femmes de se marier avec un non musulman, il n'en demeure pas moins que les autorités judiciaires interprètent la notion d'empêchement au mariage prévue par la loi comme signifiant les empêchements prévus par la loi musulmane. Ce qui a rendu l'interdiction absolue du mariage de la musulmane avec un non musulman et a permis à certains auteurs d'affirmer que le silence de la loi en la matière devrait être interprété comme une application des règles du droit musulman et notamment celles du rite malékite.

La dot¹¹⁹ est une condition de validité et de consommation du mariage. Elle constitue une illustration de cette inégalité et reflète l'état des pratiques et traditions patriarcales et des relations de domination dans la famille puisque c'est le mari qui doit la verser à sa femme en contrepartie de la consommation du mariage. Même si les autorités politiques ont essayé de réduire son montant, elle n'en demeure pas moins une discrimination à l'encontre des femmes.

L'autorité familiale reste dans les mains du père qui est le chef de famille et le détenteur du monopole de l'autorité familiale : il donne son nom à sa famille et sa nationalité, sans conditions, à ses enfants. Son domicile est celui de sa famille. Aucune évolution n'a touché ce monopole depuis 1956. Pourtant, dans les pays maghrébins voisins, au Maroc, en 2004, et en Algérie, en 2005, l'autorité du père a été abolie et remplacée par celle de l'autorité familiale parentale.

Cependant, même si le père continue à être le chef de famille, bien que l'un des corollaires du patriarcat ait été aboli par le législateur tunisien, celui du devoir d'obéissance de la femme à son époux, le fait de veiller, aux termes de la loi, «à la conformité aux us et coutumes» dans l'accomplissement des devoirs conjugaux, renvoie aux pratiques et traditions ancestrales reflétant un ordre social patriarcal dominant.

Avec l'introduction de la notion de coopération entre les époux, la femme partage avec le mari certaines responsabilités vis-à-vis des enfants mineurs : elle participe au mariage de son enfant mineur.¹²⁰ En cas de divorce, généralement, la garde lui revient. Des conditions doivent cependant être réunies pour l'octroi de cette garde dont notamment le fait de ne pas être mariée ou d'être mariée mais de conserver la garde si le juge estime que c'est dans l'intérêt de l'enfant, si le mari est parent à un degré prohibé de l'enfant ou tuteur de celui-ci ou si le titulaire du droit de garde s'abstient de réclamer ce droit pendant une année, après avoir pris connaissance de la consommation du mariage.¹²¹

Depuis 1993, la femme jouit de certaines prérogatives de tutelle par rapport à l'éducation, aux voyages et aux transactions financières des enfants¹²². Si la garde de l'enfant est confiée à la mère après un divorce, cette dernière continue à jouir des prérogatives de tutelle en ce qui concerne les

¹¹⁹ «Rapport National d'analyse de la Situation : droits humains des femmes et égalité hommes-femmes. Tunisie», *Euromed Gender Equality*, EU, Tunis, 2010

¹²⁰ En vertu de l'article 6 du Code modifié en 1993 par la loi n°93-74 du 12 juillet 1993, «le mariage du mineur est subordonné au consentement de son père ou de son tuteur et de sa mère ».

¹²¹ Article 58 du CSP

¹²² Article 23 du CSP, alinéa 3: «les deux époux coopèrent pour la conduite des affaires de la famille, la bonne éducation des enfants, ainsi que la gestion des affaires de ces derniers y compris l'enseignement, les voyages et les transactions financières»

voyages de l'enfant, ses études et la gestion de ses comptes financiers¹²³. Malgré son importance, la tutelle n'est pas automatique. Elle reste attachée à la situation du père, vivant, absent ou mort et demeure tributaire de la volonté du juge qui en décidera en prenant en considération l'intérêt de l'enfant.

Des discriminations persistent également dans les droits économiques:

- Aucun des textes juridiques qui se sont appuyés sur le principe de non-discrimination entre les sexes n'a prévu des mesures ou des actions positives pour garantir ce droit et permettre son exercice effectif
- les législations applicables octroient aux femmes, et non aux hommes, la responsabilité de la prise en charge des enfants et de leur éducation. Elles ne reconnaissent pas la dimension sociale de la fonction reproductive et ne remplacent pas le congé de maternité par un congé parental
- Dans la continuité de la mentalité patriarcale dominante, toutes les responsabilités inhérentes à la prise en charge des enfants en bas âge ou atteintes d'un handicap profond pèsent sur les femmes et exceptionnellement sur les pères
- La mise en disponibilité (il s'agit du terme technique employé dans le texte de la fonction publique) qui est autorisée aux mères travailleuses pour une durée de deux ans renouvelables à l'effet d'élever un ou plusieurs enfants âgés de moins de six ans ou atteints d'infirmités exigeant des soins continus. Néanmoins, le Statut général des personnels des offices et des établissements publics prévoit, depuis 1999, la possibilité à l'un des deux parents, selon leur choix, de se mettre en disponibilité pour l'éducation d'un ou plusieurs enfants ou la prise en charge d'un enfant atteint d'un handicap profond.
- L'octroi de la retraite anticipée reconnue aux mères, obéit à des conditions spécifiques qui tiennent au nombre d'enfants mineurs qu'elles ont à leur charge (3) ou au handicap profond dont est atteint un enfant, à leur statut de mère et au nombre d'années de service effectif qu'elles ont effectuées dans l'administration (15)
- Les femmes fonctionnaires ont la possibilité de travailler à mi-temps pour les 2/3 de leur salaire. Celles-ci conservent leurs droits à l'avancement, à la promotion, à la couverture sociale et aux congés. Il est à noter que les femmes fonctionnaires perçoivent ce régime spécial comme une discrimination qu'elles subissent et sont très réticentes quant à ce régime.

3.1.5 Les dispositions législatives d'après 2011

Aujourd'hui, après le 14 janvier 2011, la question de la femme fait l'objet d'une réflexion, se posant comme l'une des dimensions du nouveau projet sociétal.

Le 11 avril 2011, le gouvernement tunisien de transition a voté une loi instituant la parité et l'alternance obligatoire des candidats masculins et féminins, sur toutes les listes, lors des élections de l'Assemblée nationale constituante du 23 octobre 2011, ayant pour mission d'écrire une nouvelle Constitution.

Sans omettre la résistance des représentants de certains partis dits « durs », les tendances enregistrées au cours de l'élaboration de la nouvelle Constitution confirment la volonté d'une frange de la société de faire accéder la femme à un statut égalitaire dans le droit et les libertés démocratiques, veillant à asseoir les fondements des droits de l'homme en Tunisie.

¹²³ Article 67 alinéa 4 du CSP

«La nouvelle Constitution tunisienne votée le 29 Janvier 2014 est, dans le monde arabo - musulman, la loi fondamentale qui offre le plus de garanties pour les droits des femmes ». Son préambule stipule que « *l'État garantit la suprématie de la loi, les libertés et les droits de l'Homme, l'indépendance de la justice, l'égalité en droits et en devoirs entre les citoyens et les citoyennes, et l'égalité entre les régions...* ». Dans l'article 34 de la Constitution nous lisons « *les droits d'élection, de vote et de se porter candidat sont garantis, conformément aux dispositions de la loi. L'Etat veille à garantir la représentativité des femmes dans les assemblées élues* ».

L'article 40 affirme que « *tout citoyen et toute citoyenne ont le droit au travail dans des conditions décentes et à salaire équitable* ». L'article 46, consacré plus particulièrement aux droits des femmes, inscrit dans la Constitution la protection des acquis de la femme, le principe de parité et la lutte contre les violences faites aux femme : « *L'Etat s'engage à protéger les droits acquis de la femme, les soutient et œuvre à les améliorer. L'Etat garantit l'égalité des chances entre la femme et l'homme pour assumer les différentes responsabilités et dans tous les domaines. L'Etat œuvre à réaliser la parité entre la femme et l'homme dans les conseils élus. L'Etat prend les mesures nécessaires afin d'éradiquer la violence contre la femme* ».

Les articles mentionnés de la Constitution augurent d'un meilleur statut de la femme tunisienne ainsi que d'une participation économique et politique non discriminatoire. Toutefois, ceci demeure tributaire de la révision législative qui sera faite des différents codes, dans un souci de plus d'équité et d'égalité de genre.

3.2 Les mécanismes institutionnels

Parmi les mécanismes institutionnels chargés de la condition de la femme, il y a lieu de citer :

- le Secrétariat d'Etat aux Affaires de la Femme et de la Famille (SEFF), créé dans le cadre du gouvernement de transition indépendant mis en place en Janvier 2014, pour mener le pays à de nouvelles élections.

Rappelons que la nouvelle structure a remplacé le Ministère de la Femme et de la Famille (MAFF), créé depuis 1993, dans le sillage de la préparation de la conférence de Beijing, avec le statut de Secrétariat d'Etat rattaché au Premier ministre. Celui-ci a vu ses missions s'élargir pour devenir Ministère délégué auprès du Premier ministre puis Ministère autonome, englobant successivement l'Enfance en 2002 et les Personnes âgées en 2004 (MAFFEPA).

L'adjonction des catégories enfance et personnes âgées aux attributions du SEFF, bien qu'ayant constitué en soi une opportunité pour avoir permis de traiter la question de la femme selon une approche cycle de vie, a, d'un autre côté, entraîné des charges de plus en plus importantes au Ministère, d'autant qu'à l'inverse des dossiers Femme et Famille traités en coordination avec les autres départements ministériels techniques, les questions de l'enfance et des personnes âgées nécessitaient une implication, voire une intervention et une gestion directe des services du SEFF. Les centres et autres institutions en charge de l'enfance et des personnes âgées demandent un contrôle continu, sans compter les deux stratégies et afférentes que le ministère supervise et met en œuvre en partenariat avec les partenaires étatiques et la société civile. De ce fait, la question de la femme a été « diluée » dans les questions d'autres catégories considérées plus vulnérables, à une époque où les efforts étaient orientés vers l'institutionnalisation du genre.

Le mécanisme n'a pas été doté des moyens lui permettant de remplir ses missions de renforcement des droits de la femme, de leur application dans la réalité et d'amélioration de la situation de la femme dans tous les secteurs et à tous les niveaux. A titre indicatif, le budget alloué au SEFF, dans le cadre du budget 2014 ne représente que 0,37% du budget national.

La décentralisation du SEFF a été initiée, depuis 2004, par la création de 7 districts assistant le SEFF dans la réalisation de ses stratégies et plus particulièrement des plans d'action en rapport avec ses prérogatives : la femme, la famille, l'enfance et les personnes âgées. Dotées de peu de moyens humains et financiers, ces structures n'ont pas été capables de remplir leurs missions et de concrétiser les aspirations des femmes elles-mêmes, du SEFF et de la société civile en indicateurs probants reflétant l'avancée des femmes vers l'égalité de genre, notamment au niveau régional et local. Le SEFF vient d'être doté, en 2014, de 24 commissariats des affaires de la Femme et de la Famille ayant pour missions essentielles de : représenter le ministère au niveau régional, d'exécuter la politique du ministère au niveau régional dans les domaines de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées, en collaboration avec les autorités régionales et locales ; d'assurer le suivi et l'évaluation de l'exécution des projets du ministère au niveau régional et la proposition des solutions adéquates à leur amélioration et développement, ainsi que du suivi de la mise en place et de l'exécution des projets réalisés par les associations bénéficiant des subventions du ministère ; la consolidation de la complémentarité et de la coopération entre le secteur public et le secteur privé dans les domaines de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées. Les commissariats, ayant des missions techniques et scientifiques pointues, constituent une opportunité pour le Département de la femme et de la Famille qui a souffert d'une sous-représentativité dans les régions et qui n'a pas pu décentraliser ses interventions même après la mise en place de 7 districts. Avec ses 24 commissariats, le SEFF pourrait réaliser l'opérationnalisation de sa décentralisation par une meilleure programmation, planification et budgétisation sensible au genre qui sera rendue possible moyennant une bonne coordination avec les partenaires étatiques et la société civile présents au niveau régional et local. Les commissariats régionaux constitueraient une opportunité d'intervention au niveau régional pour remédier aux écarts de genre tangibles au niveau de l'autonomisation économique des femmes et à leur participation à la gouvernance locale, à condition que les moyens humains et financiers indispensables à leur fonctionnement soient mis à leur disposition pour assurer, en coordination et complémentarité avec les partenaires régionaux, les autorités locales et la société civile plus d'égalité femmes-hommes.

Cependant, la restructuration du Ministère en Secrétariat d'Etat à la Femme et à la Famille auprès du Ministre de la Jeunesse, du Sport, de la Femme et de la Famille, interpelle à plus d'un titre : Est-ce une dévaluation du mécanisme en charge du genre ? Si oui, cela reflète-t-il un changement de politique vis à vis de la question du genre ? Ou est-ce seulement une mesure transitoire prise dans un moment d'évaluation et de réflexion quant au devenir du pays et de la politique globale d'un pays en crise touchant toutes les catégories et tous les secteurs, y compris celui de la femme ?

D'autres mécanismes ont été mis en place pour soutenir la structure gouvernementale (SEFF) parmi lesquels nous citons :

- Le Centre de Recherche, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF) : créé en 1990, il est considéré comme l'organe scientifique du SEFF, ayant pour missions d'encourager les études et les recherches sur le rôle et le statut de la femme dans la société tunisienne ; de collecter les données et la documentation relatives à la situation de la femme et de veiller à leur diffusion et d'établir des rapports sur l'évolution de la condition

féminine dans la société tunisienne devant éclairer les décideurs quant aux stratégies et plans d'action à mettre en œuvre pour réduire les écarts sexo-spécifiques et réaliser l'égalité de genre. Il est doté d'un *Observatoire de la condition de la femme*, qui doit fournir aux décideurs les données et les indicateurs nécessaires à la prise de décision et à la planification des programmes et permettre aux chercheurs et aux ONG d'accéder à l'information requise.

A l'instar du SEFF, le CREDIF n'a pas réussi dans la mission qui lui a été donnée d'être l'organe scientifique du SEFF, en raison des ressources dont il a toujours disposé et limitées aux financements des partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale. La trajectoire de l'Observatoire de la condition de la femme est révélatrice de cet état de fait, dans la mesure où il a vu ses activités interrompues avec la fin du projet qui l'a appuyé ; ce qui a empêché l'institutionnalisation de ce mécanisme considéré pourtant comme indispensable pour la mise en œuvre de toute stratégie visant l'égalité de genre.

Par ailleurs, aujourd'hui, on compte 15 femmes assumant les responsabilités de points focaux genre dans les départements ministériels partenaires du SEFF. Une note définissant les missions imparties à ces points focaux genre est en cours de préparation. Elle devrait doter ces points focaux des prérogatives les habilitant à jouer pleinement leur rôle de régulateurs genre dans les secteurs clés partenaires. Une collaboration réelle et efficace interministérielle n'est pas encore institutionnalisée. Des expériences pilotes ont été conduites avec la participation de 1-2 Ministères, mais elles ont eu la durée d'un programme et n'ont pu être capitalisés (exemples : sensibilisation à l'égalité des genres dans les écoles et collèges avec le ministère de l'éducation/ appui aux ONG pour l'obtention de micro-crédits avec la BTS).

Il faut aussi souligner le manque de coordination entre les parties étatiques et la société civile, qui, ajouté à l'absence d'une cartographie des priorités d'intervention par région, localité et secteur ne favorisent pas une intervention ciblée avec une vision globale et stratégique permettant d'agir efficacement contre les inégalités.

On remarque également que la coordination, le réseautage et la quête de synergies, fait défaut au niveau de la question du genre où l'on ne compte que quelques initiatives telle que le groupe genre informel institué par le FNUAP et ONU-femmes, et celui plus spécifique initié par la FAO-Tunis appelé groupe « Genre Agriculture et Développement Rural ». Les deux groupes Genre bien que récents, sont parvenus à créer une dynamique et une interaction en faveur du genre en général et plus spécifiquement dans l'agriculture; cependant, ils gagneraient à être élargis aux parties étatiques sectorielles et à mettre en place des sous-groupes spécifiques tel que pour l'agriculture, l'emploi, la santé, etc. Il y a lieu également de citer la « Coalition pour les femmes de Tunisie », regroupant près de 30 ONG féminines militant pour les droits des femmes, ayant vu le jour en 2012.

3.3 Politiques de genre : Stratégies, programmes et planification

Des programmes, stratégies et projets ont été mis en œuvre et/ou le sont encore pour appuyer l'intégration du genre :

- La *Commission femme et famille dans la planification* : le concept d'intégration de la femme dans la planification pour le développement a été adopté, en 1991, lors de la préparation du VIIIème Plan de développement socio-économique par la mise en place par décret, d'une « commission femme et développement », ce qui devait baliser la voie devant le genre, et ses corollaires : institutionnalisation, budgétisation sensible au genre et audit genre. Cependant, même si les IXème, Xème et XIème Plans inscrivaient ces concepts parmi les objectifs à réaliser par le SEFF, les évaluations font apparaître des résultats minimes, voire un *statu quo* par rapport à la question du

Genre. Les causes en sont : une absence d'appropriation par les partenaires des actions à entreprendre pour atteindre les objectifs, un manque de ressources financières et humaines, en plus de l'émergence de priorités nationales qui font que la question du genre est reléguée au second plan.

Depuis la révolution, l'Etat ne suit plus de plan de développement. Cependant, la commission sectorielle femme, famille enfance et personnes âgées a arrêté un rapport en avril 2010 dans le cadre du « Plan mobile (2010-2014) », lequel rapport fait mention d'objectifs encore d'actualité. Ceux-ci se présentent comme suit : renforcement de la participation des femmes dans les postes de décision et dans le choix des options de développement ; appui au rôle des femmes dans le secteur économique et les domaines prometteurs ; encadrement des femmes travaillant dans l'informel et renforcement de leurs capacités et compétences ; promotion continue de la femme rurale en vue de son intégration dans le processus de développement ; appui aux femmes vulnérables par le soutien des programmes les ciblant en vue d'une meilleure efficacité de l'intervention et leur faveur. Le budget estimé pour la réalisation de ces objectifs est estimé à 3,47 milliards de dinars (environ 1,6 milliards euros). Notons que la formulation des objectifs afférents à la femme dans le plan mobile est presque identiques à celle des plans antérieurs et que le plan mobile ne contient pas d'indicateurs de résultats permettant d'évaluer tout le processus : objectifs, résultats, budgétisation, intervenants, etc.

- *Le projet de coopération MAFFEPA-FNUAP/PNUD (Tunisie) sur « l'intégration du genre et la lutte contre la violence fondée sur le genre »* : ayant démarré en 2007, le projet se propose de renforcer la politique gouvernementale d'égalité de Genre à travers un appui à la participation des femmes à la vie publique et politique et à la lutte contre la violence faite aux femmes. Le Programme qui a connu des prolongations successives n'a pas pu mener jusqu'à la fin certaines de ses composantes jugées importantes, dont l'exercice d'audit genre devant être réalisé dans 5 départements partenaires du SEFF, à savoir, les ministères du Développement et de la Coopération Internationale, des Finances, de l'Intérieur et les Collectivités Locales, de la Santé et de la Fonction Publique ; il en est de même pour la composante budgétisation sensible au genre entamée mais interrompue. Ce projet trouve sa continuation à travers les formations sur le thème du genre dispensées en collaboration avec le Conseil de l'Europe aux points focaux genre du SEFF.

- *Le « Plan National de Promotion de la Femme Rurale »* : adopté en 1998, il a pour objectif global l'intégration effective des femmes rurales dans le processus de développement et comporte six principaux axes d'intervention: le développement des ressources humaines féminines en matière de scolarisation, de formation qualifiante, d'alphabétisation, de santé et santé reproductive, de culture et loisirs ; l'amélioration des conditions de vie des femmes en milieu rural ; le renforcement de la contribution de la femme rurale dans le revenu familial ; la consolidation de la place et du rôle de la femme active dans le secteur agricole ; l'amélioration du niveau d'intégration, d'encadrement et de prestation de services sociaux pour la femme rurale ; et, le renforcement de la participation de la femme rurale à la dynamique de développement communautaire. Ambitieux dans sa vision globale et intégrée et bien qu'ayant été soutenu par une volonté politique (3 conseils ministériels- en 2001, 2005 et 2007- lui ont été consacrés), le Plan n'a pas pu réaliser ses objectifs pour les actions les plus prioritaires qui sont la formation et l'appui au travail communautaire des femmes rurales. Une mauvaise synchronisation des actions avec les partenaires, en plus de l'insuffisance des moyens mis à la disposition du Plan ont entravé l'avancement dans l'implémentation des axes. Il est à noter que les axes retenus pour le Plan d'action demeurent d'actualité, car des interventions en matière de santé de la mère et de l'enfant, de lutte contre l'abandon scolaire, de formation professionnelle qualifiante et d'insertion économique et sociale s'avèrent encore urgentes si l'on se réfère aux indicateurs disponibles (ex: mortalité maternelle et abandon scolaire).

- Après le 14 Janvier 2011, une enquête sur terrain sur la situation des femmes rurales et leur accès aux services dans 15 gouvernorats a été menée par le SEFF dont les résultats présentés en mars 2014 constituent le noyau d'une banque de données sur les femmes dans les zones rurales à mettre à la disposition des structures gouvernementales, des organisations et associations œuvrant dans le domaine du développement rural, afin de s'en servir dans la planification, le suivi et l'évaluation. Ils permettront également d'identifier les domaines prioritaires d'intervention en matière d'accès des femmes aux services sociaux, économiques et culturels dans les zones rurales, d'améliorer la qualité de ces services, et de permettre l'élaboration de Plans régionaux et locaux répondant aux besoins spécifiques des femmes dans les différentes zones enquêtées.

- La «Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (VVF) à travers le cycle de vie», adoptée en 2008 dans le cadre du Programme de coopération FNUAP/ONU-Femmes/PNUD, s'articule autour de quatre grands axes stratégiques : la production de données sur la violence à l'encontre des femmes, l'amélioration et la création de services appropriés, la sensibilisation communautaire et l'application des lois en vigueur. La stratégie n'a pas été encore mise en œuvre dans son intégralité, en raison du retard enregistré dans son plan d'opérationnalisation. Seules quelques actions ont été conduites par certaines institutions et la société civile. Ainsi l'ONFP, soutenu par la coopération espagnole a conduit une enquête nationale sur la prévalence du phénomène dont les résultats sont aujourd'hui exploités par le SEFF qui, avec le soutien du FNUAP a pris l'initiative de redynamiser la stratégie. L'ONFP et des acteurs de la société civile (ATFD, AFTURD, Beity) ont mis en place des centres d'écoute dans des gouvernorats; mais le problème est de rationaliser l'intervention par un partenariat intersectoriel efficace, de créer des centres d'écoute et d'hébergement, de les doter des moyens humains et des équipements nécessaires à leur fonctionnement pour répondre au mieux aux besoins des femmes, et d'en assurer la durabilité.

3.4 Partenaires Techniques et Financiers

Sur la thématique de l'égalité de genre, les partenaires techniques et financiers principaux du Gouvernement tunisien, sont les suivants :

FNUAP / PNUD / ONU femmes / OHCHR: il s'agit en fait des agences onusiennes les plus actives en termes d'intégration du genre et de lutte contre la violence fondée sur le genre qui font partie des mandats de ces agences.

Outre les principales interventions décrites dans le paragraphe 3.3, on peut citer d'autres actions/interventions, telles que :

- ✓ Le renforcement des points focaux genre dans les ministères et institutions gouvernementales (FNUAP, Conseil d'Europe)
- ✓ Les campagnes de sensibilisation sur la CEDAW et sur VFG (FNUAP, ONU femmes, OHCHR)
- ✓ Le soutien à la mise en place de la « commission vérité et dignité sur la justice transitionnelle » (ONU femmes)
- ✓ La préparation du cadre juridique et institutionnel pour la finalisation de la loi-cadre sur la VFG (FNUAP, ONU femmes, Conseil d'Europe)
- ✓ Le soutien à la mise en œuvre de la « Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (VVF) à travers le cycle de vie » (FNUAP, ONU femmes, PNUD.....)
- ✓ Le plaidoyer pour le droit à la santé et la couverture de la santé universelle (FNUAP)

- ✓ La promotion des droits économiques et sociaux des femmes (FNUAP, ONU femmes, Banque Mondiale,)
- ✓ L'amélioration du statut des femmes rurales (FAO)
- ✓ La promotion du travail décent pour les femmes (ILO avec des fonds du Gouvernement finlandais)
- ✓ La participation des femmes au processus électoral (PNUD avec des fonds de l'Australie, Espagne, Japon, Royaume Uni, Suède, Suisse)
- ✓ L'intégration du genre dans le processus constitutionnel et parlementaire et dans le dialogue national (PNUD avec des fonds du Japon, Belgique, Suède, Union Européenne, Norvège et Danemark)

En ce qui concerne la coopération bilatérale, des interventions significatives sont à relever surtout à partir de 2011, entre autres, dans les domaines suivants

- ✓ l'amélioration du statut des femmes rurales et la lutte contre la violence fondée sur le genre (soutien de la coopération espagnole (AECID, Union Européenne)
- ✓ le soutien à l'entreprenariat féminine (Italie, Suisse, Finlande, AECID, Union Européenne)
- ✓ l'habilitation économique des femmes et la valorisation de leur rôle économique (Allemagne, GIZ, France, Italie, Finlande, Danemark, Espagne, Pays Bas, Union Européenne)
- ✓ l'accès des mères célibataires et des survivantes à la violence aux services et leur intégration économique (Danemark, Finlande, Suède, Norvège, Suisse, Oxfam, France, Pays Bas, Union Européenne)
- ✓ l'habilitation des femmes dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (Allemagne, Union Européenne)
- ✓ la participation des femmes à la vie publique et politique (Danemark, Pays Bas, France, British Council, Oxfam, Allemagne, Union Européenne, Australie)
- ✓ l'accès à l'éducation (France, Union Européenne).

L'Annexe 2 « *Répertoire des actions sur le genre en Tunisie* » dresse une cartographie des acteurs et actions sur l'égalité de genre en Tunisie, y incluant aussi les projets et les recherches réalisés par les ONGs grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers.

Tableau 9 : pistes d'intervention possibles pour promouvoir l'égalité entre femmes et hommes en Tunisie

Points forts/opportunités	Faiblesses	Pistes d'intervention
<p>1- Axe juridique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle constitution (art. 46(parité, violence, accès aux responsabilités), art. 21(égalité devant la loi), art. 34 (droits politiques), art. 40(travail) - CSP/Code du travail/nationalité 	<p>CSP: Le père chef de famille Droits successoraux Code du travail: Congés de maternité: public – 14 semaines Privé: 4 semaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amendement des lois par un plaidoyer auprès des législateurs/ décideurs, société civile, en vue de remplacer l'autorité du père par l'autorité familiale parentale - Instaurer le Congé parental
<p>2- SEFF</p> <ul style="list-style-type: none"> - un mécanisme qui a plus de 20 ans de vie, une expertise <ul style="list-style-type: none"> • Création de Points Focaux Genre dans les ministères partenaires • 24 Commissariats Femmes et Famille 	<ul style="list-style-type: none"> -Horizontalité -Changements successifs ont généré un manque de capitalisation -Faiblesse des moyens humains et des budgets par rapport aux missions -Absence de partenariat avec la société civile - Missions pas encore définies -Le traitement du dossier de la femme rurale témoigne de l'inefficacité de la décentralisation des missions du SEFF (PAPFR) 	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtir sur ce qui existe, renforcer l'existant - Développer les capacités - Donner les moyens humains et financiers pour lui permettre d'agir efficacement (Ministère du Développement et Ministère des Finances) - Lettre de mission en cours de définition - Donner plus de prérogatives aux Points Focaux Genre pour travailler en horizontal avec les départements techniques de leurs ministères respectifs -Transposer le partenariat interétatique et Gouvernementaux- société civile au niveau national au niveau régional (commissariats Femme et Famille et Directions régionales sectorielles) et société civile






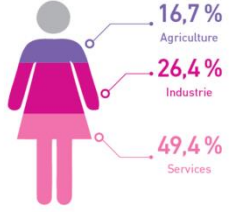

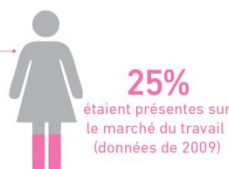
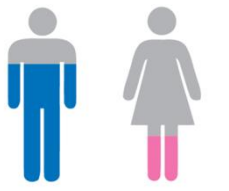
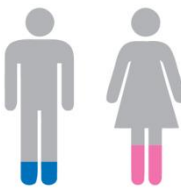
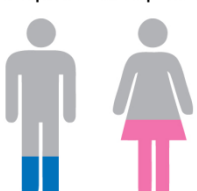
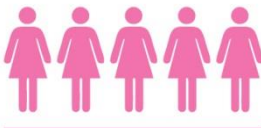
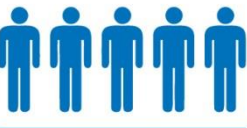

<p>3- CREDIF -Répertoire des ONG</p> <p>-Des sous-mécanismes « importants » en termes de suivi de la situation de la femme ont été mis en place Observatoire de la Condition des Femmes/ mécanisme de suivi de l'image de la femme dans les médias</p> <p>-Partenariat parties étatiques-société civile</p>	<p>-Peu de collaboration avec société civile</p> <p>- Ces mécanismes sont soit en veilleuse ou ont disparu faute de moyens humains qualifiés et financiers</p>	<p>- Créer un réseau d'ONG Genre (à partir de la plateforme des ONG créée)</p> <p>-Institutionnaliser l'Observatoire et le renforcer</p> <p>- Partenariat d'échange et de partage avec les producteurs de statistiques institutions étatiques et société civile</p> <p>-</p>
<p>4-Société civile Une percée enregistrée, depuis 2011, au niveau de l'intervention de la société civile en termes de Genre, soutenue par les acteurs de la coopération internationale</p>	<p>- Une résistance vis à vis du partenariat avec les parties gouvernementales notamment le SEFF</p>	<p>- Développer le partenariat entre acteurs étatiques et société civile</p>
<p>5-Expérience du Genre/ Coopération Des expériences multiples</p> <p>-Commission Femme et Développement (CFD) dans la planification</p> <p>De plus en plus de Projets Genre initiés en partenariat avec MAFF/ société civile et les partenaires internationaux: FNUAP, ONU-Femmes, PNUD, OHCHR, OIT, Conseil de l'Europe, Banque mondiale</p>	<p>-Insuffisance de l'échange entre la CFD et les commissions sectorielles</p> <p>-Insuffisance des moyens et des budgets alloués à l'intégration du Genre car le genre est dilué dans les projets sectoriels</p> <p>- Projets à court et moyen termes avec des financements réduits ne permettant pas d'intervenir avec une vision globale et décentralisée (voir cartographie en Annexe)</p>	<p>-Sensibilisation des membres de la CFD et ceux des commissions sectorielles en vue d'une prise en compte de l'approche genre dans l'élaboration des plans de Développement (Budgétisation Sensible au Genre), leur suivi et évaluation (Audit Genre)</p> <p>- Bien canaliser/dispatcher les projets par rapport aux domaines et zones d'intervention entre les différents acteurs</p>

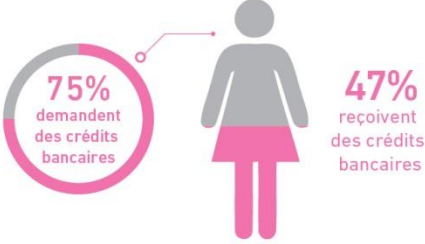

<p>6-Stratégie de communication</p>		<p>Intégration du Genre, du mainstreaming /institutionnalisation à la BSG et Audit Genre :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Confier la BSG au Ministère des Finances (MF) - Emprunter la démarche du MF pour la Gestion Basée sur les Objectifs (GBO): travail des commissions intersectorielles /plaidoyer face aux résistances -Expériences réussies en Budgétisation Sensible au Genre (Maroc et /ou Pays Européens): jumelage/ coopération -Stratégie de communication dans les établissements d'éducation (petite enfance (garderies, jardins et Kouttabs), écoles secondaires, universités....) et les médias (écrits et audio-visuels) <p>-Possibilité de coordonner avec d'autres bailleurs de fonds et Projets</p>
<p>7-Production/disponibilité et accès aux statistiques ventilées par genre</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'Observatoire du CREDIF en matière de collecte d'analyse et de dissémination de statistiques ventilées par sexe - Créer un réseau unissant les institutions productrices de statistiques : Institut National des Statistiques/Conseil National des Statistiques/ CREDIF/Société civile
<p>8-Réseautage entre Parties étatiques et société civile</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et appuyer l'existant: FNUAP (groupe genre informel) - Groupe genre de l'agriculture (FAO)
<p>9- Partage des bonnes pratiques</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Avec les pays du « Nord » (UE) à travers des échanges d'expérience / jumelages par exemple -Avec les pays du « Sud » à travers les échanges d'expériences/ de visites....

Annexe 1: Bref aperçu de la Tunisie

<i>Cadre</i>	<i>Points Principaux</i>
Cadre juridique et institutionnelle	La législation tunisienne postindépendance a été considérée comme favorable à la femme grâce au Code du Statut Personnel (CSP) (1957) qui a interdit la polygamie et la répudiation, institué le divorce judiciaire, limité l'âge du mariage des femmes et des hommes et exigé le consentement fondé sur leur libre choix des deux époux au mariage. La Tunisie a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW) en 1985, mais avec des réserves. En août 2011 le Conseil des ministres tunisien a adopté un projet de décret-loi relatif à la levée des réserves au CEDAW. La déclaration générale (mentionnée ci-dessus), cependant, demeurerait en effet quand-même, selon le projet de décret.
Budget temps	La répartition des rôles assigne aux femmes une charge de travail totale dépassant de près de 40% celle des hommes
Santé	L'Indice Synthétique de Fécondité est passé de 7,15 en 1966 à 2,13 (2011-2012). Le taux de mortalité maternelle est de 56 (sur 100,000) (2010)
Violence fondée sur le genre	<p>18 ans > 5,1% (6,6% en milieu rural, 4,4% en milieu urbain)</p> <p>15 ans > 0,4% (0,2% en milieu rural, 0,4% en milieu urbain)</p> <p>18 ans < 64 ans</p> <p>47,6% des femmes enquêtées ont subi au moins une forme de violence au cours de leur vie</p> <p>32,9% Au cours de 2009</p>

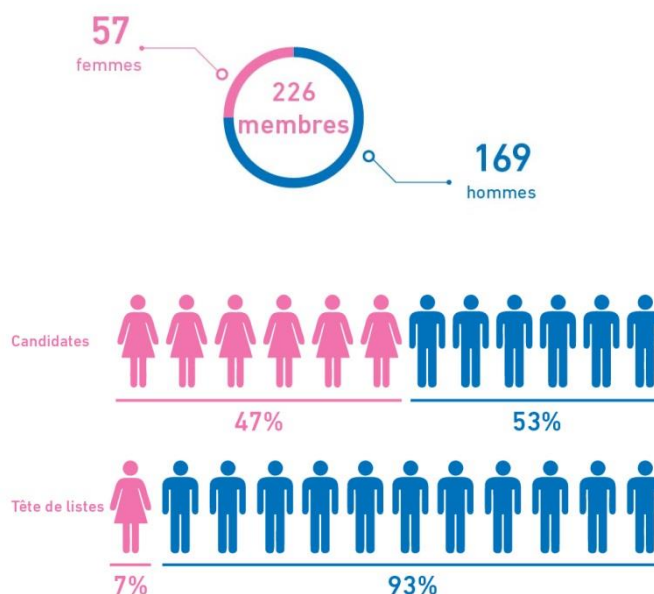


<p>Marché du travail</p>	<p style="text-align: center;">Pourcentage des filles dans les diplômes</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>29% d'ingénieur</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>34,5% d'architecte</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>45,9% de sciences physiques</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>47,4% d'informatique</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>49,4% de mathématiques et de statistiques</p> </div> </div> <p style="text-align: center;">Faible diversification sectorielle de l'emploi féminin</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>16,7% Agriculture</p> <p>26,4% Industrie</p> <p>49,4% Services</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>62,5% des diplômés de l'enseignement supérieur sont des femmes</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>25% étaient présentes sur le marché du travail (données de 2009)</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;"> <p>Taux d'activité</p>  <p>70,3% 25,81%</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Taux de chômage</p>  <p>13,1% 22,5%</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Taux de chômage chez les diplômés du supérieur</p>  <p>23,1% 43,5%</p> </div> </div>
<p>Agriculture e accès à la terre</p>	<p style="text-align: center;">Aides familiales agricoles</p> <div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center; margin-bottom: 20px;"> <div style="text-align: center; margin-right: 20px;">  <p>57,9%</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>42,1%</p> </div> </div> <p>Seulement 4,07% de la population des promoteurs de projets agricoles sont des femmes, 6,4% sont des exploitantes agricoles, seul 4% parmi les entrepreneurs agricoles détiennent des titres de propriétés foncières</p>
<p>Chefs d'entreprises</p>	<p style="text-align: center;">Chefs d'entreprises enregistrés à l'UTICA (2010)</p> <div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center; margin-bottom: 20px;">  <p>6,5% sont des femmes</p> </div>
<p>Femmes et</p>	<p>52,5% des familles nécessiteuses (15500 familles en 2013) aidées à travers le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN) ont</p>

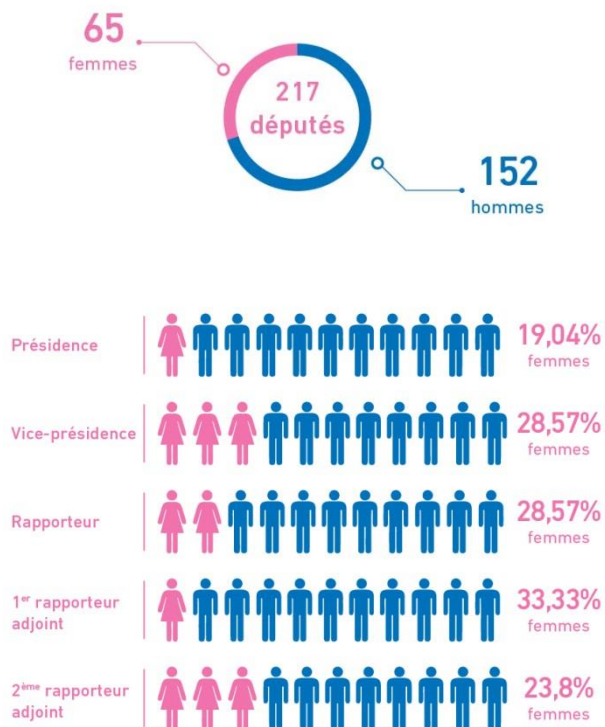
<p>pauvreté</p>	<p>une femme comme chef de famille.</p>
<p>Mobilité et Sécurité</p>	<p>Les régions de l’Est et du littoral industrialisé (où se concentrent les projets économiques) attirent les catégories de femmes les plus instruites. On les trouve dans les secteurs de l’industrie manufacturière, l’enseignement, la santé, la fonction publique.</p> <p>Il n’y a pas des statistiques officielles sur les jeunes filles dans le travail domestique illégal, mais c’est un phénomène existant et dénoncé par la société civile.</p> <p>La première cour d’instance à Tunis, a relevé un nombre en augmentation (1 ou 2 cas par semaine) de cas liés à la prostitution illégale.</p>
<p>Accès au crédit</p>	<p>Femmes propriétaires d’entreprises et crédits bancaires</p>  <p>75% demandent des crédits bancaires</p> <p>47% reçoivent des crédits bancaires</p> <p>Micro-crédits</p>  <p>26% des micro-crédits sont donnés aux femmes rurales</p>
<p>Participation à la vie publique et politique</p>	<p>Actuellement, 48 % des adhérents de l’UGTT (2013) sont des femmes mais seulement 5% sont présentes dans les instances de prise de décision.</p> <p>En ce qui concerne les associations féminines et / ou féministes existantes, le CREDIF a publié en 2013 une étude sur 700 associations¹²⁴. Pour les 224 associations observées par l’étude, il y a 1837 membres des bureaux directeurs, soit 7 à 8 personnes par bureau d’association. Une majorité (59%) sont des femmes, mais ce pourcentage est à mettre en rapport avec le degré de mixité de l’association elle-même.</p>

¹²⁴ « Observatoire genre et égalité des chances : rapport sur les associations ouvrant pour l’égalité des chances entre les femmes et les hommes en Tunisie » CREDIF, 2013

Institutions de transition (2011-2013)



Assemblée nationale constituante (2011-....)



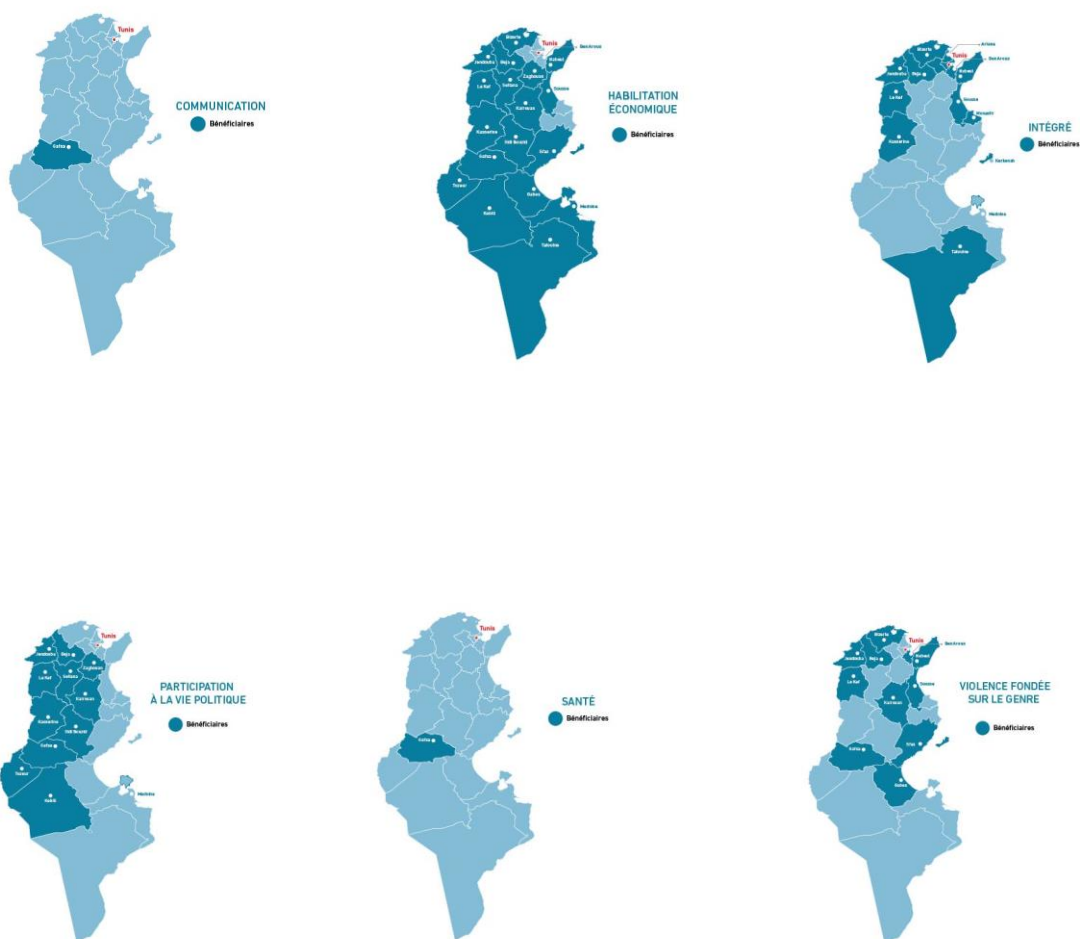
Dans le gouvernement actuel (première ministre Jomaâ) constitué le 27 janvier 2014, on compte deux Ministres femmes (Commerce et Tourisme) sur un total de 22 ministres et une secrétaire d'état (Femme et Famille) sur 8.

Annexe 2: Répertoire des actions sur le genre en Tunisie

Critères adoptés pour inclure les projets dans ce répertoire:

- seulement les projets implémentés par les parties prenantes rencontrés en marge de la première phase de la mission d'identification du projet UE sur le genre en Tunisie
- seulement les projets complètement dédiés au genre /égalité entre femmes et hommes dans les domaines de la participation à la vie publique et politique, de l'habilitation économique, de la santé, de la violence fondée sur le genre, de la communication, ainsi que les projets intégrés
- seulement les projets qui sont encore en cours, en janvier 2014

Les cartes suivantes visualisent la couverture géographique des projets inclus dans le répertoire.



Inventaire des projets genre réalisés par les acteurs étatiques, la société civile et la coopération multilatérale et bilatérale

Partie Prenante réalisatrice	Titre Projet	Bailleur de fonds	Contenu du projet	bénéficiaires	Durée	Budget	Domain d'intervention
SEFF	Stratégie de promotion de la femme rurale II	SEFF, AECID	Phase II du projet. Etude/Enquête situation femme rurale dans 12 gouvernorats qui manqué pour compléter le pays. Base de données update	National	2014-2015 En cours préparation		Appui institutionnel
Direction Générale des Forêts, CRDA et GDA	Promotion des Groupement de développement agricole (GDA) et des femmes pour leur participation à un développement rurale durable	Ministère allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) Mise en œuvre par GIZ	Le projet a pour objectif de créer les conditions pour une participation effective des groupements de développement agricole (GDA), et notamment des femmes au sein des GDA, à la gestion durable des forêts et parcours. Ceci se fera à travers de trois composantes qui 1. Cibleront l'amélioration des relations entre GDA et leurs encadrements institutionnels et le renforcement des capacités de ces derniers ; 2. Cibleront le renforcement des capacités des GDA pour une amélioration de leurs structures internes ; 3. Le renforcement de la participation des femmes	Les 8 GDA (et leur population locale) suivants : 1. Tbaïnia (Femmes), Ain Draïham, Jendouba 2. Gouairia, Fernana, Jendouba 3. Tabouba Nefza, Béja 4. Oued El Maden, Nefza, Béja 5. Kbouch, El Kef Ouest, EL Kef 6. Chnenfa, El Fahs, Zaghouan 7. Dkhila, Sbikha, Kairouan et 8. Bou Ebdellah, Kesra, Siliana Ainsi que les CRDA des gouvernorats concernés et la DGF	Septembre 2013 – Janvier 2014 (17 mois)	500,000 Euro	Environnement et ressources naturelles
SEFF, ONFP, société civile	Projet sur la VFG (programme sur Tunisie et Maroc)	FNUAP, ONU Femmes, conseil d'Europe Contribution du Gouvernement Finlandaise (2 mli euro 2012-2014)	i)préparation du cadre juridique et institutionnel pour la finalisation de la loi-cadre sur la VFG; et mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes ii) soutien à la mise en place de la « commission vérité et dignité sur la justice transitionnelle » iii) installation du centre pilote «El Amen» à Sidi Thabet pour l'hébergement des femmes victimes de violence ; iv) Elaboration de standards de prise en charge /protocoles ; v) Campagne de sensibilisation en particulier durant les 16 jours d'activisme : vi) campagnes de sensibilisation sur la CEDAW et sur VFG; vii) Renforcement de capacités des équipes travaillant dans les centre d'accueil,/ d'écoute ; viii) renforcement du travail en réseau au niveau local ; ix) contribution à l'élaboration de la loi Intégrale sur les VFF ;	national Grand Tunis Femmes victimes de violence	Programme permanent		Violence fondée sur le genre

SEFF	Projet sur la VFG	ONU femmes	Equipement centre d'accueil pour femmes victimes de violence à Ben Arous	Tunis Femmes victimes de violence	Progr amme perman ent		Violence fondée sur le genre
Fundacion Cideal, AFTURD ONFP, Association Femmes et Citoyenneté	"Prévention de la violence fondée sur le genre et accompagnement des femmes victimes dans le Nord-Ouest Tunisien"	UE	Le projet, en collaboration avec l'Office National de la Famille et de la Population, a comme but de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes en promouvant la coordination entre acteurs de la société civile et acteurs étatiques dans l'assistance et l'accueil des femmes victimes de violence au Kef, Beja et Jendouba. De plus, le projet vise aussi à sensibiliser la population des régions cibles sur le problème de la violence contre les femmes à travers la réalisation d'une campagne de prévention et de renseignement sur les solutions et recours possibles, aussi bien qu'à travers la formation de personnel spécialisé.	Kef, Beija, Jendouba	16/03/13-15/03/16	500.000 Euro	Violence fondée sur le genre
Beity	Pour la promotion des droits économiques et sociaux des femmes Lutter contre les discriminations imbriquées de genre, de classe et de race	FNUAP, Onu femmes, OXFAM, Ambassade de Danemark, Finlande, Suède et Norvège et Suisse	1. générer des connaissances et donnes sur la vulnérabilité des femmes dans le grand Tunis, 2. Sensibiliser et mobiliser les décideurs et l'opinion publique aux droits économiques et sociaux des femmes, 3. Assurer l'échange, el partage d'expériences et la mise en commun des intervenants, ainsi que leur capacitation, dans les centres d'hébergement des femmes en situation de précarité dans des autres pays, d'autres régions de la Tunisie, voir d'autres pays 4. appuyer la mise en place de la maison de halte de sidi aliazouz pour l'accueil, l'hébergement et la réinsertion des femmes sans domiciles, 5. Appuyer le fonctionnement du centre de jour « Beity » d'information et orientation et du centre d'hébergement à mutuelle ville.	Grand Tunis	2013-2014	De la coop suisse 45,000 Euro D'Oxfam 80,000 Euro	Violence fondée sur le genre
Danner, LOKK, AFTURD, OSC tunisiennes, SEFF	Domestic Violence in Tunisia	Danemark	L'objectif du projet est le renforcement de la capacité nationale de lutte contre la violence basée sur le genre et l'amélioration de l'orientation et des services des victimes de violence. Il s'agit d'un projet de partenariat entre des organisations danoises tunisiennes.	National	2013-14	250,000 Euro	Violence fondée sur le genre
ATFD, AFTURD,	Combattre le Violence fondée	OXFAM	Le renforcement du système des services de support et de santé : Il s'agit ici d'établir un référentiel commun en ce qui a	Sud-Ouest, Centre-Est et Grand Tunis	Comme ncé en		Violence fondée sur le

Beity	sur le genre		trait à la violence contre les femmes, des standards minimums pour les services de support et de santé, une trajectoire et un mécanisme de coordination de ces services ; (aux 5 centres d'écoutes de ATFD : Sousse, Tunis, Bizerte, Kairouan), Beity, AFTURD (centre Tanassof) ; La sensibilisation auprès des femmes et des communautés : Ce travail vise les femmes et leurs environnements, pour augmenter le recours au service par les femmes. La sensibilisation se concentre sur la dé-banalisation de la violence, et la responsabilité de la communauté dans la réduction de la violence contre les femmes ; Composante Plaidoyer – Pour l'amélioration des politiques et cadre juridiques en faveur de l'élimination de la violence envers les femmes/violence basée sur le genre.		2013 avec Beity, continué en 2014 avec Beity et Afturd, et intention d'élargir à partir de 2015		genre
Tounissiet	Carrières de femmes en otage	PNUD (Projet ANC)	Sensibilisation de l'opinion publique sur les injustices subies par de nombreuses femmes durant la période d'oppression et de faire un plaidoyer sur la nécessité d'assurer une meilleure prise en compte du genre dans le cadre du processus de justice transitionnelle. Accompagnement psychologique et juridique à des femmes victimes.	Matmata, gabes, Jendouba, Nabeul, Grand Tunis	2012-2013		Violence fondée sur le genre
Tounissiet Boussalem	« Je vois, J'entends, Je parle »	PNUD (Projet ANC)	Renforcement des femmes victimes en leur assurant notamment un accompagnement psychologique et légal pour recouvrir leurs droits et faciliter leur réinsertion dans la société.	Nabeul Kasserine	2012 - 2013	36,703 USD	Violence fondée sur le genre
ONU femmes, FNUAP, OHCHR	Actions sur la VFG		i) campagnes de sensibilisation sur la CEDAW et sur VFG; ii) appui à la "commission vérité et dignité" sur la justice transitionnelle	National			Violence fondée sur le genre
SEFF, Ministère de la Justice, Ministère DH et JT, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la	Amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violences dans trois (3) zones	UNFPA, ONU Femmes, OHCHR, PNUD (UNTFEVAW à confirmer)	Travail avec 3 régions pilotes (a priori Gafsa, Le Kef et Ben Arous) pour garantir une approche intégrée sur la question de la VFG (services, sensibilisation, coordination multisectorielle et système d'information)	Gafsa, Le Kef et Ben Arous	2015-2017	1,189,000 USD	Violence fondée sur le genre

Santé, ONG et autorités locales	pilotes en Tunisie						
AL KARAMA	Tant qu'il y a de l'ambition, il y a de la chance	PNUD (Projet ANC)	Accompagnement de 40 femmes du gouvernorat de Nabeul victimes de violations des droits de l'homme durant le régime de Ben Ali dans leur réhabilitation afin de faciliter leur réinsertion sociale	Nabeul	2012 - 2013		Violence fondée sur le genre
AFTURD	Etats des lieux de la situation juridique des blessé (e)s et des familles des martyrs de la révolution dans le gouvernorat de Kasserine	PNUD (Projet ANC)	Identification et accompagnement des femmes victimes dans le gouvernorat de Kasserine	Kasserine	2012 - 2013	50,000 USD	Violence fondée sur le genre
Femmes & Leadership, Association tunisienne des Droits de l'Enfant, Union Tunisienne de Solidarité Sociale, Union Nationale des Femmes Tunisiennes	Projet de lutte contre l'abus sexuel des filles	UE	<p>Objectif spécifique Prévention et lutte contre la violence sexuelle des filles. Le projet vise à diminuer les abus contre les filles et de soutenir leur protection et réinsertion dans la vie sociale.</p> <p>Activités principales : Formation de formateurs et production de guides, formation et sensibilisation des filles et familles. ; Protection, réadaptation et réinsertion. ; Formation des services d'intervention, organisations de consultations et réalisation d'un nouveau schéma d'intervention et support aux victimes ; Amélioration de la législation ; Analyse au niveau national, étude réalisée avec les activités et les résultats du projet, consultations avec les pouvoirs publics et réalisation de prises de position et modification de la loi existante. ; Communication et sensibilisation ; Sensibilisation à la population, divulgation des résultats du projet pour pousser sa continuation et répliquions dans d'autres contextes et territoires.</p>	1000 filles âgées de 6 à 18 ans, 500 familles notamment les mères, 60 formateurs, 200 employés des services d'intervention et protection (services légaux, sociaux, médicaux, psychologiques). En plus un 10% de la population des 5 Gouvernorats ciblés (Tataouine, Tozeur, Gabes et Gafsa et Grand Tunis)	2014-2016	228,905 EUR	Violence fondée sur le genre
MDCI		FNUAP	1. Cerner les réalisations du pays dans le cadre de la CIPD, 2. Identifier les obstacles, les défis liés à la mise en œuvre de la CIPD, 3. Dégager à partir de l'état des lieux les priorités	national			Violence fondée sur le

Et INS			pour le pays en matière de SSR et en population et développement. Appui au recensement 2014				genre Santé
Tunisian Association for Management and Social Stability (TAMSS)	BASTA	PNUD	Pour réduire la violence				Violence fondée sur le genre Santé
ATFD, LTDH, SNJT, UGTT, IADH, 25 avocats....	Coalition pour la justice transitionnelle / commission vérité et dignité		Réalisation d'une « étude vérité » ; réalisation d'un tribunal fictif des blessées et familles des martyrs ; mise en place de la « commission vérité et dignité » ; formation du staff des cellules d'écoutes				Violence fondée sur le genre Santé
ONFP		FNUAP	Développer un cadre de suivi – évaluation de l'accès universel à la SSR et renforcer les capacités des prestataires en la matière	national	2013-2014		Santé
Association Tunisiennes de Défense du Droit à la Santé Médecins du monde	Plaidoyer pour le droit à la santé et la couverture de la santé universelle	FNUAP	4 volets d'interventions : - Prise en charge holistique des victimes de violences liées au genre, impliquant le référencement entre les différents niveaux de soins et entre les différents acteurs. Prise en charge. -Référencement : - Actions d'information, de communication et de sensibilisation autour des violences liées au genre. Sensibilisation ; - Actions de plaidoyer vers les acteurs concernés pour l'application des stratégies de lutte contre les violences liées au genre. Plaidoyers. Coordination avec action réseau UN à Gafsa. Importance de la différenciation des actions déjà menées à Gafsa.	Gafsa et composante dans le Grand Tunis. Niveau régional et national (MAFF/MSP/ONFP), Société Civile. Sur Gafsa réseaux d'acteurs de la société civile	36 mois. Deuxième semestre 2014 pour l'opérationnalisation.		Santé
UNICEF	Soutenir la désinstitutionalisation des enfants privés de milieu familial	Gouvernement Italien	Le projet cible les mères célibataires pour lui fournir un soutien psycho sociale et un meilleur accès aux services de base.	Tunisie	3 ans	700,000 USD	Santé

SEFF	Programme de soutien à l'entrepreneuriat féminin	Gouvernement italien	Volet de soutien à l'entrepreneuriat féminin à travers: - i) renforcement institutionnel au niveau de MAFF (échange d'étude et pratiques entre l'Italie et la Tunisie; diagnostique pour la création de PME; création d' <i>espaces femmes</i> au niveau régional); ii) promotion culture d'entreprise (campagnes de communication); iii) action pilote pour les femmes diplômées (concours d'idées, assistance technique à la création de PME et au marketing)	Femmes de Kasserine, Tozeur, Kébili, Tataouine, Bizerte, Nabeul, Gabes, Zaghouan	2014-2016	Près de 1,7 million Euro	Habilitation économique
BIT avec le SEFF, CNFCE, UGTT	« Travail décent pour les femmes. Suivie après la révolution » Programme régional (Tunisie et Egypte)	Gouvernement finlandais	Réduire les discriminations sur la loi de travail à travers: formation de partie prenantes en droits sociaux et économiques; formation en économie social et solidaire; formation des inspecteurs du travail sur les droits des femmes au travail ; iv) analyse des discriminations sur le genre dans la loi du travail ; sensibilisation /informations sur la loi du travail, les acteurs, etc. pour l'amélioration de la situation économique des femmes ; production des statistiques «relatives au genre sur l'emploi et la situation économique des femmes ; soutien à l'employabilité/ coopératives des femmes (plantes aromatiques et médicinales, tapis, ...)	National soutien à l'employabilité des femmes à Nabeul, Jendouba ...	2013-2015	2,5 millions euro pour les 2 pays	Habilitation économique
GIZ avec Min Industrie, CNFCE, Touit, ECONOWIN, Confédération National des Entreprises Citoyennes de Tunisie (CNECT), ATLAS	Programme d'intégration économique des femmes au Maroc, en Egypte, Jordanie et Tunisie	GIZ	1. campagne de communication et sensibilisation à travers l'art (production des films sur la problématique femme et travail) ; 2. Appui Plaidoyer pour aux politiques économiques : études sur la conciliation vie professionnelle et familiale et sur la réglementation du travail et participation des femmes au marché du travail en Tunisie, et travail sur la responsabilité sociale des entreprises (étude sur la RSE et projet EconWin : une approche managériale adaptée ; compétition pour une diversité de genre dans l'entreprise : réaliser le potentiel économique du talent féminin) ; 3. Habilitation économique des femmes (travail sur la « chaîne de valeur » à Zaghouan (glantine) et Ain Draham (myrte) et accompagnement des étudiantes stagiaires en hôtellerie et sensibilisation des écoles d'hôtellerie et hôtels)	national	2011-2016		Habilitation économique

ASAD, AFA KVINFO	Améliorer le statut social et la situation économique des femmes à travers l'habilitation et le design	Danemark	<p>Un projet qui a comme but d'améliorer la situation économique, sociale et culturelle des femmes dans le secteur de l'artisanat en Tunisie (Menzel Bourguiba) par l'accès à l'entrepreneuriat ou une meilleure employabilité. Un partenariat a été établi entre les organisations danoises et tunisiennes ainsi que les Ecoles de Beaux-Arts des deux pays. Nombre de bénéficiaires directes : 25 femmes artisanes + 15 jeunes filles</p> <p>Objectifs spécifiques : 1. renforcer les capacités des femmes artisanes dans les domaines d'entrepreneuriat et création de revenu 2. Renforcer l'employabilité des jeunes femmes par le design et l'artisanat 3. Augmenter les échanges d'expérience, le partenariat et le dialogue entre la Tunisie et le Danemark concernant la participation économique des femmes.</p>	Menzel Bourguiba	2014	120,000 Euro	Habilitation économique
CNFCE		MENA business Women	Organisation d'un séminaire sur «l'accès des femmes aux financements »	National	Mars 2014		Habilitation économique
CNFCE	Développement économique et durable de la femme	UES (fonds américaines)	Incubateur d'entreprises féminines (accompagnement technique a la création d'entreprises)	National			Habilitation économique
CREDIF		Académie européenne des femmes en politique et business	Formation aux femmes désireuses de participer à la vie politique, sur la VFG, participation à la vie publique, formation en communication	140 femmes à El Kef, Sousse, Gafsa, Sfax			Habilitation économique
Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) et ENDA interarabe	Projet de soutien à l'entrepreneuriat	Division Coopération Internationale, Ambassade de Suisse en Tunisie	<p>Volet dédié à l'entrepreneuriat féminin à travers :</p> <p>Prêts avec des conditions favorables pour les femmes</p> <p>Réalisation d' « ateliers d'entrepreneuriat »</p> <p>Attribution des « prix d'entrepreneuriat » (innovation, idée, entreprise en expansion, femmes d'avenir)</p> <p>Campagne de communication sur le projet</p>	Kasserine, Gafsa, Tozeur, Kairouan, Sidi Bouzid, El Kef, Jendouba, Siliana, Tataouine, Mednine, Kébili, Gabès	2011-2015		Habilitation économique

CAWTAR	Oil Mill	ISLAMIC BANK	Dotation d'équipement aux groupes des femmes rurales	Jendouba			Habilitation économique
CAWTAR	Enhancing Microfinance Outreach Among Women and Youth	WORLD BANK		National tunisie (régional arabe)	2014-2016		Habilitation économique
Association des artisanes Tajerouine	Soutien à l'artisanat féminin	SEFF, AECID	Formation et soutien technique aux femmes artisanes (tissage, transformation agro-alimentaire, tapis, distillation herbes aromatiques ...) et participation à des foires de l'artisanat	El kef			Habilitation économique
Tunisian Association for Management and Social Stability (TAMSS)	« Tunisia Inclusive Labor Initiative»		Intégration du secteur informel dans l'économie Tunisienne afin de permettre aux femmes de bénéficier de leurs droits au travail et aux prestations sociales	National			Habilitation économique
Tunisian Association for Management and Social Stability (TAMSS)	«Live your tour »		développement du Tourisme Durable hors saison dans les zones marginalisées des Gouvernorats de Bizerte et de Béja afin de favoriser la création ou le développement de Pme pérennes surtout gérées par des femmes	Bizerte, Beja			Habilitation économique
Tunisian Association for Management and Social Stability (TAMSS)	« Programme Entreprises Féminines Durables: Women's Enterprise Sustainability (WES)»		Création d'un centre WES à TAMSS qui assure des formations, un accompagnement des femmes entrepreneures ainsi que leur mise en réseau	Grand Tunis			Habilitation économique
European Bank for	“women in	UE	Assistance technique (business plan, marketing, qualité du produit, accès aux financements ...), en <i>cost-sharing</i> , aux	National	2014-		Habilitation

Reconstruction and Development	business“		micros entreprises (5/6 employés) et aux PME (10-50 employés) ayant une femme comme chef d’entreprise		2016		économique
European Bank for Reconstruction and Development	Consultantes femmes pour le secteur privé	UE	Renforcement des capacités des consultants femmes pour le secteur privé et le développement des entreprises	National	2014		Habilitation économique
World Bank	Partenariat publique-privé dans la fourniture des services sociaux	World Bank	Projet pilote de fourniture des services sociaux via le travail communautaire rémunérée avec des allocations familiales	4000 bénéficiaires (30% femmes) de Médenine, Tataouine	2012-2015 peut être jusqu’à 2020	5 millions USD	Habilitation économique
(Association des femmes entrepreneuses de la méditerranée (AFAEMME)	« jeunes femmes comme créatrices d’emploi » Régional arabe (Tunisie et autres pays arabes)	Union des Femmes de la Méditerranée (UFM)	Ce projet vise à promouvoir l’auto-entreprenariat et l’entreprenariat chez de jeunes femmes universitaires afin de les inciter à créer leur propre entreprise. Le but principal de ce projet est de faciliter le passage de ces jeunes femmes universitaires à la vie professionnelle, ce qui permettra de renforcer le rôle des femmes tant au niveau social qu’au niveau économique		2014		Habilitation économique
FACE	Promotion de l’égalité professionnelle Femmes/Hommes en Tunisie	UE	Objectifs spécifiques : - Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de lutte contre les discriminations liées au genre dans le monde professionnel; - Renforcer l’employabilité des jeunes femmes tunisiennes; - Impliquer les entreprises dans la prise en compte des questions d’égalité professionnelle Activités : 1- Elaboration/adaptation des formations sur la discrimination liée au genre ; 2 - Formation des acteurs locaux sur la question de l’égalité professionnelle ; 3 - Organisation d’ateliers de sensibilisation/ formation des parties prenantes ; 4 - Accompagnement des jeunes femmes tunisiennes dans leur insertion professionnelle ; 5 –	50 femmes accompagnées dans leur recherche d’emploi 100 jeunes filles encore scolarisées	2014-2016	240,000 Euro	Habilitation économique

			Dissémination et diffusion des outils.				
ASAD	Appui aux initiatives économiques de femmes artisanes	France	Création d'un réseau de commerce équitable, d'un site internet et acquisition de machines pour promouvoir l'artisanat féminin	National	2011-2014	15,000 Euro	Habilitation économique
AssociationBeity	Formations métiers en auxiliaire de puériculture	Les Pays-Bas	Le projet vise à renforcer les capacités d'autonomie des femmes en situation de précarité et améliorer leur inclusion économique et sociale par le renforcement de leurs compétences professionnelles en puériculture. Objectifs spécifiques : 1) Former deux groupes de 20 femmes aux compétences et aux savoirs faire attestés 2) Soutenir par des bourses d'étude les femmes en formations et en construction de projet de vie	40 femmes dans la région de Tunis	01-05-2014 / 01-05-2015	51,923 Euro	Habilitation économique
Association Appel de Charité de Beni Khedeche	Projet d'atelier de couture	Ambassade Finlandaise à Tunis	Projet d'atelier de couture pour les femmes qui vise à améliorer l'accès au marché du travail des femmes prioritaires et défavorisées de cette région. Les femmes sont formées pour acquérir les bases de la couture et elles utiliseront leur savoir-faire acquis après le même atelier, pour réaliser des pièces sur commande				
Appuis aux Initiatives de développement (AID)	Projet de création de réseaux des femmes entrepreneuses de la région de Tozeur	Ambassade Finlandaise à Tunis	Projet de création de réseaux des femmes entrepreneuses de la région de Tozeur. Un lieu en dehors de la maison, où les femmes peuvent parler ensemble des idées de projets est pour l'association primordial pour développer l'entrepreneuriat féminin dans cette région. L'association vise encadrer les femmes dans la mise en place de petits projets économique, qui permettront aux femmes de la région de diversifier leur revenu, qui est pour l'instant lié en grande partie à la production dattiers.				
SOS Village d'Enfant d'Akouda	Soutien au SOS Village d'enfant à Akouda travaillant	Ambassade Finlandaise à Tunis	Le projet vise à l'amélioration de l'accès de la femme à l'entrepreneuriat en accompagnant cinq femmes dans le développement de leur activité génératrice de revenu. En plus		Décembre		

	dans la zone d'Akouda près de Sousse	Tunis	de cette activité, l'association organisera des workshops aux femmes et aux enfants sur la CEDAW et luttera contre l'abandon scolaire à travers des séances de sensibilisation		2013		
<p>1- Femmes et leadership</p> <p>Notre culture D'abord</p> <p>AFTURD et autres associations de la société civile CREDIF</p> <p>2- CONECT pour RSE et plusieurs parties prenantes pour la gender diversity</p> <p>3-Associations ATLAS, APEZ, AID</p> <p>Hôteliers et école IMM</p>	<p>Programme d'intégration économique des femmes au Maroc, en Egypte, Jordanie et Tunisie « EconoWin »</p>	<p>Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ)</p> <p>Mis en œuvre par GIZ</p>	<p>1. Campagne de communication et de sensibilisation à travers l'art (production de films sur la problématique femme et travail) ;</p> <p>2. Appui plaidoyer aux politiques économiques : études sur la conciliation vie professionnelle et familiale et sur la réglementation du travail et participation des femmes au marché du travail en Tunisie, et responsabilité sociale des entreprises</p> <p>« compétition pour une diversité de genre dans l'entreprise » : réaliser le potentiel économique du talent féminin à travers le management de la diversité</p> <p>3. Habilitation économique des femmes (travail sur la « chaîne des valeurs » à Zaghouan (églantier) et Ain Drahem (myrte) et accompagnement des étudiantes stagiaires en hôtellerie et sensibilisation des écoles d'hôtellerie et hôtels)</p>	<p>National</p> <p>Femmes / hommes</p> <p>NGO</p> <p>Entreprises privées</p> <p>Structures de l'état</p>	2011-2016	8,5 millions Euro pour les 4 pays	Habilitation économique
<p>ONUUDI</p>	<p>«Faciliter l'emploi des jeunes à travers la création d'entreprise et la promotion de l'entrepreneuriat dans les régions vulnérables de la Tunisie : El Kef, Kairouan,</p>	<p>Gouvernement Italien</p> <p>USAID</p> <p>HP</p>	<p>Créer des possibilités d'emploi pour les jeunes dans les quatre régions vulnérables, à la fois directement et indirectement en favorisant la création et la croissance des entreprises nouvelles et existantes.</p>	<p>El Kef, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid</p>	Mai 2012	3,3 millions USD	Habilitation économique

	Kasserine et Sidi Bouzid»						
ASSOCIATION DE ZARZIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	Centre de formation et de promotion de l'entrepreneuriat féminin	PNUD (Projet d'appui au développement économique à Médenine et à Tataouine financé par le Japon)	L'autonomisation de la femme sur le plan économique par le biais de formation et de renforcement des capacités en termes de création et de gestion de petites entreprises.	Médenine	2011-2013		Habilitation économique
ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT ET DE RELANCE DE L'EMPLOI D'EL AMRA	Création d'un atelier de production et de formation en stylisme, couture et broderie	PNUD (Projet d'appui au développement économique à Médenine et à Tataouine financé par le Japon)	Améliorer le niveau de vie des femmes des secteurs d'El Amra et d'El Amra Jedida de la délégation de Sidi Makhoulouf par le biais d'une formation sur la couture, le stylisme et la broderie et d'un accompagnement pour la création de petites entreprises.	Médenine			Habilitation économique
Association Caravanes d'espoir d'El Guattar	Formation de la jeune fille rurale d'El Guattar en couture et stylisme	PNUD (Projet d'appui au développement économique à Médenine et à Tataouine financé par le Japon)	Améliorer les conditions de vie des jeunes filles rurales déscolarisées ou ayant un niveau d'éducation limité de la délégation de Beni Khediche, à travers une formation en couture et en stylisme et le renforcement de ses capacités en vue d'une autonomie économique.	Médenine			Habilitation économique
Association Culture et Développement de Ben Guerdane	Mise en place de culture sous serre dans la région d'Ourasnia de Ben Guerdane	PNUD (Projet d'appui au développement économique à Médenine et à Tataouine financé par le Japon)	Réduire le chômage des jeunes filles rurales par le biais de leur formation en techniques de culture sous serre.	Médenine			Habilitation économique

Association des jeunes de la dignité de Bhayra	Atelier modèle de couture et de stylisme	PNUD (Projet d'appui au développement économique à Médenine et à Tataouine financé par le Japon)	Assurer à des jeunes filles de la région de Bhayra, de la délégation de Beni Khdèche, une source de revenus en les impliquant au sein d'une unité de couture et de stylisme, et renforcer leurs capacités et compétences afin d'améliorer leur niveau de vie et celui de leurs familles	Médenine			Habilitation économique
Association Ihsen de Ben Guerdane	Atelier de perfectionnement en couture et en tapisserie	PNUD (Projet d'appui au développement économique à Médenine et à Tataouine financé par le Japon)	Contribuer à la réduction du chômage chez la femme rurale de la délégation de Ben Guerdane par le biais de la formation de femmes en couture et tapisserie et l'implantation d'une unité de production.	Médenine			Habilitation économique
Association Ilef pour le développement d'El Modh'har	Promotion de la femme rurale dans la région d'El Modh'har	PNUD (Projet d'appui au développement économique à Médenine et à Tataouine financé par le Japon)	Amélioration de la situation économique et sociale, des capacités et des compétences de la femme rurale d'El Modh'har par le biais de sa formation en couture, stylisme et peinture sur divers supports (soie, bois, verre, etc.)	Médenine			Habilitation économique
Association locale de promotion sociale de Ben Guerdane	Atelier de formation en couture	PNUD (Projet d'appui au développement économique à Médenine et à Tataouine financé par le Japon)	Contribuer à la réduction du chômage des jeunes filles de la délégation Ben Guerdane et le renforcement de leurs capacités par le biais d'une formation en couture	Médenine			Habilitation économique
Association El Wifak de développement d'Amannit	Centre de formation et de perfectionnement de la jeune fille rurale en artisanat	PNUD (Projet d'appui au développement économique à Médenine et à Tataouine financé par le Japon)	Contribuer à la réduction du chômage de la jeune fille rurale de la région d'Amannit de la délégation de Beni Khdèche, et le renforcement de ses capacités notamment en entrepreneuriat, par le biais du lancement d'une unité de perfectionnement et de production en artisanat	Médenine			Habilitation économique

		par le Japon)					
Association Équité Femmes de Remada	Renforcement des capacités et des compétences des femmes de la délégation de Remada	PNUD (Projet d'appui au développement économique à Médenine et à Tataouine financé par le Japon)	Renforcer les capacités et les compétences de femmes artisanes de la délégation de Rémada notamment pour la création de petites entreprises.	Tataouine			Habilitation économique
Association Al Wafa Des Anciens Militaires De Dhehiba Et La Coalition Des Associations De Dhehiba Coalition regroupant trois associations de Dhehiba, Al Wifak, Al	Atelier de formation en couture et en stylisme : «Femmes créatrices»	PNUD (Projet d'appui au développement économique à Médenine et à Tataouine financé par le Japon)	Former des femmes de la délégation de Dhehiba en couture et stylisme, et renforcer leurs capacités et leurs compétences notamment pour la création de petites entreprises contribuant ainsi à l'amélioration de leur niveau de vie et celui de leurs familles	Tataouine			Habilitation économique
Association Ihssen Ghomrassen	Unité de production et de formation en couture et en broderie	PNUD (Projet d'appui au développement économique à Médenine et à Tataouine financé par le Japon)	Réduire le chômage des femmes de la délégation de Ghomrassen par le renforcement des capacités et la formation de femmes en couture et en broderie	Tataouine			Habilitation économique
Association Al Wifak de développement de Smâr	Unité de formation en couture et stylisme «Construis ta vie»	PNUD (Projet d'appui au développement économique à Médenine et à Tataouine financé	Réduire le chômage des jeunes filles rurales de la délégation de Smâr par le biais du renforcement de leurs capacités et de leur formation en couture et en stylisme.	Tataouine			Habilitation économique

		par le Japon)					
Association de développement de BirThléthine	Atelier de formation en couture et en stylisme pour les femmes rurales	PNUD (Projet d'appui au développement économique à Médenine et à Tataouine financé par le Japon)	Réduire le chômage des femmes de la région de Bir Thléthine par le biais du renforcement des capacités et de la formation de femmes en couture et en stylisme.	Tataouine			Habilitation économique
PNUD	Appui au processus électoral	Australie Espagne Japon Royaume Uni Suède Suisse Italie	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation étude analytique de la cartographie des partis politiques représentés à l'ANC du point de vue des genres. (ARA-FRA) - Formation et sensibilisation des femmes des parties 3:3 diverses thématiques tels que les critères de sélection des candidates, le financement des partis politiques et des campagnes électorales, la stratégie de la campagne électorale et le cadre légal électoral, (351 participants) - Elaboration d'un guide de formation E3 pour les candidates à la campagne électorale. (ARA-FRA) - Formation des formateurs sur la base du guide de formation des candidates. - Formation en cascade des candidates potentielles sur la base du guide de formation pour les candidates dans les régions (240 participantes). - Elaboration d'un guide adressé aux journalistes sur la couverture médiatique équitable des élections. (ARA-FRA) - Formation des journalistes en cascade dans les régions sur la base du guide sur la couverture médiatique équitable des élections (240 participants). - Organisation d'atelier regroupement les femmes des cellules femmes des partis politiques et les journalistes qui va être un forum de dialogue. - Réalisation et production d'un sondage d'opinion sur la perception des tunisiens de la participation politique de la femme s'étalant sur les 24 gouvernorats avec un échantillon de 3772 personnes. (ARA-FRA) - Organisation des écoles pour les candidates sur l'échelle régionale. - Elaboration et production d'un guide de promotion de la 	National	2011-2014	7,500,000 USD	Participation à la vie politique

			participation de la femme au sein des partis politiques. - Traduction et impression de cinq publications de l'ONU pour les femmes des partis politiques (knowledge base product).				
Union des Tunisiens Indépendants pour la Liberté (UTIL)	Femme et leadership, engagements pour l'avenir de la Tunisie	PNUD (Projet ANC)		Kasserine, Gafsa	2013-2014	75,000 USD	Participation à la vie politique
Association TOUNISSIET	Women Leadership Academy	PNUD (Projet ANC)		Grand Tunis, Gouvernorat de Gabés	2013-2014	74,996 USD	Participation à la vie politique
Association TARMIL pour le développement de Gafsa	Jeu-Parcours de la femme politique	PNUD (Projet ANC)		Gouvernorat de Gafsa	2013-2014	73,330 USD	Participation à la vie politique
Association Noor	Académie Féminine Politique	PNUD (Projet ANC)		Kef, Béja, Siliana, Zaghouan	2013-2014	74,985 USD	Participation à la vie politique
Centre des études stratégiques et de développement	La société civile à Sidi Bouzid fait émerger des candidates aux prochaines élections	PNUD (Projet ANC)		Sidi Bouzid	2013-2014	75,000 USD	Participation à la vie politique
Association Citoyenneté et Liberté (ACL)	Participation des femmes aux élections (PFE)	PNUD (Projet ANC)		Médenine	2013-2014	75,000 USD	Participation à la vie politique
Association Femme Libre	Femmes leaders à l'appui du processus démocratique	PNUD (Projet ANC)		Sfax et Kasserine	2013-2014	63,733 USD	Participation à la vie politique

Association de développement de la femme rurale	100 questions pour les futures femmes politiques en Tunisie	PNUD (Projet ANC)		Kasserine	2013-2014	74,990 USD	Participation à la vie politique
UGTT	Quota dans l'UGTT		Campagne de sensibilisation dans le syndicat au niveau de régions pour soutenir l'approbation de la loi interne au UGTT qui prévoit au moins 2 femmes dans toutes les structures de l'UGTT (tous niveaux) et que doit être approuvé en occasion du prochain conseil national (avril 2014)	National	2013-2014		Participation à la vie politique
Coalition pour les femmes de Tunisie avec INTRAC	«Women participating in public life»- Libye, Maroc, Egypte, Tunisie 2eme phase : Jordanie et Lebanon et OPT	British Council	Action fondée sur : politique, pratique et personnes. Recherche action sur la « participation des femmes dans la vie publique » ; formation des mobilisateurs sociaux dans les régions du Nord-Ouest, Centre, Sud-Ouest ; formation des 30 femmes pour participer aux élections ; finalisation d'une stratégie de terrain pour le plaidoyer ; échange des bonnes pratiques et dialogue entre les décideurs politiques et les gens de terrain.	National et pour la formation Nord ouest, Centre, Sud-Ouest	2013-2014	85,000 British Pound	Participation à la vie politique
IADH	Programme Title: WRAP: Women Response to the Arab Spring	OXFAM/ UE	Le programme vise à : La promotion des pratiques démocratiques et le respect des Droits humains, y compris les Droits des femmes à travers le renforcement de capacités au partis politiques et aux syndicats. Réforme du cadre législatif et -juridique au sujet des droits socio-économiques des femmes : Programme régional avec les syndicats sectoriels Formation des femmes dans les structures syndicales pour assurer une représentativité efficace des revendications et requêtes des femmes en termes de droits socio-économique				Participation à la vie politique
Syndicats sectoriels	réforme du cadre législative-juridique à propos	OXFAM	Sensibilisation et plaidoyer avec les femmes rurales pour leur garantir une protection sociale				Participation à la vie politique

	des droits socio-économiques des femmes : programme pour la protection social dans le secteur informel						
Women on The Frontline	Aswat Nisaa, autres partenaires en cours d'identification	OXFAM	Renforcement de capacités organisationnelles et thématiques des associations formant les mouvements féministes (focus sur les associations/structures émergentes); Promotion de la participation des femmes dans les structures de prise de décision; Plaidoyer pour des politiques et une législation promouvant l'égalité des genres	Régional (Tunisie, Yémen, Égypte, Libye, Bahreïn, Syrie, Irak)			Participation à la vie politique
Tunisian Association for Management and Social Stability (TAMSS)			Appui à l'insertion économique et citoyenne des jeunes filles et femmes défavorisées à Sidi Bouzid et Gafsa	Sidi Bouzid, Gafsa			Participation à la vie politique
HIVOS / Pricewaterhouse Coopers / Oxfam Novib	(MR Femmes) «Women on the Frontline»	Pays-Bas	Renforcement des organisations féminines au Moyen Orient et en Afrique du Nord afin de promouvoir la participation des femmes à la société.	la Tunisie, l'Égypte, la Lybie, le Yémen, le Bahrein, la Syrie et l'Iraq	2013 - 2016	5,947,447 Euro	Participation à la vie politique
Appui aux Initiatives de Développement	Action de renforcement du rôle politique et socio-économique de la femme au Djérid Tunisien	France Allemagne	« Renforcement du rôle politique et socio-économique de la femme dans le sud de la Tunisie »	Tunisie	2013-2014		Participation à la vie politique
Ligue des Electriciennes, Tunisiennes, KVINFO	Tomorrow Women Leaders	Danemark	Un projet qui a comme but que les femmes tunisiennes participent dans la vie politique comme des agents de changement bien informés. Les objectifs spécifiques sont : 1. Les femmes maîtrisent la communication politique 2. Les femmes deviennent des leaders et développent leurs compétences en matière de planification stratégique 3. Le leadership féminin est renforcé par la mise en réseau et	national	2014	108,000 Euro	Participation à la vie politique

			l'échange d'expériences				
TAMSS, KVINFO	Women Economic and Citizenship Advancement Partnership (WECAP)	Danemark	Un projet qui vise à renforcer le rôle de leaders des femmes entrepreneurs dans les régions défavorisées en Tunisie. Groupe cible : 150 femmes entrepreneurs au Kef, Kairouan et Sfax. Les objectifs spécifiques sont : 1.Renforcer la citoyenneté parmi les femmes entrepreneurs 2 Développer les activités économiques des femmes entrepreneurs 3. Construire une culture de «soutien aux femmes» au niveau de la communauté.	El Kef, Kairouan, Sfax	2014	63,000 Euro	Participation à la vie politique
Radio Voix des Mines	«El KelmaKelmetha - la parole est à elle »	Division Coopération Internationale, Ambassade de Suisse en Tunisie	Objectif est de renforcer la participation des femmes à la vie associative et politique, surtout des femmes rurales et au foyer. Toutes les activités s'adressent aux femmes marginalises, afin qu'elles accèdent librement aux médias. Le projet vise à sensibiliser la société, les medias et les autorités, sur la situation des femmes rurales et aux foyers	Population et femmes aux foyers de Gafsa	2013-2014	Près de 38,000 Euro	Communication
CAWTAR	Communication sur l'égalité	IPPF / UNESCO	Compétition des journalistes et diffusion de la newsletter « cawtaryat »	National (régional arabe)			Communication
SEFF, l'Association de service social du collège Khair-Eddine Pacha de La Région de Majel -Bel Abbes (gouvernorat de Kasserine)	Projet pilote pour lutter contre l'abandon scolaire chez les filles en milieu rural dans la région de Majel Bel-Abbes de gouvernorat de Kasserine	Budget de l'Etat	Contribuer à réduire l'abandon scolaire chez les filles et participer ainsi à la protection de leur droit à l'éducation.	Kasserine			Education
Images et Paroles	Sensibilisation des étudiant(e)s tunisiens à la préservation des droits de la femme et à une meilleure	UE	Objectifs: les jeunes étudiantes et étudiants de 150 foyers universitaires tunisiens seront capables de prendre distance et d'analyser de manière plus critique les discours politico-religieux extrémistes, et de trouver des réponses claires et argumentées à leur recherche identitaire entre religion et	24'000 jeunes étudiant(e)s de 150 foyers universitaires 50 experts régionaux 23 coordinateurs/trices locaux dans 19 gouvernorats de	2014-2016	299,996 Euro	Education

	compréhension du modèle patriarcal		modernité. Activités : fonds audiovisuel de 27 documentaires doublés en arabe sur la condition féminine, les rapports hommes-femmes et la condition masculine ; pool de 50 experts locaux formés à informer et débattre avec la jeunesse sur des sujets liés à la condition féminine et à la condition masculine ; recrutement et formation de 23 coordinateurs locaux parmi les jeunes chômeurs/euses diplômé(e)s des 19 gouvernorats ; 3000 projections-débats dans 150 foyers universitaires (cycles de 10 projections + débats sur des thèmes liés à la condition féminine et à la condition masculine) ; enquête et étude sociologique sur la condition masculine auprès des jeunes étudiant(e)s des 150 foyers participant aux projections	Tunisie			
ATFD	Contre les discriminations dans les manuels scolaires		Analyse des manuels scolaires	Sfax			Education
AMAL Pour la Famille et l'Enfant	Jeunes Ambassadeurs d'égalité	France	Promouvoir égalité des chances entre fille et garçon	Régions du grand Tunis, Tozeur, Bizerte et Gafsa	2013-2014	12,885 Euro	Education
Femme et Progrès	Stations de sens	France	Organisation de formations dans 22 villes du nord-ouest de la Tunisie pour 150 femmes ouvrières ou issues de milieux ruraux	Nord-Ouest de la Tunisie	2011-2014	5,000 Euro	Education
PNUD	Appui au processus constitutionnel et parlementaire et au dialogue national (Projet ANC)	Japon Belgique Suède Union Européenne Norvège Danemark	Formation et sensibilisation des députés de l'assemblée constituante sur l'égalité et équité entre les sexes. Appui à des Organisations de la société civile pour des interventions précises sur le terrain en vue de la promotion de l'égalité entre les genres.	National	2012-2015	18,000,000 Euro	Intégré
ONG locales	Sensibilisation à la CEDAW	ONU femmes, FNUAP	Campagne de sensibilisation/information sur la CEDAW	National	Programme permanent		Intégré

		OHCHR					
SEFF			Ouverture du Centre pour la famille a Hay Ettadhamen (aussi centre d'orientation pour les femmes)				Intégré
CREDIF	Observatoire genre & égalité des chances	FNUAP	Renforcement institutionnel du CREDIF et finalisation et soutien à son plan de travail	National	2015-2019		Intégré
SEFF et MDCI	Cycle de formation pour les points focaux genre (PFG) dans les Ministères	FNUAP et Conseil d'Europe	Cycle de formation pour les PFG sur concepts/outils/stratégies de genre ; sensibilisation des hauts décideurs politiques (ministres, parlementaires, politiciens, ...) sur le genre Interventions ciblées au niveau régional (piloting) en vue d'intégrer le genre dans le processus de planification	National Points focaux genre des ministères / syndicats/institutions gouvernementales	2013-2014 2014-2015 (à préciser)		Intégré
Ministère de l'Agriculture		Organisation Arabe pour le Développement Agricole (OADA)	formations sur les Plans de développement communautaire/local				Intégré
Ministère de l'Agriculture		FAO	session de formation à l'intention des coordinatrices régionales de la femme rurale	national			Intégré
ONU femmes Avec CREDIF et AMAL, TAAMS, MAHAN, ...	"Political and economic empowerment of women in the Southern Mediterranean region" or "Spring Forward" programme régional arabe	UE	Promotion de l'habilitation des femmes à travers: i) participation politique (formation femmes candidates aux élections et femmes électrices et aux associations sur 'égalité des chances) et ii) habilitation économique et iii) échange régional de connaissance et expériences sur les droits politiques et économiques des femmes	150 personnes Région périurbaine de Tunis (formation professionnelle et démarrage PME) et régions Nord-Est et Nord-Ouest (femmes vulnérables non alphabétisées)	01/11/12-31/10/16	0,6 million Euro	Intégré

Association pour l'équité des femmes de Rémada AEF)	Kallim, Houkouektataali m : Appelle pour apprendre tes droits.	Division Coopération Internationale, Ambassade de Suisse en Tunisie	Projet de création d'un centre d'écoute et d'un système de formations mobiles Le centre d'écoute est à disposition des femmes en détresse et leur fournit un accompagnement psychologique et juridique selon les cas	Femmes gouvernorat de Tataouine	2013-2014	A peu près 30,000 Euro	Intégré
Fundacion CIDEAL, AFTURD	"Promotion de l'égalité à travers le renforcement de la société civile et la participation des citoyennes et citoyens au processus démocratique dans le nord-ouest tunisien"	UE	Renforcement des capacités et connaissances des femmes afin qu'elles soient en pleine maîtrise de leurs droits et puissent participer à la vie sociale, politique et économique de leurs communautés. Renforcement des capacités de 6 associations locales du nord-ouest tunisien, mise en place de l'Espace Sawa de l'AFTURD - un Centre d'accueil et d'orientation pour les femmes- qui s'est rapidement converti en un lieu de réunion pour les femmes du Kef	Le Kef	09/08/11-08/02/14	200,000 Euro	Intégré
ATFD	Université féministe Ilhem Marzouki		Cycle de la formation (aux enseignantes des écoles, ONGs, etc) sur les droits des femmes et l'égalité				Intégré
ATFD, AFTURD, LET	Projet AMAL	OXFAM	1. Droits et leadership: Femmes plus conscientes de leurs droits socio-économiques, mieux préparées pour participer à la vie publique (ATFD; centres à Ben Arous et Sfax); 2. Renforcement des capacités: les ONGs de femmes arrivent à mobiliser la société civile et à parler d'une seule voix portant sur les priorités des femmes 3. Changement d'attitude et politique: Les décideurs et les leaders d'opinion plus conscientes des leurs droits et leurs décisions reflètent les besoins exprimés des femmes ; 4. Liaison et apprentissage: Oxfam et les organisations de femmes crient des espaces d'échange et d'apprentissage pour le renforcement la de la participation des femmes à la vie politique	Régional (Tunisie, Maroc, Palestine et Yémen) En Tunisie: Kasserine, Le Kef, Sousse, Kélibia, Grand-Tunis et Sfax	Octobre 2012 – Septembre 2015		Intégré
AFTURD	« Mise en place d'un centre d'écoute,	UE/ONU-Femmes	Mise en place de l'espace TWIZA Ecoute, conseil, échanges, renforcement des capacités des	Kasserine Populations vulnérables			Intégré

	d'orientation et d'accompagnement familles ayant subi des dégâts matériels et des violences psychologiques et morales à Kasserine »		associations locales Et celles des femmes pour une meilleure participation à la vie publique	notamment les mères des martyrs de la Révolution Les blessés			
COSPE, AFTURD	Centre Femme Solidarité : soutien à l'inclusion et à l'économie sociale féminine dans le Gouvernorat de Jendouba	UE	<p>Objectif Générale et Spécifique: Lutter contre la marginalisation sociale, économique et culturelle des femmes des zones périphériques de la Tunisie et renforcer le rôle social et économique des femmes en condition de pauvreté et de précarité, à travers l'appui au tissu associatif et à la micro entreprise féminine dans le secteur de l'économie sociale et solidaire - Gouvernorat de Jendouba</p> <p>Axes d'action :</p> <p>1: Un centre polyvalent ouvert et actif, en tant que pôle de réseautage et lieu de rencontre, d'orientation et de formation technique et professionnelle pour femmes et groupes de femmes.</p> <p>2: Les connaissances locales des potentialités sociales, culturelles et économiques féminines sont accrues à travers une recherche-action disposant de l'implication des femmes qui ont constitué le groupe-ressource pour l'élaboration et la mise en place du Centre polyvalent, et l'identification des zones sensibles en milieu urbain et rural et des activités économiques à supporter.</p> <p>3: De nouvelles opportunités de travail pour les femmes sont créées et dynamisent le tissu économique régional. Grace à l'identification de 6 initiatives génératrices de revenus, dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, gérées par des groupes de femmes en milieu rural et urbain. Les initiatives se verront octroyer des subventions en cascade et disposeront</p>	Femmes de Jendouba	Mai 2012- Mai 2014	350,000 Euro (co-financement UE) 470,000 Euro (Budget total projet)	Intégré

			d'un suivi et d'un accompagnement technico-économique.				
Gruppo Volontariato Civile GVC	ECO des femmes; Femmes, terre, économie	UE	1) promotion de l'égalité femmes- hommes et appui au développement socio-économique des groupements et coopératives des femmes rurales à travers le renforcement des institutions publiques et des réseaux de l'économie sociale; 2) renforcement, professionnalisation et intégration des associations et des coopératives féminines dans un réseau commercial de produits agroalimentaires structure' et actif dans l'économie sociale et solidaire ; 3) sensibilisation des bénéficiaires par rapport aux thématiques de l'égalité femmes-hommes, de l' <i>empowerment</i> et de l'auto-estime, de la santé sexuelle et reproductive, des droits civils et politiques des femmes ; 4) échange et diffusion au niveau national et international des expériences et des bonnes pratiques développées à travers des activités de sensibilisation et de documentation				Intégré
British Council TAAMS et Association Active	Karama-Dignité	UE	Garantir la transition démocratique en Tunisie par une représentation et un rôle accrus de la société civile dans la promotion et protection des droits des femmes dans les zones défavorisées de Tunisie afin de favoriser leur citoyenneté participative, dignité et sureté. 6 cellules d'écoutes seront soutenues et des courses de formation sur les droits des femmes, seront organisées	Groupes cibles: 6 organisations de la société civile (OSC) dédiées aux femmes, 400 femmes entrepreneures membres de ces OSC, 800 femmes faiblement instruites des communautés locales, 500 femmes victimes de violences Bénéficiaires finaux : 5000 membres des familles des groupes cibles dans les 5 régions, autres OSC tunisiennes, autorités locales	2014-2016	339,003 Euro	Intégré
Santé Sud		AFD	Programme régional ayant pour objectif de renforcer le rôle et les capacités des acteurs publics et associatifs dans la	Réseau AMEN Enfance Tunisie – Ministère des	2014-	1,098,1	Intégré

			défense des droits des mères célibataires, des enfants et des jeunes vulnérables, une frange de la population particulièrement victime d'exclusion sociale et de pauvreté notamment en Tunisie	Affaires Sociales.	2016	75 Euro	
CAWTAR	Projet d'intégration de genre dans les associations de la société civile	Open society foundation	Intégration	National (régional arabe)			Intégré
CAWTAR	Media Center	AGFUND	Formation genre pour journalistes et media	National (régional arabe)			Intégré
CAWTAR	Networking and advocacy : strategic tools to advance gender equality agenda, women's leadership and political parties in arab region	ONU femmes	Legislation/Advocacy/empowerment	National	2014-2016		Intégré
CAWTAR	Empowering the Young Generation : Towards a new social contracts in South and East Mediterranean countries "SAHWA"	CE CIDOB	Recherche intégrée sur plusieurs aspects liés à la jeunesse dans le monde arabe.	National (régional arabe)	2014-2016		Intégré
Tunisian Association for Management and Social Stability (TAMSS)			Pole de soutien à l'emploi et à la Citoyenneté: Pole-sec: Renforcement des capacités personnelles et professionnelles des femmes dans le gouvernorat de l'Ariana: Favoriser l'émergence d'une population de femmes citoyennes intégrées et actives dans la vie socio-économique	Ariana			Intégré

Tunisian Association for Management and Social Stability (TAMSS)	«Mentor»		Renforcement des capacités managériales et financières de 60 associations naissantes surtout celles œuvrant au profit des femmes afin d'assurer la pérennité de leurs actions	National			Intégré
Femmes & Leadership	«build your business»		Soutien a 72 nouveaux projets économiques des femmes dans les régions ; accompagnement et éducation pour l'employabilité		En cours ?		
Femmes & Leadership	«étudiantes futures leaders»	PNUD	Formation des jeunes pour devenir leaders du futur et pour faire un plaidoyer vis-à-vis de l'assemblée nationale constituante	2200 étudiantes in différentes régions	En cours ?		
Femmes & Leadership	« paroles pour la paix »	PNUD	«Gestion des conflits » dans les débats politiques, au sein des media »	10 régions	En cours ?		
Femmes & Leadership	« graines de citoyenneté »	Coopération australienne, EFT	Sensibilisation sur la transition démocratique dans 50 écoles primaires		En cours ?		
Etudes/recherches en cours							
CRECIF	Situation des femmes au milieu rural tunisien et leurs accès aux services publics	AECID		11 gouvernorats de la Tunisie	Disponible en 2014		
CRECIF avec ONFP	Etude sur la VFG dans les lieux publics dans 7 régions de la Tunisie	ONU femmes			Disponible en 2014-2015		

CRECIF	Enquête sur les conditions socio-économiques des ménages dans les régions Centre-Ouest, Nord-Ouest	Budget de l'Etat			Disponible en 2014		
ONU femmes	Etude sur la protection sociale en 4 gouvernorats				Disponible en 2014		
Institute Arabe des Droits Humaines	Identification des besoins en matière d'intégration du genre dans le secteur de la sécurité en Tunisie	Centre pour le contrôle démocratique des Forces armées (DCAF)	<p>1. Analyse préliminaire du cadre juridique (mise en place d'un inventaire de la législation qui encre et promeut les droits des femmes ainsi que la législation spécifique au rôle et au travail des femmes dans le secteur de la sécurité</p> <p>2. Evaluation des besoins (analyse des besoins du secteur de la sécurité et des bénéficiaires des prestations de service dans un optique genre)</p>		2013-2014		
Coalition pour les femmes de Tunisie	« participation des femmes dans la vie publique »	British Council	Recherche action sur 972 personnes interviewées + <i>focus group</i> + <i>desk review</i> ; femmes enquêtées sont femmes rurales, urbaines, active et non active dans la vie publique, jeune, âgées, etc... un certain nombre des hommes (engagées, jeunes, âgés, etc..) est aussi enquêtés				
UGTT	Etude sur l'intégration du genre dans l'UGTT	BIT	Données statistiques sur la présence des femmes dans l'UGTT et analyse des obstacles à sa participation dans les instances de prise de décision		2014		

CREDIF	Observatoire genre & égalité des chances	FNUAP	Rapport sur les associations œuvrant pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en Tunisie. Cartographie en ligne de 700 associations		2012-2014		
CAWTAR	Arab Women & legislation	AGFUND	Finalisation des profils nationaux sur les discriminations de genre dans les lois et institutions	National / international			
CAWTAR	Clearing House	AGFUND/OXFAM GIZ ...	Enrichissement de la bibliothèque online	National / régional			
UNDP	Femmes et participation politique		Réalisation d'une enquête d'opinion dans 2 gouvernorats à propos du thème « politique et femmes » ;	National			
UNDP	Femmes et participation politique		Réalisation d'un <i>gender mapping</i> (avec IFES) des partis politiques : auto-analyse sur l'intégration du genre au sein de ces partis politiques	National			

Annexe 3: Liste des personnes interviewées lors de la mission en Tunisie

Institution/NGO/Agence-UN	Name	Position	Address	Tel/Fax/Email
Secrétariat d'Etat chargé des affaires de la Femme et de la Famille	Mme Neila Châabane	Secrétaire d'Etat	2 Rue d'Alger	71 252 514/336 721 71 349 900/350 202 (Fax) maffepa@email.ati.tn
Secrétariat d'Etat chargé des affaires de la Femme et de la Famille	Mme Imen Zahouani Houimel et Mme Imen Kalai Ayari	DG de la Femme et de la Famille Directrice de la Femme	2 Rue d'Alger	71 252 514/336 721 71 349 900/350 202 (Fax) maffepa@email.ati.tn Zahwa.imen@yahoo.fr kalaimen@yahoo.fr (94388484)
Ministère des Finances	Mme Rim Kanzari	Conseiller des Services Publis	Place du gouvernement la Kasbah	71571888 71572390 (Fax) rkanzari@finances.tn
MDCI – Direction du développement régional	Mme Amal Khammari	Sous directrice à la direction générale des ressources humains et point focal genre	Place de la Monnaie	71351666 Cell. 24884237 amelsamoud@hotmail.com
MDCI – Direction du développement régional	Mme Nawal Ben Romdhane	Directrice générale de la coopération avec l'UE		n.benromdhane@mdci.gov.tn
MDCI – Direction du développement régional	M. Mongi El Ayeb / M. Wissem Romdhane	DG des ressources humaines / administrateur conseiller	Place de la Monnaie	71 352273/98 560102 Mongi.layeb@mdci.gov.tn Wissem.romdhane@mdci.gov.tn
Ministère de l'intérieur – Direction Générale des Collectivités locales	Mme Najet Jaouadi	Sous-Directeur de la Protection sociale à la Direction de la Police judiciaire	Bd du 9 Avril	71 566 977 21 552 500 jaouadinajet@yahoo.fr
Ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi	Mme Aicha Mouelhi	Point Focal Genre	10, Boulevard Ouled Haffouz- 1002 Tunis	71.791.331 - 71.798.196 aichamouelhi@gmail.com

Observatoire national de l'Emploi et des Qualifications	M.Zaibi Fakher	Directeur	36, rue de Cologne, 1002 Tunis	71286853 Fakher.zaibi@mfpe.gov.tn
Ministère de l'Education	Mme Souad Abdelwahed	Point focal genre Chargée de recherche CNIPRE (Centre National d'Innovation Pédagogique et de Recherche en éducation), Point Focal CIEFFA (Centre International pour l'Education des Filles et des Femmes en Afrique)	30, boulevard 9 avril 1938, 1006 Tunis	(+216) 71566964, 71 561118 95 2015431 Abdelwahedsouad08@gmail.com
Ministère des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger	1/Mme Houssaini Sonia 2/M. Hamdani Lotfi 3/ M. Hassen Chedly et Mme Maha Mezrioui	1/Point Focal Genre 2/Direction général planification stratégiques 3/Direction des Etudes et Recherches	17, Rue de Beyrouth, 1002 Tunis	71282105 22694921 lalojafr@gmail.com
Ministère de l'Agriculture	Mme Narjess Hamrouni	Chef du Bureau de la Femme Rurale	Rue Alain Savary – Tunis	96141785 narjesshamrouni@yahoo.fr
Ministère des Affaires religieuses	Mme Bouchra Sebai	Sous directrice		97520550
Institut National des Statistique (INS)	Mme Arbia Ferchichi	Point Focal Genre		
UGTT -section femme	Mme Najoua Makhoulf/M. Cheffi	Présidente de la commission femme		98817320 najouamakhoulf@yahoo.fr
Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises	Mmes Raoudha Ben Saber et Leila Belkhiria	Présidente Membre du bureau exécutif		+216 (0)70 685825 cell +216 98 306598 r.bensaber@plastiform.com.tn leila.belkhiria@gmail.com 22 62 15 72
Chambre Nationale des	Mme Syrine Dimassi	Vice-Présidente de		00216 98 316652

Femmes Chefs d'Entreprises – Sections Ariana	Dargouth	l'Union régionale de l'UTICA à l'Ariana		syrine.dimassi@planet.tn
Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentations et d'Informations sur la femme (CREDIF)	Mmes RachidaTlili et Hayet Khaled, Awatef Abdelkrim, Houda Dridi	Directrice générale Cadres du CREDIF, Chargées de projets	rue Farhat Ben Afiya El ManarII 2092 Tunis Tunisie	00216 (0)71 885717 / 885322/ 98 404 805 Directeur.general@credif.rnrt.tn
Office National de la Famille et de la Population (ONFP)	Mme Ouennich Héla	anager centre d'écoute de Ben Arous	14, rue du Pakistan cité du dispensaire 2013-Ben Arous Tunisie	70729090 70728855/729068(Fax) Ouennich_hela@yahoo.fr
Ligue des électrices tunisiennes	Mme Besma Soudani			25 358 908
Association Tunisienne des Femmes Démocrates -ATFD-	Mme Saida Rached	Présidente	112 Avenue de la Liberté, Tunis	71890011 71890032 (Fax) femmes_feministes@yahoo.fr 71884107/98489777 71884107(Fax) ch_49tn@yahoo.com
Association de la Femme Tunisienne pour la recherche et le développement - AFTURD-	Mmes Salwa Kennou et Radhia Zekri	Présidente Ex Présidente	Rue 7301, Cité SPROLS, Bloc 9, Menzah 9, Tunis	71742400/98469016 71742400(Fax) 23 546 662 kennousalwa@yahoo.fr
Beity	Mme Sana Ben Achour	Présidente	5, av khereiddine Pacha, Montplaisir, unis	+216 (0)71 906 692 cell. 23 510 779 beity.tunisie@gmail.com
Union Nationale de la Femme Tunisienne-UNFT-	Mme Radhia Jerbi	Présidente	56, bd Bab Bnet	71560178 71567131 (Fax) unft@email.ati.tn
Centre de la femme Arabe pour la recherche et la formation (CAWTAR)	Mme Soukeina Bouraoui	Directrice Exécutive	P.O.Box n°105-1003 Cité El Khadra-Tunis-Tunisie	+21671792298 Fax. : +219 71 780 002 cawtar@cawtar.org
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	M. Eduardo Lopez-Mancisidor Mme Oumama Ennaifer	Gender focal point // Program officer MDG, Human development and Governance	41 bis, Avenue Louis Braille, Impasse Louis Braille, 1003 cité el khadra BP 863 – 1035 Tunis	00216 (0)71 904011 (0)71 900668 eduardo.lopez-mancisidor@undp.org Oumama.ennaifer@undp.org

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Mme Rabab Baldo M. Anis Zahraz	Specialist on Women political participation Support to electoral process in Tunisia project	Immeuble Saraya ; Rue du Lac Huron X Biwa Les Berges du Lac I Tunis, Tunisia	Mob: +(216) 58450045 Office: +(216)71655267 anis.zahraz@undp.org cell +216 58 449052 (Rabab Baldo) rabab.baldo@undp.org
ONU femmes	Mme H�la Skhiri	Charg�e de programme nationale	56, avenue Tahar Ben Achour, Mutuelleville - 1082 tunis	00216 (0)71 286114/ 71 286303/ 71 286270 hela.skhiri@unwomen.org
UNFPA	Mme Manel Stambouli	Groupe coordination genre	56, avenue Tahar Ben Achour, Mutuelleville - 1082 tunis	00216 (0)71 901704 [cell. 98476150] stambouli@unfpa.org [cell. 25110727]
ONUDI	M. Maurizio Bonavia	Responsable programme	Immeuble API 63, rue de Syrie 2�me �tage 1002 Tunis-Belv�d�re	00 216 71 283 923 office.tunisia@unido.org
ILO International Labour Organization (Tunis Office)	Mme Nawel Belhadj Tounsi	Coordinatrice nationale/ projet "travail d�cent des femmes"	Avenue de la Bourse, R�sidence Ines,- Berges du Lac 1053 Tunis	Phone: +216 71 192 119 Fax: +216 71 192 130 TOUNSI@ilo.org
World Bank	Mme Hiba Elgazzar	Senior Economist Human Development	Immeuble Chahrazed Les jardins du lac, Tunis 1053	Phone: +216 71 194484 Fax: +216 71 194471 helgazzar@worldbank.org
AfDB	Mme G�raldine Fraser-Moleketti / Mme Maria Jose Moreno Ruiz	Special Envoy on Gender	ATR Building, 613 B.P. 323 - 1002 Tunis, Belvedere, Tunisia	71 10 20 46 1261 G.FRASER-MOLEKETI@AFDB.ORG
D�l�gation de l'Union europ�enne en Tunisie	Mme M�lanie Bride M. Francis Lemoine	Soci�t� civile-genre	Rue du lac Biwa - Les berges du lac Tunis	00216 71 960 330 Melanie.BRIDE@eeas.europa.eu

		Projet de réforme budgétaire		
European Bank for Reconstruction and Development (EBRD)	Mme Elena Ferreras	Responsable Maghreb	Skype call	ferrerae@ebrd.com
European Bank for Reconstruction and Development (EBRD)	M. Anis El Fahem	National Programme Manager Business Advisory Services	Lira building, Les Berges du Lac 2, Tunisia	Tel:+216 70 011 502 GSM:+216 99 913 058 FahemA@ebrd.com
Conseil d'Europe	M. William Massolin	Coordinateur Pays		william.MASSOLIN@coe.int
Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF)	Mme Lina Zekri	Point focal genre		l.zekri@dcaf.ch
AECID	Mme Carmen Aguillar	Experte en genre	Skype call	potel@arrakis.es
GIZ	Mme Monia Gastli Mme Arfaoui Olfa	Responsable du programme Tunisie Programme d'intégration économique des femmes MENA	3, rue du Lac Windermere Résidence Jawharat El Bouhaira les Berges du Lac- Bloc C21	Mobile + 216 52 220 571 T + 216 71 656 305 + 216 71 656 338 monia.gastli@giz.de
Coopération italienne	M. Alessandro Calabro'	Responsable du projet sur l'entrepreneuriat féminin	3 Rue de Russie - Tunis, Tunisie	Tel +216.71.327.073 / 71.327.332 / 71.321.085 coop4.tunisi@esteri.it
Coopération italienne	Mme Elena Zambelli	Experte genre	Skype call	
Division Coopération Internationale, Ambassade Suisse en Tunisie Kasserine	M. Mourad Zougar	Responsable du projet entrepreneuriat féminin (BFPME)	23, rue Moncef Bey, Ezzouhour, Kasserine,	Tel: 717 470303 Cell.21 522900 mourad.zougar@sdc.net
Division Coopération Internationale, Ambassade Suisse en Tunisie	M. Khayati Souhaib	Responsable genre/ coopération suisse	14, Rue de l'Ile d'Elba 1053 Les Berges du Lac II, Tunis - Tunisie	Tel: +216 71 19 71 61 Mobile: + 216 53 69 14 53 souhaib.khayati@sdc.net

Coalition pour les Femmes de Tunisie	Mme Saloua Guiga			Cell. 22 250 544 guigasaloua@yahoo.fr
Coalition pour les Femmes de Tunisie	Mme Bisma Jrad			Cell. 97 419410 besmajrad@yahoo.fr
Coalition pour les Femmes de Tunisie	Mme Samira Torgemane			Cell. 22 293000 St.torgeman@gmail.com
Coalition pour les Femmes de Tunisie	Mme Soraya Fersi	Membre de Parité et égalité		Cell. 24 415160 sorayafersi@yahoo.fr
OXFAM	Mme Bettina Huber // Nessrybe Jelalia	Directrice Associée Maghreb// chargée des programmes	75, Av. Kheireddine Pacha - Pacha Centre - Bloc C - 1073 Tunis	Bettina.Huber@oxfamnovib.nl Nessryne.jelalia@oxfamnovib.nl Tel. +216 71 906 806
7koumetna (jeunes au service du gouvernement)	M. Bassem Bouguerra / Mme Emna Benjemaa			emnabenjemaa@gmail.com cell. 20271337
Chercheuse et féministe	Mme Saida -Dorra Mahfoudh – Draoui			00 216 71 884 205, GSM : 00216 98 323975 draouisaida@gmail.com
Economiste et consultant sur le profil genre Tunisie de la BAD (2012)	M. Sami Zouari		High Institute of Industrial Management University of Sfax - Tunisia	Cell: +216 25 241 804 sami.zouari@isgis.rnu.tn
COSPE	Mme Alessia Tibollo	Coordinatrice projet Kasserine	Imm. Habib Tlili 184, av 14 janvier 2011 Kasserine 1200, Tunisie	+216 (0)77 476889 // 00 216 24 971745 Tibollo.cospe@gmail.com
COSPE	Mme Debora del Pistoia	Coordinatrice projet Regueb	Av. de l'Environnement, 9170 Regueb, Tunisie	+216 27 106274 delpistoia.cospe@gmail.com
GVC	Mme Giorgiana Giacconi	Représentante Pays et chef de projet	App. nr 2.5, Résidence Ibn Rachiq, rue 8722, cité olympique -	+216 71 805715 // 71 805275 gvctunisia@gvc-italia.org +216 41 881694 +216 41 881694

			Tunis	giorgiana.giacconi@gvc-italia.org
GVC	Mme Liu Fornara	Project Department	App. Nr. 05, rue Ibn Mandhour, Sidi Bouzid	+216 50 217891 liu.fornara@gvc-italia.org
CIDEAL	Mme Virginie Poupenny	Assistance technique en Tunisie	4, Av. de la République, 2060- la goulette, Tunis	+216 26 391 684 virginie.poupenny@cideal.org
Association des artisanes Tagerouine	Mme Fadhila Cherni	Présidente		Cell. +216 98 682456
Association femmes et citoyenneté (El kef)	Mme Wafa Oueslati			Cell. +216 50 875325
Femmes & leadership	Mme Sana Gheéima Mme Soumaya JmourAyadi	Présidente	14, Rue Salah Hafsa, 2083- Ariana ,Tunis	Tel: +216 71 715888 Fax: +216 71 715232 Cell. +216 55 555550 Sana.ghenima@topnet.tn Womenandleadership@gmail.com / Cell. +216 97303393 ayadi.sou@gmail.com
British Council	M. Nigel Bellingham / Mme Nésrine Ben Miled	Director / Projects Manager	87, Av. Mohamed V, BP. 96, le Belvédère, 1002 Tunis	Tel: +216 71 145301 Fax: +216 71 893066 Cell. +216 50 503290 nigel.bellingham@tn.britishcouncil.org Cell. +216 58 353548 nesrine.benmiled@tn.britishcouncil.org
Association Tunisienne des Droits de l'Enfant ATUDE	M.Ibrahim Oueslati	Président		Cell. +216 98331100 oueslatibrahim@yahoo.fr
Images et Paroles de Femmes	Mme Nadia Jamel			Cell. +216 98317999 imagesetparoles@yahoo.fr
Assistance technique pour l'identification et la formulation d'un programme	M. Alexandre Delvaux	Expert Media Chef de Mission UE		Cell. +216 25 458128 delvauxalexandre@yahoo.fr

d'appui aux secteurs des medias en Tunisie				
---	--	--	--	--

Annexe 4: Le cadre de Longwe sur l’habilitation des femmes et l’égalité (Women Empowerment and Equality Framework (WEEF))

	WELFARE	ACCESS	CONSCIENTISATION	PARTICIPATION	CONTROL
SITUATION ASSESSMENT	What are the degree of differences between men/women in the situation you are assessing	Inequality which exists in access to resources and benefits	Information related to culture traditional believes, attitude, values etc.	Problems related to representations	Problems related to equality and control of resources and benefits.
PROBLEM IDENTIFICATION	Immediate causes/factors/ Determinants	Underlying causes	Values, believess, attitudes, behaviors	Basic causes related to participation	Basic causes related to principles, standards, actions
OBJECTIVES	Have objectives for identified causes of gender gap mentioned above	Have objectives for identified causes of gender gap mentioned above	Have objectives for identified causes of gender gap mentioned above	Have objectives for identified causes of gender gap mentioned above	Have objectives for identified causes of gender gap mentioned above
STRATEGIES	How do you overcome the above causes or how do we address/ implement/achieve identified objectives?	How do you overcome the above causes or how do we address/ implement/achieve identified objectives?	How do you overcome the above causes or how do we address/ implement/achieve identified objectives?	How can we sustain actions or how do we address /implement/achieve identified objectives?	How can we sustain actions for empowerment or how do we address/ implement/achieve identified objectives?
IMPLEMENTATION ACTIVITIES	What can we do to overcome immediate causes of gender gaps? Identify activities which address immediate causes of gender gaps	What can we do to overcome immediate causes of gender gaps related to access? Identify activities which address immediate causes of gender gaps	What can we do to overcome immediate causes of gender gaps related to values, believess, attitudes, behaviors etc. Identify activities which address immediate causes of gender gaps	What activities can be carried out to increase participation and involvement of both sexes meaning representation	Activities which will contribute to sustain and to keep the affected in charge of his/her destiny
MONITORING &	Were objectives relevant to	Check whether adequate	What are the positive	Is it increasing	What is the impact?

	WELFARE	ACCESS	CONSCIENTISATION	PARTICIPATION	CONTROL
EVALUATION	close gender gaps	attention is given to the demand of the problem situation. Is there under utilization of services?	changes realized over time	developmental capacity? Is our intervention imparting information, education, and skills? Is it helping improve economic assets? Social support technology and services	is it sustained? Does it provide more access to resource and benefit and control? Are they in charge of their time, mobility and destiny?
GOALS	Address basic/practical needs Strategic needs?	Eliminate lack of access to resources, opportunities and benefits	Eliminate gender bias sets of values, attitudes behaviors etc. strategic gender interests are addressed.	Eliminate basic causes of low status, invisibility and lack of access to decision making	Eliminate basic cause of gender gaps which are obstacles to control

BIBLIOGRAPHY

En anglais:

African Union (2010) «List of countries which have signed, ratified/acceded to the Protocol to the African Charter on Human and Peoples. Rights on the Rights of Women in Africa»

Ben Salem, Lilia (2010) «Tunisia» in Sanja Kelly and Julia Breslin, eds (2010) «Women's Rights in the Middle East and North Africa» New York, NY: Freedom House; Lanham, MD: Rowman& Littlefield

CAWTAR& OXFAM (2013) «Rural women and local development. Tunisia, Palestine and Jordan. Regional Synthesis Report»

Committee on the Elimination of All forms of Discrimination Against Women (CEDAW) (2009) «Consideration of reports submitted by States parties under article 18 of the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women Combined fifth and sixth periodic reports of States parties Tunisia», CEDAW/C/TUN/6, CEDAW, New York

Committee on the Elimination of All forms of Discrimination Against Women (CEDAW) (2010) UN Committee on the Elimination of Discrimination against women (2010) «Summary record of the 949th meeting», CEDAW/C/SR.949

Food and Agriculture Organization (FAO), International Fund for Agricultural Development (IFAD), International Land Coalition (ILC) (2004), «Rural Women's Access to Land and Property in Selected Countries: Progress Towards Achieving the Aims of the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women», FAO Gender and Population Division, IFAD Technical Advisory Division, and ILC, Rome

International Labour Organization (ILO) (2009) «Database of Conditions of Work and Employment Laws»

Republic of Tunisia, International Organization for Migration (2013) «Baseline Study on Trafficking in Persons in Tunisia: Assessing the scope and manifestations », Tunis

UNICEF (2011) « Tunisia. MENA gender equality profile. Status of girls and women in the Middle East and north Africa »

United Nations Development Program (2013) «Human Development Report 2013»

World Economic Forum (2013) «The Global Gender Gap Report 2013»

En français:

Abida, Salma Première Conférence nationale annuelle de l'Association Tunisienne des Femmes Juristes, (2012) « Le renforcement du leadership féminin dans la sphère politique et judiciaire », Tunis

Alami Mchichi, H. (2010) « Recherches-action nationales sur la participation politique des femmes au niveau local. Synthèse des trois rapports nationaux », UN-INSTRAW&CAWTAR, Tunis

Banque mondiale (2009) « L'intégration mondiale de la Tunisie – Une nouvelle génération de réformes pour doper la croissance et l'emploi »

Bel Hajzekri, R. (2010) « La participation des femmes dans les syndicats en Algérie, au Maroc et en Tunisie », UN-INSTRAW&CAWTAR, Tunis

Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises (CNFCE) (2010) « Femmes Chef d'Entreprises : Bilan et Perspectives », Tunis

Commission Européenne (1998) « 100 mots pour l'égalité : Glossaire de termes sur l'égalité entre les femmes et les hommes »

CREDIF (Centre de Recherches d'Études, de Documentation, d'Information sur les Femmes), Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille (2008) « Budget-temps des ménages ruraux et travail invisible des femmes rurales en Tunisie »

CREDIF (2013) « L'autonomisation économique des femmes: un pari à gagner », La Revue du CREDIF, Tunis

CREDIF (2013) « Observatoire genre et égalité des chances : rapport sur les associations ouvrant pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en Tunisie », Tunis

CREDIF (2013) « Tunisienne et action politique » Revue du CREDIF n° 45

Euromed Gender Equality (2010) « Rapport National d'analyse de la Situation : droits humains des femmes et égalité' hommes-femmes. Tunisie », EU, Tunis

GIZ (2013) « Plaidoyer pour une approche managériale adaptée : l'économie tunisienne et la diversité des genres », Tunis

Institut tunisien de la compétitivité et de l'économie quantitative (ITCEQ) (2010) « Rapport annuel sur la compétitivité 2010 »

Mahfoudh Draoui, D. (2012) « La question du genre et la promotion de l'emploi des jeunes. Rapport Final », GIZ, Tunis

Mahfoudh Draoui, D. (2008) « Genre et participation des femmes à la vie publique en Tunisie », Ministère de la Femme et de la Famille, Tunis

Office des Tunisiens résidentes à l'Étranger, Institut National de Statistiques, UNICEF, UNFPA, IOM, Coopération Suisse (2013) « Rapport : étude de l'impact de la migration sur les familles de migrants présentes au pays » Tunis

Office National de la Famille et de la Population (ONFP) (2010) « Enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes en Tunisie », Tunis

ONU Femmes (2013) « Participation politique et autonomisation économique des femmes en Tunisie: Un état des lieux des données existantes », Tunis

Programme des Nations Unis pour le Développement « Les Objectifs du Millénaire pour le développement. Huit objectifs pour 2015 »

<http://www.tn.undp.org/content/dam/tunisia/docs/OMD/Les%20Objectifs%20du%20Millénaire%20pour%20le%20développement%20-%20site%20UNDP%20Tunisie%20.pdf>

République tunisienne Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) (2012) « *Rapport relatif au déroulement des élections de l'ANC* »

République Tunisienne Ministère des Affaires Sociales Bureau des Etudes, de la Planification et de la Programmation (2012) « Principaux Indicateurs du Développement Social En Tunisie », Tunis

République Tunisienne Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille (2013) « Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (VVF) à travers le cycle de vie »

République Tunisienne Ministère du Développement et de la Coopération International, Institut National des Statistiques, UNICEF (2013) « Suivi de la situation des enfants et des femmes. Enquête par grappe a des indicateurs multiples 2011-2012 (MICS4) »

République Tunisienne Ministère de l'Education, Secrétariat général, Direction général des Etudes, de la Planification et des Systèmes d'information (2013) « Statistiques scolaires. Année scolaire 2012-2013», Tunis

Triki, Souad (2013) « L'enquête budget temps des femmes et des hommes de 2005 en Tunisie et les défis de sa traduction dans des politiques publiques », New York, Commission de la condition de la femme, 57^{ème} session

Triki, Souad & Touiti, Hela (2013) « Réglementation du travail et participation des femmes au marché du travail en Tunisie », GIZ

USTMA (2012) « La participation des femmes à la vie publique et syndicale aux pays du Maghreb .Rapport de synthèse des Etudes par pays », Tunis

UN-INSTRAW&CAWTAR (2009) « Etat de la situation de la participation de la femme à la vie politique en Algérie, au Maroc et en Tunisie », Tunis

Union Européenne, Mission d'Observation Electorale (2011) « Tunisie. Rapport statistique final. Election de l'Assemblée Nationale Constituante »

Sites Web :

Institute National de Statistiques: <http://www.ins.nat.tn/indexfr.php>

Inter-Parliamentary Union : www.ipu.org

World Bank <http://datatopics.worldbank.org/gender/country/tunisia>

SIGI Social Institutions and Gender Index, OECD Development Center

<http://genderindex.org/country/tunisia>